This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1734.

PREMIER VOLUME.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

340.6
1734

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter; & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1734.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

L'ENVIE.

ODE.

QUels sont ces bords où la Nature
Languit et paroît expirer ;
Au fond d'une Caverne obscure,
J'entens gémir et soupirer ;
Des Serpens en gardent l'entrée,
Dans cette demeure abhorrée,
L'Eclair me précede et me suit,

50

La Foudre gronde, je frissonne ;
Ciel, quel jour affreux m'environne ?
Ah ! rendez-moi plutôt la nuit.

Un Autel dressé par les crimes ;
D'abord épouvente mes yeux ;
Le sang des plus nobles Victimes,
Est l'encens qui fume en ces Lieux ;
L'horrible Envie est la Déesse,
A qui cet hommage s'adresse ;
C'est ici son fatal séjour ;
Sur son front habitent les craintes,
L'erreur sur ses levres éteintes
Et son sein nourrit un Vautour.

Ses Sujets partagent sa peine,
Aux mêmes tourmens condamnez,
Devant cette superbe Reine
Ils sont à regret prosternez ;
La pâle langueur les consume ;
Soit que l'Astre du jour s'allume,
Ou soit qu'il éteigne ses feux,
Ils vivent en proye aux allarmes ;
L'abondance excite leurs larmes ;
La joye est un tourment pour eux.

C'est par les désordres du monde

Qu'on peut compter tes attentats,
Furie en cruautez féconde,
Les ravages marquent tes pas;
En des lieux où l'horreur réside,
Où l'affreuse Hécate préside,
Ta rage aux Enfers a recours,
Et dans son aveugle folie,
Des charmes de la Thessalie
Elle emprunte les noirs secours.

Elle arme la haine cruelle
Au pied d'un funeste Tombeau;
La Discorde au regard rebelle,
Lui prête un sinistre flambeau;
Dans une Coupe séduisante,
Ici, *la trahison* présente,
Les Poisons par toi préparez,
Le masque de l'hypocrisie
Là, déguise ta frénesie,
Et rend tes coups plus assurez.

La Cour est le fameux Théatre
De tes ambitieux projets;
D'un rang plus haut, vile idolâtre,
Tu le brigues par des forfaits;
Tu l'obtiens sous de noirs auspices;
Victime de tes artifices,

Le mérite n'a point d'appui ;
Tu t'applaudis quand il succombe,
Mais sur toi quelquefois retombe
Le Trait qu'on lançoit contre lui.

Eh quoi ! les Peuples les plus sages,
A tes soupçons ouvrent leurs cœurs ;
Athênes sur des bords sauvages,
Relegue ses Enfans vainqueurs ;
Miltiade, peut-on le croire ?
Des Grecs n'a cherché que la gloire
Et meurt dans les fers à Paros,
Quand ton injustice décide,
L'éclat d'une valeur rapide
Est un crime pour un Héros.

Il rend le fils suspect au Pere, (a)
Surena vainqueur à son Roy, (b)
L'Epoux d'Aprippine à Tibere, (c)
Qu'avilit la honteuse Loy ;
Atteint de ton poison funeste
Un Sexe dont le front modeste
Ne respire que la douceur,
Contre une Rivale trop belle

(a) *Nicomede à Prusias.*
(b) *Surena, Favori d'Orode, Roy des Parthes.*
(c) *Germanicus.*

 Porte

Porte sa vengeance immortelle,
Jusqu'à la barbare fureur.

Qu'entends-je, quels Oiseaux funebres
Par d'odieux croassemens,
Vont insulter les Morts celebres
Dans le repos des Monumens!
Cessez vos éternels murmures;
Loin de ces lieux, Races impures;
Vos cris se perdent dans les Airs;
Les Homeres et les Virgiles,
Sont malgré l'effort des Zoïles,
Les délices de l'Univers.

Faut-il que du sacré Permesse,
L'Envie ose infecter les Eaux?
Faut-il qu'une lâche foiblesse,
Flétrisse d'illustres Rivaux?
Mais que peuvent toutes ces ligues,
Ces complots secrets, ces intrigues,
Ce sont des Torrens dans leurs cours;
Leurs flots grossis bien-tôt décroissent,
Les Censeurs jaloux disparoissent;
Et le beau triomphe toujours.

Cherchons des Athletes insignes.
Plus la victoire suit leurs pas,

Plus de nos efforts ils sont dignes ;
Leur gloire ennoblit nos Combats ,
C'est par des chef-d'œuvres durables ,
Et non par des Ecrits coupables ,
Que nous devons la disputer ;
Jamais les Triomphes des autres
Ne pourront obscurcir les nôtres ,
Si nous sçavons en mériter.

L'émulation est permise ;
Elle sert au progrès des Arts ,
Soutient une noble entreprise ,
Nous anime dans les hazards ;
On lui doit les plus grands courages ;
On lui doit ces rares Ouvrages
Que respecteront nos neveux ;
L'ardeur de vaincre est légitime ;
Mais elle fait regner l'estime
Sur des Concurrens genereux.

Rentre dans l'infernal Empire ;
Monstre digne de son horreur ;
Ta fuite, au jour que je respire ,
Rendra sa premiere splendeur ;
Traîne sur les bords du Cocyte
Ta haine pour le vrai mérite ,
Tes chagrins , ta honte , tes fers ,

Et voy la Vertu florissante
Braver ta fureur impuissante ;
Dans les Cieux qui lui sont ouverts.
Ab pereat livor dum scandit ad æthera virtus.

Par M. l'Abbé Poncy de Neuville.

SUITE de la Dissertation sur les trois Systêmes Chronologiques &c.

SECONDE PARTIE.

Preuves de la verité du Systême de Caton.

JE dis donc d'abord que l'autorité de Caton, en cette matiere de Chronologie Romaine, me paroît de beaucoup préferable à celle de Varron, soit parce que Caton est de plus de cent ans plus ancien que Varron, soit parce qu'au raport de Cornelius-Nepos, il avoit composé des Livres d'Histoires, où il recherchoit soigneusement et en détail l'Antiquité et les origines de chaque République : Varron au contraire étoit plus moderne, et par conséquent plus éloigné des sources, où l'on peut puiser ces sortes de connoissances ; et s'il étoit le plus Sçavant desRomains,c'étoit dans un autre genre, comme dans la Grammaire et dans la

la Philosophie, plutôt que dans l'Histoire; et les 500 volumes qu'on dit avoir été composez par lui sur ces Sciences, ne forment pas un trop heureux préjugé en faveur de son exactitude.

Ajoutez pour seconde raison que l'autorité de Caton est suivie, appuyée et extrémement fortifiée par celle de Tite-Live, de Polybe qui étoit à peu près du même tems que Caton et de celle de Denis d'Halicarnasse, qui passe avec raison pour le plus judicieux, le plus exact Ecrivain, et pour le plus curieux, le plus fidele et le plus détaillé Chronologiste de l'Histoire Romaine.

Une troisiéme raison, c'est que les Auteurs qui ont suivi Varron, l'ont fait par la bonne opinion et la grande idée qu'ils s'étoient formée de lui et de sa science, plutôt que par aucune raison solide. Le P. Petau, qu'on regarde comme le Prince des Chronologistes modernes, ne dit-il pas, (*Rat. part.* 3. 3. 2.) qu'il est difficile de décider laquelle des deux opinions de Varron ou de Vesrius est la plus véritable? et néanmoins sans seulement mettre celle de Caton en parallele avec elles, et sans apporter la moindre raison, ne se déclare-t-il pas ouvertement pour Varron? ensuite par une manifeste petition de prin-

 cipe,

ﬁpe, et en supposant par tout que cet Auteur qu'il lui a plu d'adopter, est infaillible, ne fait-il pas le procès aux plus grands Historiens de l'Antiquité, aux Polybes et aux Denis d'Halicarnasse, et ne les condamne-t-il pas, comme on dit, sur l'étiquette du sac, et se contentant de mettre à la marge (*part.* 3. 11. 3.) erreur de Polybe et de Denis d'Halicarnasse, sans se soucier de le prouver dans le texte?

Une quatriéme preuve de la verité du calcul de Caton, et par conséquent de la fausseté de celui de Varron, preuve qui ne me paroît pas à rejetter, c'est que Caton ne suppose que des faits certains et attestez par tous les Auteurs, quand il marque les années de Rome par les Consuls, les Tribuns consulaires &c: Varron au contraire est le premier des Anciens qui ait ainsi compté des Dictatures pour des années séparées: il en est le seul créateur, elles sont de sa pure invention, et il les a controuvées au besoin pour appuyer le sentiment de son bon ami, le faiseur d'Horoscopes, Tarritius Firmianus, qu'il avoit chargé et prié de rechercher exactement le jour précis où Rome fut fondée. Celui-ci, plutôt que de demeurer court en si beau chemin, d'avoüer l'insuffisance et la vanité de son Art, sur

tout pour une pareille recherche, crut au contraire devoir saisir l'occasion de se distinguer et de se faire valoir en s'élevant au-dessus de tous les autres Sçavans qui l'avoient precedé.

Il tira donc l'horoscope de Rome, et assura que l'année de sa fondation répondoit à la troisiéme année de la sixiéme Olympiade; et pour jetter du merveilleux dans cette époque, non content de l'éclipse de Soleil, que plusieurs Auteurs très dignes de foi rapportent être arrivée vers le temps de la mort de Romulus, et qu'on trouve dans les Tables Astronomiques, il en marque encore deux autres de son autorité privée, l'une au moment de la naissance de Romulus, l'autre à celui de la fondation de Rome et apparemment lorsqu'on mettoit la premiere pierre. Mais comme il étoit plus Astrologue qu'Astronome, il n'a pas eu le bonheur de rencontrer juste; et le calcul Astronomique n'a point encore fait découvrir ces deux éclipses de la création de Tarrutius.

C'est pourtant pour donner la vogue à cette opinion, que Varron s'est vû obligé d'ajoûter deux années au nombre de celles que comptoit Caton. Mais Varron voyant qu'il étoit regardé comme un Sça-

vant du premier ordre, n'a pas voulu faire regner Romulus ou quelqu'un des autres Rois deux ans de plus qu'ils n'ont regné : il auroit été refuté trop facilement par le témoignage constant et unanime des Historiens. Il s'est aussi bien donné de garde d'augmenter de deux Consulats la liste des Consuls : cette supercherie eut été grossiere et n'auroit induit personne en erreur. Taillant donc en pleine étoffe, pour ainsi parler, et espérant se cacher dans l'obscurité des années chargées d'évenemens, il a choisi la 305[e] de Rome, la 3[e] du Décemvirat et les 430, 444 et 451 : et comme il ne lui falloit que deux ans pour remplir son systême, chose assez singuliere, et qui fait peu d'honneur à son jugement! dans la même année 305 la plus remplie de faits, il a confondu le Consulat d'Horatius et de Valerius avec le Décemvirat d'Appius et des neuf autres Décemvirs, et n'a ainsi donné à ces deux illustres Protecteurs du peuple opprimé qu'un petit reste d'année contre toute verité et toute vraisemblance, tandis qu'il a libéralement accordé des années entieres à des Dictateurs qu'on ne créoit souvent que pour un tems très-court et jamais pour plus de six mois.

La Dictature même étoit une Magistra-

ture extraordinaire, qui bien que supérieure aux autres ne les anéantissoit pas, et n'empêchoit pas la création des autres Magistratures annuelles et ordinaires, comme il paroît évidemment par les Dictatures de Sylla et de César, pendant la durée desquelles il y eut toujours à Rome des Consuls nommés même dans les Fastes Capitolins.

Je conclus donc cette preuve, sur laquelle j'ai cru devoir m'étendre un peu plus que sur les autres, et je dis que Varron, sans exemple, et contre toutes les coutumes des Romains et le témoignage de tous les Historiens qui assurent le contraire, a placé de son chef trois Dictatures entre des Consulats, dont il les a séparées sans aucune raison.

Voilà assez de preuves tirées de l'autorité et du témoignage des Auteurs dignes de toute créance : il est temps présentement de passer aux démonstrations puisées dans les principes de l'Astronomie. Elles prouvent avec encore plus d'évidence et de certitude, que Caton et ceux qui le suivent ont raison, et qu'au contraire Varron et ses Sectateurs ont tort. Pour ne pas ennuyer et accabler mes Lecteurs, je réduirai à un petit nombre ces sortes de démonstrations.

 La

La premiere qui se présente et qui est des plus simples et des plus claires, se prend de l'année de la mort de Romulus, marquée par une éclipse de Soleil, que le Pere Petau (3. 3. 186.) rapporte au 26 May 715. avant J. C. or selon tous les Historiens et selon Varon même et les Fastes, ainsi que nous l'avons démontré dans la premiere partie de cette Dissertation, l'année de cette mort de Romulus est la 37 de la fondation de Rome : car il n'y a personne qui ne fasse commencer le regne de Romulus au moment de cette fondation, et qui le prolonge au-delà de 37 ans. Tout le monde convient donc que l'année 37. de Rome est la derniere de Romulus : on dispute seulement si la premiere année de cette fondation est la 3 de la 6 Olympiade, 753 avant J. C. comme le veut Varron, ou la 4 de cette 6 Olympiade, 752 avant J. C. comme le marquent les Fastes ou les Marbres Capitolins et Verrius Flaccus ; ou enfin si elle est la premiere année de la 7 Olympiade, 751 avant J. C. comme le soutiennent Caton, Polybe, Tite-Live, Denis d'Halicarnasse et nous aussi avec ces illustres Auteurs. Une petite addition qui est de toutes les opérations d'Arithmétique la plus facile et la moins composée, va

va vuider la question et terminer cette importante dispute. Ajoûtez 36 à l'an 715 avant J. C. qui correspond à la 37 de la fondation de Rome, et vous aurez pour la premiere année de Rome non pas 753 avant J. C. comme Varron, ni 752 comme les Fastes, mais 751 comme Caton.

Une seconde preuve de même genre que celle-ci, se tire de la comparaison de deux éclipses, l'une de Soleil dont on vient de parler, arrivée le 26 May 715. avant J. C. l'autre de Lune marquée aussi par le même Pere Petau, (3. 2. 175.) et arrivée le 22 Juin 168. la veille du jour de la Bataille, où le Consul Paul Emile défit Persée dernier Roy de Macédoine. Cette année 168. avant J. C. est selon Catòn 584 de Rome, selon les Fastes 585 et selon Varron 586 : de sorte que de l'une à l'autre éclipse, c'est-à-dire depuis 168. jusqu'à 715. avant J. C. il y a 547 ans. Mais selon Varron depuis l'année 37 de Rome jusqu'à la 586. il y a 549 ans, deux de trop selon les Fastes, jusqu'à l'an 585. il y en a 548. un plus qu'il ne faut ; selon Caton jusqu'à la 584. il y en a 547 tout juste. C'est donc le systême de Caton qui est le seul véritable, puisqu'il s'accorde parfaitement avec le cal-

 cul

cul Astronomique qui est sûr et invariable ; et tous les autres systêmes sont faux puisqu'ils sont contraires au mouvement des Astres si certain, si reglé et si familier à nos Astronomes, qu'à une minute près ils nous prédisent d'avance les éclipses de Soleil et de Lune pour tous les siécles suivans, et que pour tous les précédens ils nous les calculent avec une entiere exactitude en rétrogradant.

Je pourrois, si je n'appréhendois d'être trop long, me servir encore des éclipses tant de Soleil que de Lune des années 217. 190. 104. 63. 51. 50. et autres années avant J. C. et en former des démonstrations pareilles à celles que je viens d'apporter : mais je finis et je me contente de tirer de tous les principes que j'ai établis quelques conséquences de pratique, qui serviront à ne se point tromper en lisant les Auteurs qui ont suivi les faux systêmes de Varron et des Fastes ou d'autres encore plus mauvais, et à trouver sans peine l'année véritable avant J. C. à laquelle répondent les différentes supputations des années de Rome.

Premiere conséquence ; le systême de Caton étant le seul vrai, ainsi que nous l'avons démontré, il est clair qne pour avoir l'année véritable avant J. C. qui ré-

répond à la Catonienne, il ne faut que prendre le nombre, qui ajouté à celui de Caton fasse la somme de 752. Je veux sçavoir, par exemple, combien d'années avant J. C. est la 245. de Rome, premiere année du Consulat, je prends 507. qui ajouté à 245. fait 752. ainsi ce nombre 507. marque l'année d'avant J. C. qui répond à la 245 de Rome.

La deuxiéme conséquence qui est encore plus importante que la premiere, c'est que pour rectifier les années Varroniennes et avoir l'année d'avant J. C. qui leur réponde dans la verité, on doit leur ajouter un nombre, qui depuis la premiere jusqu'à la 305. fasse 752. depuis la même année 305. jusqu'à la 429. fasse 751. depuis la 430. jusqu'à la 444. fasse 752. depuis la 445. jusqu'à la 452. fasse 753. enfin depuis la 453. jusqu'à la fin fasse 754. Voilà pour les années de Varron. Quant à celles des Fastes, ajoutez un nombre, qui jusqu'à 243. donne 752. depuis 243. donne 751. depuis 304 donne 750. depuis 429. donne 751. depuis 444. donne 752. enfin depuis 452. donne 753. Je rends ceci sensible et palpable par quelques exemples.

On demande la véritable année d'avant J. C. qui réponde à la 364. de Rome,

 qui

qui est celle de la prise de Rome selon Varron. Comme cette année 364. est entre 305. et 429. je n'ajoute que 387. qui avec 364. fait 751. et ce nombre 387. marque l'année juste et précise avant J. C. où Rome a été prise. La raison de ceci est évidente, puisque Varron ayant manqué mal-à-propos de compter l'année 306. qui est celle du Consulat d'Horace et Valere, et n'en ayant fait qu'une même année avec la 3. du Décemvirat, il doit avoir dans la suite sur les années de la fondation de Rome une unité de moins que Caton, jusqu'à-ce qu'en 430. en insérant la Dictature de Papirius, et corrigeant cette erreur par une autre erreur contraire, il revienne à l'égalité du nombre des années de Rome avec Caton. Dans cet entre-deux il faut donc, pour corriger l'expression des années Varroniennes, leur ajouter, 1°. Cette unité qu'elles ont de moins que les Catoniennes, afin de les leur égaler ; 2°. Un nombre qui avec elles augmentées ainsi de l'unité, fasse 752. ou, ce qui revient au même, ajouter seulement un nombre, qui joint à elles ne donne que 751.

Par cette regle on trouve que Varron met la prise de Rome par les Gaulois trois ans plûtôt qu'il ne faut, en la plaçant l'an

364. de Rome, qui selon lui est la 390 avant J. C. Polybe au contraire, qui étoit cent ans environ plus proche de ce temps-là que Varron, qui d'ailleurs est un Ecrivain tout autrement exact et bien plus croyable que lui en matiere d'Histoire, et dont enfin le poids et le témoignage mis dans une juste balance, l'emporte de beaucoup sur celui de Varron ; Polybe, dis-je, marque cette année de la prise de Rome par des caractéres si précis et si distinctifs, (la 2. année de la 98. Olympiade ; la 19. après la défaite des Athéniens par Lysandre, 405. avant J. C. la 16 avant la Bataille de Leuctres, 371. avant J. C.) qu'il faut absolument vouloir se tromper et ne voir goute en plein midi, pour ne pas reconnoître ici l'an 387. avant J. C. A la marge donc de l'endroit du *Rationarium*, cité plus haut à la fin de la troisiéme preuve, mettez en lettres italiques ce titre-ci : *Erreur de Varron et du Pere Petau*, au lieu de celui-ci qu'on y trouve ; *Erreur de Polybe et de Denis d'Halicarnasse*. Cette remarque peut trés-bien être placée au nombre des preuves du premier ou du second genre que nous avons alleguées plus haut.

Encore un exemple et je finis. A quelle année avant J.C. doit-on rapporter la 243

de Rome selon les Fastes ? il faut distinguer si c'est la 243 et derniere des Rois, elle a rapport à la 509. avant J. C. qui avec elle fait 752. mais si c'est la 243 et premiere du Consulat, elle ne se rapporte qu'à la 508. qui jointe à 243. ne donne que 751. Voïez en la régle et la raison plushaut.

LAURE A PETRARQUE,

ELEGIE.

En vain vous combattez un progrès salutaire;*
Petrarque, c'en est fait, rien ne peut m'en distraire;
Si je vous aimois moins, je ne vous fuirois pas;
L'Hymen, je l'avoüerai, n'a pour moi nul appas;
C'est le tombeau fatal de l'ardeur le plus tendre;
A peine quelques feux renaissent de sa cendre;
L'Amant le plus soumis et le plus empressé
Epoux, devient un Maître, imperieux, glacé,
Jaloux sans amour même, esclave du caprice
Dont le front inquiet sans cesse se herisse,
Et qui lassé d'un bien dont il est possesseur,
Souvent d'un vil objet injuste adorateur,
Laisse une Epouse aimable aux pleurs abandonnée;

* *Laure se retira du monde et exhorta son Amant à faire de même, il se fit Ecclesiastique :* In vitâ Petrarchæ autore Savellio.

Accuser en secret sa triste destinée ;
Vous me jurez, Petrarque, une constaute foi ;
Mais l'homme est si leger, si vous changiez pour moi...
Ah ! je m'en fais d'avance une image cruelle,
Oüi, je craindrois toujours de vous voir infidelle,
Et je cherche un Amant qui ne change jamais ;
D'ailleurs le temps jaloux effacera mes traits ;
Vous ne trouverez plus en moi les mêmes charmes,
Vous faites mon bonheur, vous causeriez mes larmes ;
Mais pourquoi m'arrêter à ces motifs humains ?
Elevons-nous par eux à de plus hauts desseins ;
Qu'un feu plus pur succede à de terrestres flammes ;
De l'Empire des sens affranchissons nos ames ;
Dieu m'appelle, sa voix excite mes remords,
Je fais pour les calmer d'inutiles efforts ;
Dès mes plus tendres ans je lui fus consacrée ;
Trop long-tems loin de lui je me suis égarée ;
Il a versé sur nous ses plus rares présens,
Vous devez à sa gloire employer vos talens,
Et c'est moi contre lui qui vous prête des armes ;
De ma foible beauté vous celebrez les charmes,
J'ai troublé le repos de votre heureux séjour,
Mes yeux vous ont appris à connoître l'amour ;
Cet amour vous arrache à votre solitude,
Vous ne pensez qu'à moi ; la sagesse et l'étude

 N'ont

N'ont pour vous aujourd'hui que de tristes plaisirs ;
Vous seul êtes l'objet de mes tendres desirs ;
La vertu, dites-vous, regle notre tendresse,
La plus pure amitié tous deux nous interesse ;
Ne nous engageons pas dans un combat douteux ;
Des amis tels que nous sout toujours dangereux ;
Cette ardeur délicate est une idolâtrie
Sous des traits vertueux dans notre ame nourrie ;
Elle sait la séduire en cachant le poison,
Dont la douceur perfide enyvre la raison.
Le Dieu que nous servons ne veut point de partage ;
Ne dites point qu'en moi vous aimez son Image ;
Il lit au fond des cœurs ; cessons de nous tromper ;
A ces regards perçans rien ne peut échaper ;
Gardons-nous d'alleguer d'invincibles obstacles ;
Son bras n'interrompt point le cours de ses miracles.
Sur un penchant fatal l'homme s'excuse envain,
Aussi tendres que nous, Madeleine, Augustin,
Cherchant le vrai bonheur et lassés dans leur course,
N'en ont trouvé qu'en Dieu l'inépuisable source,
Comme eux nous le cherchons, il nous fuit ; mais helas !
Peut-on le rencontrer où Dieu ne regne pas ?

Et regne-t'il, Petrarque, où triomphent les crimes ?
D'un monde séducteur déplorables victimes
Nous avons trop suivi ses pompes et ses jeux,
Il amusa nos sens ; a-t'il rempli nos vœux ?
Aspirons l'un et l'autre à des biens plus solides ;
Que la raison, la foi, la grace soient nos guides ;
C'est Dieu seul qui sur vous l'emporte dans mon cœur ;
Vous pouvez avoüer un si noble vainqueur ;
Mais ce n'est point assez, il faut nous interdire
La douceur de nous voir, celle de nous écrire ;
Au danger qui nous plaît imprudemment s'offrir,
Est-ce combattre ? non, c'est chercher à périr.

Par M. Poncy de Neuville.

LETTRE du R. P. Tournemine à M. de la Roque.

VOus m'avez, Monsieur, donné un Adversaire redoutable ; mais j'ai depuis long-tems l'honneur d'être ami du R. P. Dom Calmet, *et nous ne combattrons que de civilité.*

Mon sçavant Adversaire m'accorde que

 ces

ces deux mots *à ligno* étoient dans la Version Italique, aussi ancienne que l'Eglise ; que plusieurs Peres Latins en differentes Contrées les ont lûs dans leurs Exemplaires ; que l'Eglise Latine les a retenuës dans ses Offices, même après avoir admis generalement la Vulgate, où ils ne sont pas : peut-on supposer que le Traducteur qui a donné aux premiers Chrétiens la premiere Version Latine, qu'on appelle *Italique*, ne les lisoit pas dans les Exemplaires Grecs qu'il traduisoit ? Peut-on supposer que dans cette multitude de Papes, d'Evêques, qui ont recû et proposé cette Version à leurs Peuples pendant plusieurs siecles, aucun n'ait consulté les Exemplaires Grecs, ou qu'on les ait examinés sans s'appercevoir de l'infidelité du Traducteur ? Le Critique le plus outré n'accorderoit pas à cette conjecture le moindre degré de vraisemblance. Voilà donc plusieurs Exemplaires Grecs très-anciens répandus en divers Pays, où ces deux mots se trouvoient ; il falloit que leur nombre et que leur antiquité fit une grande impression sur les esprits, pour balancer l'autorité de saint Jerôme. Cassiodore à qui on n'osesoit refuser la qualité d'habile et judicieux Critique, Cassiodore qui avoit pris tant de

soin pour rassembler les Exemplaires les plus corrects des Saintes Ecritures, s'exprime en termes et clairs et décisifs sur notre question, le R. P. Dom Calmet les a rapportés, je les repete, ils doivent être d'un grand poids ; *A ligno alii quidem non habent interpretes, sed nobis sufficit quod septuaginta Interpretum, autoritate firmatum est.* » Ces deux mots *à ligno* ne sont » pas dans d'autres Versions, mais pour » nous l'autorité des Septante nous suffit.« Soupçonnera-t on ? est-il permis de soupçonner que Cassiodore parloit ainsi, sans avoir sous les yeux des Exemplaires Grecs où il lisoit ces deux mots ?

Mon Sçavant Adversaire convient encore que S. Justin assure qu'ils étoient dans les Exemplaires Grecs, que les Juifs les avoient ôtés de l'Hebreu. Il convient que Triphon, Juif habile, qui dispute avec Saint Justin, reconnoît que ces mots sont dans les Exemplaires Grecs, et se retranche à justifier les Juifs de la prévarication dont Saint Justin les accuse. Il est vrai que le Docte Abbé de Senone ne marque pas une grande estime pour Saint Justin ; en ce point nous pensons fort differemment. Saint Justin me paroît un des plus Sçavans hommes de son siecle, également versé dans les Disciplines Sa-

 crées

crées et profanes. Nos Critiques pointilleux lui font quelques reproches; mais si quelques-uns sont fondés, d'autres ne sont que de mauvaises chicanes, et si l'on réünissoit les voix des connoisseurs, je doute que le Saint Docteur perdit sa cause. Indépendamment de la science de Saint Justin et de Triphon, à qui persuadera-t-on que de leur tems les deux mots en question n'étoient pas dans les Exemplaires Grecs? Si on ne les lisoit pas dans plusieurs Manuscrits, l'objection de Saint Justin étoit pitoyable, et Triphon en auroit fait sentir la foiblesse. Quoi! eut-il dit, vous reprochez aux Juifs d'avoir rétranché de l'Hebreu deux mots qui ne sont pas dans le Grec dont vous vous servez. *Voilà donc en Orient et en Occident des Manuscrits Grecs dans lesquels on lisoit les deux mots.*

Je conviens à mon tour que la citation de Saint Ephrem peut être contestée. Dans la Traduction Latine du *Sermon de la Croix* on lit *à ligno*, ces deux mots ne sont point dans le Grec imprimé en Angleterre, je l'avoüe. J'ai cependant de la peine à croire que le Traducteur Latin les eût mis dans sa Version, s'ils n'étoient pas dans le Manuscrit Grec; quel interêt l'auroit obligé à cette falsification,

dans un tems où la Vulgate en laquelle ces deux mots ne sont point, étoit reçûë par toute l'Eglise? On m'objecte encore que M. Assemanni * n'a point vû en Orient de Manuscrit de cette Homelie; cela démontre-t-il qu'il n'y en a point? Je sçais que les Versions Syriaques imprimées ne sont ni fort anciennes, ni fort autorisées: j'ai n'ai parlé que de la Version Syriaque dont se servoit S. Ephrem, et avec laquelle avoit été formée l'Eglise de Syrie; il est aussi probable qu'on y lisoit *à ligno*, qu'il est improbable que le Traducteur Latin les ait inserés dans sa Version sans les avoir lûs dans le Grec, et que le Traducteur Grec ne les ait pas lûs dans le Syriaque.

Venons à la conjecture ingenieuse de Salmeron et d'Agellius. La réputation de ces Sçavans et judicieux Critiques lui donne une grande force, mais je n'en ai pas besoin: mon sentiment ne porte point sur des conjectures, il n'est fondé que sur un fait. Ces deux mots *à ligno* se lisoient dans les Manuscrits des Septante, sur lesquels a été faite la premiere Version Latine, aussi ancienne que l'Eglise

* *Sçavant Maronite, aujourd'hui Garde de la Bibliotheque du Vatican.*

 dans

dans les Manuscrits de S. Justin et de Triphon, dans les Manuscrits de Cassiodore.

Le sentiment de mon Illustre Adversaire n'est appuyé que sur des conjectures. Premiere conjecture. Ces mots ont passé du Latin dans le Grec, je demande par quelle machine s'est fait ce transport ? semble-t-il possible ? en citera-t on un seul exemple ?

Seconde conjecture. C'est la pieuse fraude de quelque Chrétien. Le respect que les Chrétiens avoient pour l'Ecriture me défend de le penser. Quoi ! n'auroit-on pas reclamé en Orient et en Occident contre cette falsification ?

Je dirai à l'occasion de ces pieuses fraudes, qu'on a grand tort de les imputer aux premiers Chrétiens. Les plus habiles Critiques attribuent aux Juifs Alexandrins et aux Heretiques ces Ecrits supposés. On n'a aucune preuve qu'un seul Catholique, pendant cinq siecles, se soit rendu coupable de ces suppositions. Cette manœuvre indigne de la sincerité Chrétienne ne convient qu'aux Heretiques, et ils en ont été convaincus dans tous les siecles. Qu'on ne me dise pas qu'un Prêstre Disciple de Saint Paul, étoit Auteur des faux Actes de Sainte Tecle ; je n'ai garde de mettre au rang des Catholiques

un Ecrivain dont l'Ouvrage est rempli d'erreurs grossieres, qui faisoit baptiser un Lion. Au reste, Monsieur, je suis fort éloigné d'accorder que la supposition du fameux Passage de Joseph soit reconnuë et avoüée; au contraire je suis prêt de montrer que la raison et l'autorité prouvent également qu'il est legitime.

Concluons : Ces mots *à ligno* ont été certainement dans la Version des Septante. Imitons donc la sage circonspection de l'Eglise, qui même après avoir reçû la Vulgate, les retient dans ses Offices. La raison solide qui a déterminé l'Eglise, c'est que pendant les premiers et les plus beaux siecles de la même Eglise, ils ont fait une petite partie de l'Ecriture Sainte qui étoit en usage. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris le 6. Mai 1734.

EPITRE

A M.... sur le danger de produire ses Ouvrages.

DOnneurs d'avis sont toujours indiscrets,
Et sur ce ton l'on prône sans succès ;
Mais ne m'en chaut, et sans craindre votre ire

 Vous

Vous dirai net que faites mal, beau Sire,
De vous livrer à l'attrait séducteur,
Que vous présente un dangereux honneur.
Du bel esprit la brillante carriere,
Vous ébloüit ; un jeune téméraire,
De gloire avide, affronteur de dangers,
Jà d'Hélicon moissonnez les Lauriers ;
Puis tout d'un trait, près d'Ovide et d'Horace,
Modestement assignez votre place.
Moi, direz-vous, quoi ! d'un projet si vain..?
Je vous entends, ne disputons en vain.
Eh bien ! je veux, que content de la gloire,
Qui suit l'aveu des Filles de mémoire,
N'ayez pour but que de vous faire un nom,
Et de loger sur le penchant du Mont.
C'est sur ce plan que consentez d'écrire ;
Mais vous voulez que toujours on admire,
Ou qu'on se taise ? ami, ne croyez point
Que le Public vous accorde ce point.
Oüi, le Public, ce Juge si severe,
Qui rit par fois du siflet du Parterre,
A sa balance ajustant vos Ecrits,
Verra vos soins peut-être avec mépris.
Si ne craignez un revers si funeste,
Craignez du moins la dangereuse peste
Des Calotins, qui par monts et par vaux,
S'en vont semant leurs quolibets brutaux
Sur tout Auteur qui n'a l'art de leur plaire ;

Troupe félonne, engeance de Vipere,
Sont le poison plus caustique et plus noir ;
Alambiqué dans leur obscur manoir,
A la Vertu, non moins qu'à la Science,
A tant de fois fait sentir sa puissance.
Heureux encor si n'aviez pour Censeurs
Que cet amas d'intraitables Rimeurs !
Mais par méchef si d'humeur satyrique,
Quelque Sçavant, à vous tancer s'applique,
(Car il en est qui traitent en Rival,
Quiconque a l'heur d'écrire un peu moins mal
Que le commun,) lors verrez, pauvre haire,
Tantôt traité d'indigne plagiaire,
De mince Auteur d'antithèse cousu,
Tantôt taxé de style morfondu,
Vuide de sens, abondant en paroles,
Farci sans goût de flasques hyperboles,
Bref, piece à piece épluché, contredit,
Ce que l'on gagne à produire un Ecrit.
Vous aurez beau crier à l'injustice,
Moins écouté qu'en Chapitre un Novice ;
Serez réduit à ronger votre frein ;
Lors des Grimauds le fanatique Essain,
Tombant sur vous avec brusque incartade ;
Vous portera mainte et mainte estocade.
Quel Ecrivain ! diront-ils à l'instant ;
Concevez-vous rien de plus rebutant ?
Informe amas de preuves surannées,

Tant bien que mal au sujet amenées ;
Exorde sec, dessein embarassé :
Le pauvre Auteur, pour fuir le ton glacé,
Sans cesse court après la métaphore,
Prêt à changer Méduse en Terpsicore ;
Puis, remarquez de ces transitions,
Le peu d'adresse, et des refléxions,
Le vuide affreux. Voila pour votre Prose:
Venons aux Vers, verrez bien autre chose.
Oh ! pour le coup eussiez-vous d'Apollon,
Surpris la Lyre et saisi le vrai ton,
Tout d'une voix la Troupe pédantesque,
Vous renverroit par un Arrêt burlesque ;
Pour n'avoir pris la route de Brebœuf,
A vous loüer aux Chantres du Pont-Neuf.
Eh ? d'où nous vient cet énervé Poëte ?
Onc sur le Pinde on n'a vû tel Athlete,
De ces Gloseurs c'est le commun Rollet ;
Mais ne sçavez peut-être le sujet,
Qui de fureur contre vous les anime ?
De traits malins s'accomode la Rime.
Ecoutez-les dans le pressant danger,
C'est fait de nous, si lents à nous venger,
Nous attendons que sa verve insolente,
A nous pincer en secret se tourmente ;
Ou si gardant un silence niais,
De son Essai couronnons le succès.
Qu'ainsi ne soit, avares de loüange,

Quand un Auteur, jusqu'aux rives du Gange,
Auroit porté la gloire de son nom,
Ne craignons point de flétrir son renom.
Sur tout aux Vers faisons mortelle guerre ;
Car d'un Rimeur dangereuse est la serre ;
Si que par fois le croyez déconfit,
Honni, berné, tandis qu'en son réduit,
Il vous asséne en riant dans son ame,
Couplet mordant ou traitresse Epigramme ;
Puis les Rieurs désertant vos Drapeaux,
Vous font payer les frais de vos bons mots.
Allons, amis, sauvons notre Guirlande ;
A ce Rimeur donnons la sarabande,
Tant que lassé d'essuyer nos rebuts,
Force lui soit de ne rimailler plus.
Pour ce ne faut que matiere à critique,
Si peu que rien, un Vers qui soit étique
Nous suffira. Bon un, deux, quatre, six,
C'en est assez, le reste est encor pis.
Nulle cadence, ici vrai pléonasme ;
Froide épithete, aucun entousiasme ;
Par tout on trouve un sens entortillé ;
Et pas un Vers qui ne soit chevillé.
Mais, direz-vous, craindrai-je le murmure
Des Idiots ? Eh, que peut leur censure ?
Vit-on jamais un Ouvrage applaudi
Des gens de goût demeurer dans l'oubli
Par les clameurs de ces esprits obliques ?

 Mais

Bien plus craindrois leurs éloges rustiques
S'ils en donnoient. Qu'ils jasent, j'y consens.
Pour le Public, qui, toujours des Sçavans
Prend le ton, soit, vous avourai sans peine,
Que sa rigueur engourdiroit ma veine,
Si ne sçavois, qu'ami de l'équité,
Jamais du bon il ne fut irrité.
Heureux, qui peut meriter le suffrage
D'un Tribunal si respecté, si sage!
C'est-là le point. Noble est votre projet;
Mais, entre nous, êtes-vous un sujet
Propre à remplir son immense étenduë?
Tenez, lisez, la liste est répanduë.
Tout bel esprit, sera Grammairien,
Bon Orateur, Poëte, Historien.
Item, sçaura les calculs de l'Algébre
pour compasser une Oraison Funebre.
Item, dira de chaque région
Les qualités, mœurs et Religion.
Item, il doit user du télescope,
Pour au besoin tirer une horoscope.
Item, sera nouveau Physicien,
Sans ignorer nul systême ancien,
Item, sera sçavant Chronologiste,
Bon Géographe, Antiquaire, Chimiste.
Item, des loix percera le cahos
Pour policer les Auteurs Ostrogots.
Item, sçaura Fable, Mythologie,

Pour dévoiler d'Homere la Magie.
Item, sçaura le Grec et le Latin,
L'Hebreu bien plus que n'en sçût Calepin.
Enfin sçaura de tout Art et Science
Le vrai, le fin, telle est notre ordonnance.
La tâche est bonne, Ami, qu'en pensez-vous ?
Et si pourtant sans entrer en couroux,
Dût cet avis vous glacer vous abattre,
Tenez pour sûr, qu'on n'en veut rien rabattre.
A rire d'eux, comme vous, je suis prêt,
Et cependant concluez de l'arrêt,
Que telles gens, toujours sur le qui vive;
Pour vos Ecrits n'auront, quoiqu'il arrive,
Que du dégoût. Soyez loyal et franc,
Juste, pieux, genereux, complaisant;
De douces mœurs, ami tendre et sincere;
Officieux, d'aimable caractere;
Diront, soit fait, sans trop vous chicanner.
Mais, pour l'esprit, il y faut renoncer.
Et la raison ? La voici très-solide.
Hors leur cerveau, le bon sens ne reside.
Aussi voyons, sans cesse, à leur tripot,
Que tout Auteur est inepte et fallot.
Et ne prenez ceci pour badinage.
Qui dit jaloux, dit pis qu'Antropophage.
Or il n'est rien qui fasse des jaloux,
Plus furieux, plus forcenés, plus foux,
Que de briguer la faveur de Minerve.
 Or

Or sus, Ami, réprimez votre verve,
Ou bien comptez, si pouvez, les brocards
Qui vont pleuvoir sur vous de toutes parts.
Je ne dis rien de tant d'autres Illustres,
Si reverés depuis plus de dix lustres,
Que, maintenant, on proscrit sans pudeur ;
L'allusion vous feroit trop d'honneur.
Qu'esperez-vous, d'un goût si difficile,
Qui, pour un rien, dégraderoit Virgile ?
Non, qu'après tout le nouveau goût si fin,
A nos neveux ne paroisse mutin ;
Mais toujours. Quoi ? faut-il donc vous le dire ?
Pour n'être lû, n'est la peine d'écrire.

*LETTRE de M.**** à M. l'Abbé*** Chanoine de l'Eglise de...... au sujet d'une Legende déclarée fausse et digne de suppression par plusieurs Docteurs de Sorbonne.*

VOus êtes très-occupé, Monsieur, à revoir le Breviaire de l'Eglise de*** et vous voulez le purger de quantité de Fables qui se sont glissées dans les Legendes. C'est aussi par où l'on doit commencer lorsqu'on procede à la reformation de ces sortes d'Ouvrages La

 chose

chose a été recommandée dans tant de Conciles, que j'ai été surpris qu'on eût attendu si long-tems. Je ne sçai, au reste, si vous y aurez beaucoup de satisfaction. Outre que cette étude est assez seche; elle est sujette quelquefois à certaines traverses; la lumiere ne peut souvent se faire place dans les tenebres sans quelque coup d'éclat : il y a des assauts à essuyer et quelquefois même des injures. Je veux vous divertir à cette occasion d'une Histoire arrivée il y a quinze ans dans une Ville que vous connoissez particulierement. La premiere atteinte qu'un des Membres qui composent le Chapitre, osa donner à un Breviaire qui y servoit depuis 48. ans, fut d'attaquer la Legende d'une Sainte Helene. Ayant proposé en vain la supposition de cette Legende, il demanda l'avis à d'habiles Docteurs de Sorbonne, et leur envoya la Legende avec l'énoncé des choses dites publiquement en consequence de la proposition. Je vous fais part de la feüille trouvée en Original dans les papiers d'un Curieux, qui contient la Legende et la resolution du cas. Ce cas vous frappera par sa singularité; mais quand l'obstination est singuliere, il semble qu'il faut aussi employer des remedes singuliers.

 Copie

Copie d'une feüille signée par cinq Docteurs de Sorbonne l'an 1718.

Sancta Helena Virginis, illustri in gratia genere, nata quanta sanctionis vita integritas futura esset, apparuit. Episcopus enim matrem invisens, nescio quid cygneum vicinâ jam morte cecinisse fertur, et ventrem ejus acervum tritici liliis vallatum appellasse; et prolata ad latus manu lilii florem videns, dixisse, sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. In ipso vero partu cùm mater ad congugem ire juberetur, ex utero vox filiæ matrem ire prohibentis audita est. Emisso partu Episcopus multa secundis omnibus prestans, Helenam, id est lampadem, merito dictam significavit. Cum populus pluviam jam sex mensibus optaret, infantulam in cunis sub dio jacere præcipiens totâ nocte cum populo Dominum precatus, sic pluviam obtinuit, ut intactas cunas miratus sit. Plebs tanto miraculo commota, in ipso cunarum loco præeunte Episcopo, Ecclesiam certantibus omnium studiis brevi construxit, et cujus honori dedicaretur ambigentibus, Helena gracili voce exulnis matris Mariæ Virgini dedicandam esse respondit. Ipso die Pentecostes jam septennem lustratibus undis abluente Episcopo, columba toto spectante

populo qui confluxerat, annulum aureum Helenæ digito inseruit.

Multis aliis miraculis Dominus Helenam sibi despondisse testatus est. Ipso Palmarum die, cum de more ramum gestans processisset, ramus ex floribus mala punica produxisse stupentibus turbis visus est, et grana puniceo colore rubentia populus universus cum stupore vidit, deglutiit: quibus surdi, muti, claudi et alii compluribus morbis debilitati recuperatâ sanitate gratias Christo reddiderunt. Præter patrem gravissimo dentium dolore cruciatum, plures alios eadem rabie furentes imposito capitis velo sanavit. Quarto Nonas Maii quibus ad cœlestem sponsum commigravit, tantus liliorum atque rosarum imber de cœlo in urbem in qua obierat cecidit, ut Athenas etiam licet dissitas odore suavissimo compleret. Tantæ Virginis corpus adhuc incorruptum ex Græcis circa annum 1209. advectum Ecclesia Trescensis conservat; ad cujus cultum singulari pietate motus ex tota Diœcesi aliisque locis populi concursus singulis annis fieri solet.

Le Souchantre de l'Eglise où on lit cette Legende, voyant que l'Evêque du lieu l'a supprimée par tout le Diocèse, l'Evêque de l'Eglise où est le Corps appellé de Sainte Helene, l'a fait aussi re-

 tran-

trancher du Breviaire de cette Eglise, et que les Vicaires Generaux de la Metropole, dont l'une et l'autre Eglise sont suffragantes, trouvent fort mauvais que l'on continue à la lire dans la Cathedrale, lui donnant même des qualifications qui font de la peine à entendre, a proposé aux Chapitres Generaux d'imiter l'exemple de M. l'Evêque et de la retrancher de la lecture publique. Mais quoiqu'il fût sûr que la plûpart des Chanoines la trouvoient insupportable, voire même impudente, il n'a pas réüssi, parce qu'on n'a pas voulu recevoir sa proposition; et ce qui a empêché de faire opiner du fond, est qu'un Docteur de Sorbonne et quelques Docteurs de . . . . . ont dit, que si on ôtoit *cette Legende, ce ne seroit jamais fait*, et que *tous les jours on trouveroit de pareils défauts dans le Breviaire*. Le Docteur de Sorbonne a même ouvert la voye d'une excellente défaite. Car quoique le Souchantre n'eût allegué dans sa proposition que l'autorité des personnes qui rejettent cette Legende, et les periodes du commencement qui blessent les oreilles chastes, ce Docteur s'étendit fort au long pour prouver que l'argument negatif est de peu de poids, et que c'est celui dont se servent les Calvinistes pour prouver que le

le culte des Images n'avoit pas lieu dans les premiers siecles. Il ajoûta même, et en cela il fut appuyé par un Docteur de.... que si l'on retranchoit cette Legende, il faudroit retrancher par la même raison le Cantique des Cantiques et tous les endroits de l'Ecriture, où il est parlé de generation. Un autre ajoûta ces paroles, comme de la Genese : *Et non cognovit eam*, et dit qu'il ne les faudroit plus lire à l'Eglise si on ôtoit celles de la Legende. On a donc continué de la dire encore cette année ; mais le Prêtre qui la lisoit le fit si rapidement, qu'à peine put-on l'entendre, ne voulant pas rendre intelligibles des paroles si indignes de l'Eglise.

Ce qu'il y a de fort étrange dans le procedé du Docteur qui mene une bonne partie de cette Compagnie, c'est que justement c'est lui même qui deux ans auparavant a empêché par la force de l'argument negatif, qu'on n'admit pour Reliques un corps venu de Catacombes de Rome, à cause que la Legende qui se trouva dans le coffre envoyé de Rome paroissoit fabuleuse, n'étant aucunement appuyée, ni par les Historiens, ni par les Martyrologes. Cette Sainte Helene est dans le même cas : Elle vient des Cimetieres de la Grece, mais elle est inconnuë

nuë dans tous les Menées et les Meneloges. La difference qu'il y a, est que son culte est reçû depuis cinq cens ans, et qu'elle a eu le malheur d'avoir des Historieus peu chastes et peu modestes, au lieu que la Sainte Alexandra, apportée depuis peu de Rome, n'a point encore eu de culte, quoique la Legende qu'on lui a fabriquée n'ait rien de scandaleux.

Resolution du Cas.

Le Conseil soussigné, qui a vû l'exposé ci-dessus, est d'avis que la Legengende ci-dessus rapportée n'étant nullement autorisée, et paroissant fabriquée à plaisir par un Legendaire, doit être retranchée de l'Office de l'Eglise en question; que l'Evêque a très-bien fait de la supprimer, que le Souchantre fait son devoir en empêchant qu'elle ne soit lûë dans l'Eglise, et que ceux qui persistent à la soutenir sont des rebelles ou des ignorans. Déliberé à Paris ce 13. Juillet 1718. *Signé*, Du Pin, Docteur de Sorbonne.

La décision du mois de Septembre suivant est dans les mêmes termes, sinon que quelqu'un des quatre Docteurs qui se joignirent à M. Du Pin, raya le dernier membre de la déliberation. De sorte qu'elle est conçûë en ces peu de mots.

 Le

torisée, et paroissant fabriquée à plaisir par quelque Legendaire, doit être retranchée de l'Office en question; que l'Evêque a très-bien fait de la supprimer; que le Souchantre fait son devoir en empêchant qu'elle ne soit lûe dans l'Eglise..... Déliberé à Paris le 9. Septembre 1718. *Signé*, Hideux, *Sindic*, Lambert, Quinot, L. Ellies du Pin, Auvray.

Vous avec vû, M. bien des questions historiques traitées dans le cas de M. de Sainte-Beuve; mais je suis persuadé que vous n'en avez jamais vû une semblable. Celle-ci est originale en son genre. Je vous divertirois bien davantage, si je vous rapportois les scénes qui se passerent lorsqu'on commença à impugner les paroles d'une Messe de Notre-Dame des Neiges, qui est uniquement dans un Graduel écrit à la main, et qui n'a jamais eu place dans le Missel. L'Introïte commençoit ainsi: *Placuit divinæ providentiæ*: et le Pseaume de cet Introïte étoit: *Contra naturam temporis aër nimia frigoris congelatione constringitur, et tanta nubium constipatione dempsatur.* Jugez de la piece par l'échantillon. Il étoit besoin le jour que cela se chantoit, que

que les Choristes s'armassent du serieux le plus glaçant, pour ne pas blesser la modestie en prononçant de si beaux textes. On m'a appris depuis que la confection d'un nouveau Breviaire a fait retrancher tout cela, et qu'il n'y a plus de fables dans l'Office de cette Eglise. Mais que ceux qui ont travaillé à expulser toutes les simplicités et tous les mensonges, n'ont pas été les maîtres de conserver des anciens rites tout ce qu'il étoit à propos de conserver. Je souhaite qu'on puisse dire bien-tôt de celle pour laquelle vous travaillez, que non-seulement vous y avez retabli la verité et la sincerité dans les Legendes, mais aussi la pureté et l'antiquité dans les rites. Je suis, &c.

A Madlle de Malerais de la Vigne, par M. de Claville*, Trésorier de France à Rouen; en lui envoyant son Traité du vrai Merite, qu'il vient de donner au Public, qui s'imprime chez Saugrin, à Paris.*

LA fine fleur des beaux esprits,
Dont les talens divins font honneur au Parnasse,
De qui les sublimes Ecrits,

 Pleins

Trouvera t'elle un jour, c'est trop dire, un moment,
A vouloir s'amuser de mon amusement ?
Je lui dois, et je m'acquitte ;
Non un respect hypocrite
Pour m'en faire préconiser ;
Prétens-je m'immortaliser ?
Le sot orgueil n'est pas ma vertu favorite ;
Et sur ce qui me manque on doit bien m'excuser.
Loin du Croisic peut-on puiser
A la source du vrai merite ?
Vîte donc, parlez mon Traité,
Sans espoir, sans timidité,
Montrez-vous à Malcrais d'un air modeste et sage ;
Vous recevrez pour prix d'un tendre hommage,
Du moins des marques de bonté ;
Mais ne volez pas son suffrage,
On me soupçonneroit de trop de vanité.

REPONSE de Mlle de Malcrais de la Vigne.

DAns l'utile Traité dont tu m'as fait un don,
Claville j'ai trouvé des leçons bien sensées.
J'ai puisé dans Ciceron
Un sel

En

En assaisonne les pensées.
Par elles au niveau de l'exacte raison,
Je vois finement redressées
Les mœurs du genre humain, diversement tortu;
So crate n'eût pas mieux instruit à la vertu
Le jeune, le brillant, l'aimable Alcibiade,
Que tu fais ton cher nourrisson.
Ta puissante doctrine éclaire et persuade,
Si son cœur fut docile à prendre ta façon,
Il a du vrai merite atteint le plus haut grade.
Pour moi je n'ai point merité
Les éloges flatteurs dont m'honore ta muse;
Ton Ouvrage me desabuse,
Et m'ôte toute vanité.
Comme on sort d'un sermon dont la morale est pure,
Pathétique, éloquent, entraînant sous sa loi
La revolte des sens trompés par la nature,
Ainsi de ton Ouvrage en quittant la lecture,
Je suis très contente de toi,
Mais très-mécontente de moi.

[...] du Comte d'Al-bon, Prince d'Yvetot, dans la Charge de Lieutenant de Roi de la Province de Foretz.

LA Maison d'Albon est connuë pour une des plus anciennes du Royaume; et ceux qui connoissent particulierement M. le Comte d'Albon avouë que ses qualités personnelles sont encore au-dessus de sa naissance. Le Roi vient de lui accorder des Provisions pour la Lieutenance de Roi de la Proviuce de Foretz, vacante par le décès du Comte de Verdun.

La Ville de Roanne, Capitale de la petite Province de Roannois, qui fait partie du Foretz, se felicite d'avoir vû naître le Comte d'Albon, qui s'y rendit au commencement de l'hyver dernier, et voyant la Noblesse et les Corps disposés à lui rendre les honneurs dûs à la Dignité pour laquelle il venoit de prêter serment entre les mains de Sa Majesté, sa modestie lui fit differer de les recevoir jusqu'après son installation; cependant il donna aux Dames pendant le Carnaval plusieurs Fêtes galantes, dont la der-

niere

niere fut distinguée par l'abondance et la somptuosité. Cent dix-huit personnes invitées à un grand répas, furent servies avec autant d'ordre et de propreté, que de délicatesse et de goût.

Les R. P. Jesuites, pour contribuer à la joye publique, firent représenter par leurs Ecoliers la Tragedie du *Sacrificce d'Abraham*, de la composition du P. Brumoy. Les Acteurs surpasserent les talens ordinaires des Enfans de leur âge, par l'intelligence et la précision de leur déclamation, et cette Représentation procura à M. le Comte d'Albon les premiers complimens publics. Ces mêmes Peres préparent actuellement un jeune Ecolier à soutenir une These publique de Litterature qui lui sera dédiée, et qui terminera tout ce qui se sera passé à cette occasion.

Dès les premiers jours d'Avril le Comte d'Albon ayant fait sçavoir à la Ville de Monbrison le jour qu'il y arriveroit pour l'entregistremsnt de ses Provisions, et pour prendre possession de sa nouvelle Dignité, il partit de Roanne, accompagné de la plus grande partie de la Noblesse de la Ville et du voisinage, de la Maréchaussée, de ses Gardes, et d'un grand nombre d'Officiers et de Domestiques de sa Maison; la Bourgeoise des petites Villes

Il alla coucher de Roanne à Leigneux ; Maison et Chapitre de Chanoinesses de la premiere distinction ; il fut reçû avec les marques du plus vif empressement, complimenté par le Chapitre et par la Noblesse du voisinage qui s'y étoient rendus en grand concours. Il en partit le lendemain avec le même cortege, et la Noblesse qui l'avoit accompagné de Roanne, se trouva encore augmentée par celle qui s'étoit renduë à Leigneux. Le Lieutenant du Prévôt de la Maréchaussée de Monbrison, à la tête de ses Brigades, vint jusques près de Leigneux, le complimenta, et l'accompagna jusqu'à Monbrison.

Sur les limites de la banlieuë de cette Ville, le Lieutenant General du Bailliage avec la Noblesse de la Ville et des environs, plusieurs Officiers de ce *Siege*, de l'Election, et des autres Corps vinrent à cheval au-devant de lui.

A son entrée dans la Ville, on fit une décharge de Fauconneaux et de Boëtes, dans le tems que les Echevins firent leur compliment. La Milice Bourgeoise sous les Armes, Tambours battans, Enseignes déployées, formant une double haye depuis

puis les Portes de la Ville jusqu'à l'Hôtel qui lui avoit été préparé. Il s'y rendit aux acclamations du Peuple et au bruit de la mousqueterie, entouré de huit Drapeaux de la Bourgeoisie, les Dames magnifiquement parées étant aux fenêtres. Il trouva à son Hôtel une infinité de personnes de distinction, que l'âge ou les infirmités empêchoient de donner des marques plus vives de leur zele. Le soir on alluma des feux dans les ruës et dans les Places publiques, et presque toutes les maisons eurent des illuminations; on y vit sur tout quantité de lanternes ingenieusement faites et peintes aux Armes de la Maison d'Albon.

Le lendemain la Milice Bourgeoise se mit en double haye depuis l'Hôtel du Comte d'Albon jusqu'au Palais. Les Echevins, en habit de ceremonie, avec les Officiers de la Ville, le vinrent prendre; il étoit précedé dans sa marche par une Compagnie Franche de 30. hommes d'élite, en habits uniformes, d'un grand nombre de Gentilshommes, d'Officiers Militaires, et d'une infinité de personnes distinguées; ses Gardes marchoient immediatement devant lui, et les Echevins à ses côtés. La marche étoit fermée par un nombre égal de trente hommes de la

bours. A la Port… pliment du Doyen du Bailliage, qui l'ac- compagna jusqu'au fauteüil qui lui étoit préparé au milieu du Parquet, et dans lequel il se plaça, ayant à ses côtés les Echevins et les Officiers de Ville sur des chaises ordinaires. La salle d'Audiance étoit extrêmément ornée, les Dames ri- chement parées, et beaucoup de person- nes s'y étoient renduës pour assister à la ceremonie.

L'Huissier Audiancier ayant donné le signal, le Sieur de Pomerolle, celebre Avocat, prononça un três-beau Discours sur le sujet de la Séance; il s'étendit sur l'ancienne origine de la Maison d'Al- bon, que l'Histoire assûre être sortie des Dauphins de Viennois, sur le nombre des Illustres personnages qu'elle a donnés à l'Eglise de Lyon depuis l'onziéme siecle, L'éloge de M. l'Abbé Comte d'Albon, qui est le quatriéme Archidiacre de cette Eglise de son nom, ne fut point oublié; ses grandes qualités le rapprochent si fort de M. son frere, qu'il semble ne lui ceder que par la seule circonstance d'être son puîné.

L'Orateur rappella la memoire du fameux Antoine d'Albon, Archevêque de Lyon, et Commandant pour le Roi dans le Gouvernement; il fit mention de tous ceux de cette Maison qui avoient rempli les Dignités de cette Eglise, ainsi que des quatorze Abbés de Savigny, de plusieurs Chevaliers et Commandeurs de Malthe, de deux Gouverneurs du Lyonnois, Jean et Jacques d'Albon;, ce dernier étoit Chevalier des Ordres du Roi et de la Jarretiere, Favori des trois Rois; et si connu dans l'Histoire sous le nom de Maréchal de Saint André. Il parla de plusieurs autres Illustres Guerriers, et enfin du fameux Gosselin d'Albon, Marquis de Saint Forgeux, duquel M. le Comte d'Albon décend de Pere en Fils, lequel se rendit si recommandable dans les premieres Croizades, et qui rapporta de la Terre-Sainte le Corps de S. Antoine, dont il fit present à l'Abbaye de cet Ordre. Il parla aussi de la Transaction faite entre Jean d'Albon et Humbert Dauphin de Viennois, qui regle la legitime du premier. Et en retraçant les differentes Alliances de cette Maison, il finit par celle de Camille d'Albon, Marquis de S. Forgeux, avec Françoise-Julie de Crévant, qui a fait entrer dans cette Maison la Prin-

re, sa generosité, sa magni[illegible] té, sa charité, qui lui a merité le titre précieux de Pere des Pauvres, sa douceur, son équité, sa politesse, son esprit de paix qui le rend arbitre des differens, &c.

Ce Discours fut suivi de celui de M. Thoynet, Procureur du Roi, qui ne parla pas avec moins d'Eloquence et de dignité sur le même sujet, et plut infiniment par sa netteté et par sa précision.

Ensuite M. Demaux, Lieutenant General, ayant recueilli les voix, prononça l'enregistrement des Lettres et de l'Acte d'Installation.

M. le Comte d'Albon s'étant levé et ayant salué la Compagnie, se remit en marche dans le même ordre. Le Peuple fut regalé de plusieurs tonneaux de vin qui coulerent avec profusion.

Arrivé chez lui il reçût les complimens de tous les Députés des Corps de la Ville de Monbrison, et des autres Corps du département de Forez, ausquels il répondit avec l'esprit et la politesse qui lui sont si naturels, et sur tout avec une bonté de cœur que personne ne se lasse d'admirer.

Pen-

Pendant cinq jours que le Comte d'Albon a passés à Monbrison, il a tenu deux tables de vingt-cinq couverts chacune, servies avec la même magnificence, le même ordre et la même profusion, ce qui ne l'a pas empêché de faire sentir aux malheureux que sa generosité et sa charité étoient inépuisables. Les accommodemens qu'il a faits ont annoncé que la paix et l'union ont été ses premieres vûës dans l'exercice de sa Charge.

Avant son départ les Officiers de Monbrison lui donnerent une Fête magnifique. Son retour à Roanne fut celebré par les mêmes honneurs; les principales Dames, très-parées, allerent dans leurs carosses au devant de lui à plus d'une lieuë. Une troupe de plus de cinquante Cavaliers formée par les principaux de la Ville, proprement vêtus et très-bien montés sur des chevaux richement harnachés, avoit précedé le carosse des Dames, et étoient allés à plus de trois lieuës au-devant du nouveau Lieutenant de Roi. Un Trompette marchoit à la tête de la Troupe; celui qui la commandoit le salua de l'épée, et lui fit un compliment militaire, qui fut très-goûté et parfaitement bien reçû.

Le Lieutenant de la Maréchaussée de

 Roanne

les des plus distinguées et des plus brillantes, une Dame à leur tête, toutes en habit d'Amazones, escortées par un pareil nombre de jeunes Cavaliers, parfaitement bien montés, qui furent aussi au-devant de lui à près de deux lieuës ; et après le compliment que lui fit la Dame qui les conduisoit, elles lui firent cortege jusqu'à son Hôtel. Son arrivée à Roanne fut annoncée comme à Monbrison, par le bruit des boëtes, de la Mousqueterie, des Tambours, &c.

La Bourgeoisie sous les Armes formoit une double haye depuis l'entrée de la Ville jusques chez lui, où il reçût le compliment des Echevins et des Officiers du Corps de la Ville. Il reçut ensuite les complimens de tous les Corps Ecclesiastiques, Seculiers et Reguliers, des Officiers du Bailliage, de l'Election, et des autres Compagnies.

Les Jesuites y conduisirent un nombre choisi de leurs Ecoliers, qui firent leurs complimens en Prose et en Vers François, en Latin et en Grec. Il retint plus de soixante personnes à souper ; il y eut trois

trois tables de vingt couverts chacune, servies avec la même magnificence et le même ordre.

Le lendemain une troupe de jeunes Garçons de dis inction, de l'âge de sept à huit ans, un des Fils du Lieutenant general du Bai lage à leur tête, et po tant la parole, lui vint faire un co npliment en vers qui lui plut beaucoup. Ce S igneur eut la bonté de lui faire present et de le ceindre d'une magnifique épée, en répondant à son compliment avec la derniere politess. Le jeune Enfant sensible au-delà de l'expression à l'honneur qu'il avoit reçû, pressa vivement M. son Pere de lui composer un remerciement qu'il apprit tou e la nuit, et qu'il alla reciter le lendemain.

Le surlendemain le Comte d'Albon fit inv ter à dîner tous les Corps, au nombre de plus de 60. personnes, ain i que les Offici rs Militaires ; la même délicatesse et la même abondance s'y firent remarquer.

Une partie des jeunes Cavaliers et des Amazones qui allerent au devant de lui, pour terminer toutes ces fêtes par un spectacle vif et brillant, a fait dresser un Théâtre magnifique dans le jeu de Paulme de la Ville, sur lequel ils ont representé la

Acteurs ont passé l'attente des Spectateurs; et le Marquis de C.... qui s'est chargé de les exercer, doit s'applaudir de ses soins, encore plus de ses talens pour la déclamation.

On peut dire que dans toutes ces Fêtes rien n'a manqué de la part de la Province, pour prouver à M. le Comte d'Albon combien les cœurs lui sont dévoüés; et de la part de ce Seigneur, combien il a été sensible aux empressemens qu'on lui a témoignés.

Voici le compliment du Fils de M. Huë de la Curée, Lieutenant General au Bailliage de Roanne.

Seigneur, les jeux, les ris, les fêtes, l'allegresse,
Ont été de tout tems amis de la jeunesse;
Permets donc qu'Apollon secondant nos transports,
Pour les mieux exprimer nous prête ses accords.
Ta Noblesse, ton Sang, ton cœur, ton caractere
T'acquirent de tout tems le doux talent de plaire;
Et de tes qualités sincere admirateur,
Chacun t'offre à l'envi l'hommage de son cœur.
Tes Citoyens par leur ardeur guerriere,
Sem-

Semblent aux champs de Mars s'ouvrir une carriere ;
Au bruit de leurs Tambours, au son de leurs Clairons,
On voit à chaque instant grossir leurs Bataillons ;
Et d'une double file honorant ton passage,
De leur fidelité leur ardeur est le gage,
Empressés de prouver que sous tes étendarts,
Leur valeur défendra leurs antiques remparts.
Des Echevins zelés à leur devoir dociles,
T'offrent les clefs des cœurs avec celles des Villes.
Et viennent t'assûrer de leur attachement,
Par la solemnité d'un auguste serment ;
De toute part l'écho de la voix populaire,
Benit l'heureux instant où tu vis la lumiere.
Mille et mille souhaits portés jusques aux Cieux
Leur demandent pour toi des jours sains et nombreux.
Resterons-nous muets, tandis que tout s'anime ?
Non, non, nous allons tous d'une voix unanime,
Crier dans nos transports longissimè vivat ;
Voilà nos vœux, Seigneur, Deus exaudiat.

Suit le Remerciement du même jeune Homme, sur l'épée dont M. d'Albon lui a fait present.

SEigneur, mon cœur reçoit avec reconnoissance
Ce present que je dois à ta magnificence.

 Te

Je sens avec mon sang circuler le courage,
Et mon ardeur prévient les forces de mon âge;
Les Renauds, les Rollands, et les deux Amadis,
Instruits de mes projets en seroient interdits.
Le trait n'est point Gascon; car aux ames bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années;
Et quand par toi, Seigneur, on voit armer son bras,
On brave les périls et l'horreur du trépas.
Paroissez, fier Germain, paroissez, Moscovite;
Je sçaurai vous dompter, vous réduire à la fuite.
J'en jure par ce fer que j'ai reçû de toi,
Par la fidelité que je dois à mon Roi,
Par l'amour paternel, par celui de la gloire,
Enfin par le désir de vivre dans l'histoire.
Mais ce fer me seroit encor plus précieux
Si pour toi je pouvois l'employer à tes yeux.

TROISIE'ME PARTIE de la comparaison des Philosophies de Descartes et de Newton. Par M. de S. Aubin.

LES NEWTONIENS prétendent (*Præfat. editor. in* ...) que l'attraction peut être une qualité aussi primitive que la mobilité. Les Cartésiens répondent que la mobilité et les autres

autres qualités primitives de la matiere, comme l'étendue, l'impénetrabilité, sont fort differentes de l'attraction; que ces proprietés sont très-simples, au lieu que l'attraction est une qualité composée, qui consiste en l'action d'un corps sur un autre corps. Que ce n'est pas parler en Physicien, que de dire qu'une attraction pénétre tous les centres, sans sçavoir pourquoi, et qu'elle fait tout dans la nature, sans dire comment.

L'attraction est même contraire à l'experience. Qu'on suspende deux cubes d'acier d'un pouce de diamétre chacun à deux fils, (*Harsoek. rec. de piec. Phys*) en sorte que les deux cubes se touchent presque par un de leurs côtés, ils ne s'approchent pas dans un lieu où l'air n'a aucune agitation qui rompe son équilibre; et l'attraction n'agit pas davantage sur eux dans le vuide pneumatique, quoique le moindre choc, la moindre impulsion les fasse changer de place. Cependant si ces deux cubes ne faisoient qu'un seul parallélepipéde d'un pouce d'épaiseur, une force de plus de cent mille livres ne les sépareroit pas. Suivant l'experience de Guericke faite à Magdebourg, (*M de Mairan, Tr. de l'Aur. Bor.*) deux plans polis de deux pouces trois quarts de diamétre, s'unissoient si bien ensemble, par la juxta position, et frotés seulement de quelque matiere un peu grasse, qu'ils soutenoient, sans se separer, un poids de 580. livres, attaché au plan inferieur. Il faut donc qu'il y ait quelque autre cause de cette forte union des parcelles d'un corps, que la prétenduë attraction mutuelle de Newton, à moins qu'on n'y ajoûte la cohesion et la juxta-position, autres qualités occultes: au lieu qu'il est très-vrai semblable, que la cause de cette forte union est la pression du plein, suivant l'hypothese des Cartesiens. Mais

qui opere au-delà du vuide. Le P. Castel (*Tr. de Phys. sur la pesant.*) est surpris, avec raison, que Newton ait allié le vuide avec le systême d'une pesanteur universelle. Newton compare (*Princ. Math. p. 3.*) tout mouvement circulaire à celui d'une pierre, que la force du bras fait tourner dans une fronde. Y auroit-il quelque apparence à supposer qu'il se feroit simplement une attraction de la pierre par le bras, sans fronde et au travers d'un milieu vuide? La Physique ne peut admettre (*Leibn. Théod.*) l'action immediate d'un corps sur un autre corps éloigné : Il y a même de la contradiction dans les termes.

Sur les fondemens ruineux de l'attraction et du vuide, Newton éleve ses prétenduës démonstrations. Il ne place point le centre de l'Univers dans un mobile actif, comme le Soleil, ni dans aucun autre Planete, mais dans un espace vuide, duquel il nous assure (*Princ. Math. p* 374) que le Soleil ne s'éloigne jamais beaucoup. Il donne donc au Soleil, non-seulement un mouvement de révolution sur son axe, mais encore un mouvement de transport d'un lieu à un autre. et toutes les Elipses des Planetes doivent varier en même-tems, puisqu'elles ont toujours le Soleil à un de leurs foyers.

Newton allegue de mauvaises raisons pour détruire les tourbillons. Les revolutions des Planetes, dit-il (p. 154) sont éllipiques, et les aires qu'elles décrivent par leurs mouvemens autour du Soleil, sont proportionnelles aux tems : Il suppose plusieurs Cercles excentriques les uns dans les autres et prétend que les loix Astronomiques et les Méchaniques ne peuvent se concilier,

lier, en supposant un fluide de matiere étherée, parce que dans le tems que l'aphélie demandera un mouvement plus tardif, un passage plus étroit demandera un mouvement plus prompt, ou au contraire. Rien n'est plus foible que cette objection. Quand il se trouve dans la nature que que concurrence entre deux contraires, le plus fort l'emporte, et les loix du mouvement ont bientôt décidé entr'eux.

Il n'y a pas plus de solidité à l'objection, que le fluide, qui environne la terre, doit être d'une densité égale à celle du Globe. Voici en quoi consiste cette objection. » Si le fluide dans lequel » le Globe terrestre nage, dit Newton, (*p.* 553.) » est plus ou moins dense, le Globe, au lieu de » revenir au point d'où il est parti, décrira une » spirale dans sa révolution, en approchant du » centre ou de la circonference. Si la densité est » égale, les parties du solide seront en équilibre » avec les parties du fluide, et le Globe alors pour» ra occuper toutes les places du tourbillon, aussi » bien que le centre. » Il est aisé de répondre; premierement, qu'il ne faut pas considerer une Planete, comme un mobile plongé dans un fluide; mais qu'on doit se représenter un fluide qui participe aux mouvemens du Globe, comme une portion de la matiere étherée entraînée par lui, et qui l'environne également de toute part. Le Globe doit être en équilibre avec son ciel, avec la couche du tourbillon Solaire où il fait sa révolution, mais il n'a pas besoin d'équilibre dans son tourbillon particulier, il le forme, et il y donne la loi.

Secondement il n'y a aucun inconvenient qu'un Globe et le fluide où il nâge, soient d'une égale densité. Le Globe ne cesse pas pour cela d'être solide, et son atmosphere ne perd pas sa fluidité. Il

peut

les autres ne le sont pas : ... entre elles, et ceau de bois, qui est un solide, à une égale densité et est en équilibre avec le volume d'eau qui l'entraîne.

L'objection tirée du passage des Cométes en tout sens au travers du tourbillon, a été refutée dans la seconde partie de cette dissertation. Venons aux effets de l'attraction universelle. Newton suppose qu'un mouvement direct d'Occident en Orient a été imprimé dès le commencement, par le Créateur, à toutes les Planetes, et que l'attraction des centres de leurs révolutions les détourne continuellement de leur tendance à ce mouvement rectiligne, ce qui leur fait décrire des ellipses. Il se fût épargné bien des calculs, s'il eût dit tout d'un coup, que le Créateur, dès le commencement a imprimé aux Planetes des mouvemens elliptiques. *C'est la gravitation réciproque du Soleil et des Planetes*, dit-il, (p. 37.) *qui les fait tourner autour de leur centre commun, à des distances plus ou moins éloignées, et dans des orbites elliptiques.* Tout le systême roule sur ces deux principes ; premierement, que les forces de l'attraction mutuelle sont en raison inverse des quarrés des distances ; c'est-à dire, que le corps étant deux fois plus éloigné, la force centrale agit sur lui quatre fois plus foiblement, que l'éloignement étant quatre fois plus grand, la force est seize fois plus foible, &c. Secondement, que les corps s'attirent en raison directe de leurs masses, ou de la quantité de leur matiere. L'essai du systême se fait uniquement sur la Lune. Remontons aux principes. Quand deux forces, l'une horizontale, l'autre perpendiculaire,

I. Vol.

re,

te, poussent également un corps, il décrit la diagonale d'un quarré. Newton, partant de cette premiere conclusion, décompose, pour ainsi dire, la courbe décrite par le mouvement de la Lune. Connoissant les proportions de son orbite, et les tems de sa révolution, il calcule les degrés de la force directe et de la force centrale, qui agissant à la fois sur la Lune, produisent son mouvement elliptique. Il trouve que si la Lune venoit à perdre sa force directe, ensorte qu'elle obéït uniquement à l'attraction centrale, elle tomberoit de quinze piés dans la premiere minute. Newton prétend aussi que les corps, dont nous connoissons la chûte, avancent de cinquante quatre mille piés en une minute : que si les corps commençoient à tomber de la hauteur de la Lune, ou d'une hauteur de soixante demi-diametres de la terre, leur pesanteur diminuant en raison inverse du quarré de cette distance, leur chûte seroit de quinze piés dans la premiere minute, comme la chute de la Lune; et que la Lune arrivant à la surface de la terre, décriroit dans la derniere minute cinquante quatre mille piés, de même que les corps graves, près de la surface de la terre, avancent en tombant de quinze piés dans la premiere seconde, et de cinquante quatre mille piés dans toute la minute. Le quarré de soixante multiplié par quinze, donne cinquante quatre mille, et Newton en conclut, qu'un même principe, une même force agit sur la Lune et sur les corps dont nous connoissons la chûte, suivant la loi qu'il a établie de la raison inverse des quarrés des distances. Il attribuë, en conséquence, une gravitation generale et mutuelle à tous les corps Celestes, dans la même proportion. Mais cette attraction, refutée déja

des corps, près de la surface de la terre, c'est-à-dire, des hauteurs quelconques qui sont à notre portée, comme Tours, Montagnes, &c. ne peuvent se faire que sur des corps dont la masse a un rapport très-inegal à la masse du Globe lunaire; en sorte que si l'attraction agit avec une force égale sur des masses, dont la quantité de matiere est si disproportionnée, un des fondemens du système Newtonien tombe en ruine, sçavoir que l'attraction agit en raison directe des masses. Secondement, je soutiens que l'atmosphere, qui environne la terre, étant fort épaisse, au lieu que la région de la Lune est vuide, suivant Newton, et la difference causée par l'épaisseur d'un fluide étant telle, encore suivant Newton, que sans la résistance de l'air grossier, le corps le plus poreux, comme une éponge, se précipiteroit avec autant de vîtesse qu'un Globe de plomb; une des démontrations de Newton étant même, qu'un mobile qui traverse un fluide de pareille pesanteur spécifique, en quelque sens que ce soit, et quelque soit la vîtesse qu'on lui donne d'abord, doit perdre la moitié de sa vîtesse, avant que d'avoir parcouru trois de ses diametres; il s'ensuit incontestablement de ses principes, que si l'attraction centrale agit dans un milieu vuide, à la hauteur de la Lune, en raison inverse du quarré de la distance, par rapport à une attraction qui agit dans un fluide fort dense, auprès de la surface de la terre, ces deux attractions ne peuvent être semblables.

Troisièmement, il est certain que les masses des Planetes ne changent point, et que leurs distances

tances varient, d'où il résulte par une conséquence invincible que les Planettes dans leurs périhélies, bien plus puissamment attirées par le Soleil, devroient tomber sur ce centre, comme Aristote disoit, que s'il y avoit une autre terre, elle tomberoit sur celle-ci. Car le moindre dérangement dans l'équilibre entraîne tout-à-fait un corps, parce que l'excès qui a précedé, augmente continuellement l'excès qui suit. Or tout Astronome convient des absides ou variations des distances des Planetes. L'équilibre doit alors être rompu par leur éloignement ou leur proximité. Elles doivent s'attirer quelquefois beaucoup plus fortement. La Lune, par exemple, dans la conjonction, devroit abandonner la Terre et aller se joindre au Soleil, sur tout la Terre étant dans le périhélie; il arriveroit encore que les deux attractions du Soleil et de la Terre sur la Lune agissant du même côté dans l'opposition de la Lune, au lieu que dans sa conjonction ces deux forces se combattent, la Lune dans l'opposition tomberoit sur la Terre. Il est impossible que deux attractions si inégales et dans ces situations de la Lune si contraires, produisent le même effet de la retenir dans l'écliptique. Il faut aussi dans les absides et conjonctions des autres Planetes, non-seulement supposer une qualité occulte, telle que l'attraction, mais il faut la supposer variable et de maniere qu'elle se proportionne toujours au besoin qu'on a d'elle.

Lorsqu'une Planete dans le périhélie, s'est approchée du centre, l'attraction centrale étant augmentée, il est impossible, en suivant les loix du Systême Newtonien, que cette Planete retourne à sa distance moyenne, et à plus forte

... prétend que quand Ju-
piter et Saturne sont dans leur plus grande proximité, qui est de cent soixante-cinq millions de lieües, suivant les derniers Astronomes, leurs mouvemens ne sont plus de la même régularité, ce que les Newtoniens attribuent à une attraction plus forte. Puisque le cours de Saturne est dérangé, il faut donc que l'attraction centrale, qui devroit agir plus puissamment sur Saturne à une moindre distance, vienne à se relâcher, sans cause, pour rendre à Saturne sa régularité. Le Systême est autant dénué de causes physiques, qu'il est abondant en calculs.

Dans les grandes conjonctions des Planetes, plusieurs forces centrales réünies dans une ligne perpendiculaire, devroient agir beaucoup plus puissamment. Jupiter est plus massif que Saturne, car Jupiter a plus de densité, suivant Newton (p. 372.) il est aussi plus gros, suivant tous les Astronomes, Saturne est donc fortement attiré par Jupiter, et quand ils se trouvent en conjonction, la force passagere de Jupiter jointe à la gravitation continuelle du Soleil, et attirant Saturne du même côté, doit l'obliger de sortir de son orbite; et comme nous l'avons observé, le Systême ne fournit aucun moyen de l'y faire rentrer. Au contraire, l'attraction augmentant toujours à mesure que la distance diminuera, Saturne décrira une ligne spirale, puis parabolique et enfin presque perpendiculaire; et venant de la Région la plus éloignée se réünir au Soleil, quels désordres ne fera-t'il point en traversant irrégulierement, avec ses satellites, tout ce Monde Newtonien, où il y a autant de principes de destruction, que de centres de gravité.

Si l'on répond que l'excès de la vîtesse de la

Planete

Planete la soutient contre un excès d'attraction, le Systême Newtonien est donc défectueux, et c'est une nécessité indispensable d'y ajoûter un troisiéme principe de la vîtesse, qui modere et concilie les deux autres. Mais les Géometres auroient un beau champ pour démontrer par des calculs réels, fondez sur la regle de Képler, admise par Newton, et sur les Observations Astronomiques, que les rapports réciproques des distances; des masses et des vîtesses n'étant pas les mêmes en tout temps, toute la théorie Newtoniene ne peut avoir aucune solidité, puisque l'équilibre venant à être rompu dans quelque partie de l'Univers, par la moindre inégalité d'attraction d'une Planete ou d'un Satellite dans les absides, l'équilibre seroit rompu en même-temps par tout, et l'Univers aussi-tôt détruit, tous les Globes tombant les uns sur les autres; le Soleil même, suivant Newton, s'écarteroit de son centre à quelque distance et précipiteroit encore la chute des Planetes dans leurs conjonctions, la force de la gravitation étant telle dans ce Systême, que lorsqu'une Planete s'approche du Soleil, elle oblige le Soleil de s'avancer un peu vers elle, s'il n'est retenu par une attraction contraire. Ainsi tout le Systême, au lieu d'avoir un rapport précis avec les Phénomenes (qui est le seul moyen de le faire valoir) est perpétuellement en contradiction avec les faits établis par l'Astronomie.

Newton dit qu'il ne fait point d'hypothese; cependant tirer mille conséquences du même principe d'une attraction generale et mutuelle, établir que les forces de cette attraction sont en raison directe des masses, et en raison inverse des quarrez des distances; que suivant cette proposition constante, le Soleil attire les Planetes, et

... planetes attirent leurs Satellites et donner tous ces raisonnemens pour des veritez démontrées, c'est non-seulement faire un Systême, mais sortir des bornes de la Physique.

Newton avance (*p. 372.*) que la lumiere du Soleil est sept fois plus forte dans l'orbite de Mercure que dans la nôtre. Il ajoûte avec la même confiance, que le Soleil contient deux cents vingt-sept mille cinq cens douze fois plus de matiere que la Terre, le tout exactement pesé et mesuré.

Suivant Descartes, le flux et reflux est causé par l'enfoncement des eaux de la Mer, qui cede à une pression plus forte. Newton croit au contraire, (*p. 390. 426.*) que l'origine du flux et reflux vient de l'élevation des eaux de la Mer attirées par le Soleil et par la Lune, et il attribuë l'augmentation du flux et reflux à une plus grande proximité du Soleil dans le périhélie de la Terre, ou à une plus grande proximité de la Lune dans le périgée de ce luminaire. Suivant le même principe d'attraction, la Lune et les autres Globes ont pris, dit-il, la figure de Sphéroïdes rehaussés vers leurs Equateurs, leurs superficies ayant été gonflées en cet endroit par leurs mutuelles attractions. Newton entreprend de calculer la force précise avec laquelle le Soleil agit sur la Lune, la Lune sur le Soleil, la Mer sur le Soleil et la Lune, et l'un et l'autre sur les eaux de la Mer.

Quand il conjecture (*Hartsoëk, rec. de Piec. phys.*) que les Cometes décrivent autour du Soleil des ellipses extremement longues et qui approchent de courbes paraboliques; et que ces Cometes enflammées du voisinage du Soleil, vont rallumer des Etoiles éteintes, est-ce là ne

rai-

raisonner que sur des preuves Mathématiques et sur des Phénomenes assurez? La physique doit être également éloignée de ces deux extremitez ou de faire des conjectures au hazard et destituées de toute apparence, ou de donner des conjectures pour des démonstrations mathématiques. La Géométrie la plus laborieuse a été employée en pure perte dans tout ce Systême.

Newton imagine (*p.* 3.) qu'un coup de canon étant tiré horizontalement du haut d'une Montagne, si la force imprimée au boulet étoit augmentée de plus en plus, elle parviendroit au point que ce boulet tourneroit autour de la Terre avant d'y retomber, et que la force étant infinie, il traverseroit les Cieux en ligne droite à l'infini. Il compare ce boulet à la Lune. Cette comparaison n'a rien de solide. Le mouvement du boulet dans les espaces étherées dépendroit beaucoup de la difference des fluides qu'il traverseroit, et cette difference nous est inconnuë. Si nous voulons exercer notre imagination à suivre ce boulet dans les airs, il paroît, en bonne Physique, très-évident que la détermination de son mouvement ne seroit en rien changée par le centre de la Terre, qui n'a par lui-même aucune vertu physique; que ce boulet, après avoir passé l'horizon et s'être élevé fort haut dans le fluide terrestre, retomberoit sur la Terre sans piroüetter autour, si la force, qui lui a été imprimée, n'alloit pas jusqu'à le faire sortir de ce tourbillon particulier; que si la force étoit assez grande pour qu'il en sortît, en quelque endroit des Cieux que sa force vint à l'abandonner, il retomberoit sur le centre du tourbillon dans lequel il se trouveroit; que s'il étoit, par exemple, dans le tourbillon de Jupiter, il tomberoit sur Jupi-

pendant sa chute le tourbillon particulier de quelque Planete. Ainsi il y a lieu de faire sur ce boulet des conjectures fort differentes de celles de Newton, qui d'ailleurs ne pourroit tirer de cette comparaison aucun avantage, puisqu'en supposant le mouvement elliptique du boulet autour de la Terre, ce seroit toujours une explication plus physique de l'attribuer à l'impulsion du fluide, qu'à une attraction centrale.

Newton finit (p. 484.) par reconnoître qu'une matiere imperceptible pénetre tous les corps, et qu'elle est le principe de leurs attractions à de moyennes distances; comme si la nécessité d'un mouvement d'impulsion n'étoit pas encore plus indispensable à l'égard des distances éloignées. Le Systême Newtonien ne seroit soutenable, qu'en supposant les Planetes sans absides et tous les corps celestes, sans aucune variation de distance; ce qui est bien éloigné de la théorie des Cieux; et ce Systême ne nous apprendroit toujours rien, puisqu'il roule sur un principe inconnu à l'Auteur, de son aveu, et qui n'a mené jusqu'ici à aucune découverte. L'Optique de Newton, qui est restée imparfaite, n'a pas procuré plus d'utilité. Cette invention si vantée des couleurs élementaires peut paroître un peu suspecte, plusieurs personnes ayant tenté inutilement cette expérience; Mariotte, dont la sagacité en ce genre étoit connuë, n'a pû réüssir à la trouver, et M. Rizzetti a conclu des experiences qu'il a faites, que tous les rayons sont également refrangibles.

A l'égard de la Géometrie de l'infini, Newton se

se sert de la Méthode qu'il appelle (*p. 32.*) des points naissants et évanoüissants, Méthode qui renferme les mêmes contradictions que celle des infiniment petits. Il n'est pas besoin de se jetter dans des discussions métaphysiques, pour connoître avec la plus entiere certitude, que la divisibilité à l'infini ne peut s'allier avec les indivisibles. Examinons quelles sont les veritables défectuositez du Systême Cartésien, et s'il est possible d'y remedier.

La fin dans le second volume de Juin.

LES URNES,

Ou la cause de la diversité des Esprits.

Au Reverend Pere d...... Jesuite.

QUel est ce feu Divin qui m'échauffe et m'éclaire,
Qui dirige mes pas sur ce vaste hemisphere,
Qui mesure du Ciel l'incroyable grandeur,
Et sonde des Enfers l'affreuse profondeur!
Plus vîte que l'éclair qui partage la nuë,
Sur mille objets divers l'Esprit porte sa vûë.
Rien ne peut l'arrêter et jusque sur les Dieux
Il ose promener ses regards curieux.
Seroit-ce une matiere ou vapeur éthérée?
Est-ce le feu du Ciel surpris par Promethée?
D'atomes un amas fortuit, ou medité?
Ou quelque écoulement de la Divinité?

Mais d'où vient trouve-t-on ...
Tant d'espris differens ? tant de talens divers ?
En est-il des Esprits ainsi que des visages ?
Chaque Esprit a ses traits, ses dons, et ses usages ;
Tous les Esprits enfin que l'on trouve ici bas,
Faits de la même main, ne se ressemblent pas ;
L'un éleve son vol vers la plaine azurée,
L'autre vole plus bas d'une aîle mesurée ;
Chez l'un regne un bon sens, simple et sans ornement ;
L'autre dans ses discours répand un sel charmant ;
De la naïveté l'un a le caractere,
Et l'autre sçait railler d'une façon legere ;
L'un est grave, profond, sçavant, misterieux ;
L'autre toujours badin, aimable, ingenieux ;
Je sens que je m'égare ; oui, plus je m'évertuë,
Moins de ces dons divers la source m'est connuë.
Je raisonnois ainsi, quand je vis Apollon
Laissant les doctes Sœurs et le sacré vallon.
Ce Dieu vint me trouver, pour dissiper mon doute ;
Viens vers moi, me dit-il, et suis moi dans ma route,
Ecarte de tes yeux le bandeau qui te nuit,
Et monte dans les Cieux, sois par toi-même instruit,
Apollon [illegible] alors, il prend un vol rapide ;

Mon

Mon corps devient leger, le Dieu me sert de guide,
Je franchis avec lui les espaces des airs,
Et laisse sous mes pieds et la Terre et les Mers;
Nous arrivons tous deux à la Celeste Sphere,
Sejour des Immortels que l'Univers revere;
Là, mille objets charmans frapent mes yeux surpris,
De les representer que ne m'est-il permis?
Sept Dieux s'offrent à moi, chacun d'eux tient une Urne,
Mars, Jupiter, Venus, et Mercure et Saturne,
Et le brillant Phœbus, et Diane sa Sœur;
Chaque Urne transparente enferme une liqueur,
Et toutes ces liqueurs different en essence;
L'une porte à l'amour et l'autre à la vengeance,
L'une nous rend subtils, l'autre tardifs, pesans.
Jupiter nous départ ses nobles sentimens;
Les Rayons de Phœbus rendent l'ame brillante,
Et Diane produit une humeur inconstante;
Sur un trône est assis l'imperieux Destin,
Il regle notre sort, et la Parque soudain
Plonge dans ces liqueurs de plus d'une maniere
Chaque ame qui du jour entre dans la carriere;
Des celestes liqueurs, dotés differemment,
Nous apportons ici divers temperamens,
Diverses qualités, et diverse nature;
L'un est Saturnien, l'autre tient de Mercure,
L'un a de Jupiter le vol ambitieux,

Souvent un même Esprit deux qualités rassemble,
On y trouve Mercure et Jupiter ensemble ;
Ici, c'est le Dieu Mars adouci par Venus ;
Là, le triste Saturne animé par Phœbus.
Plus des saintes liqueurs nos ames furent teintes,
Plus elles ont des Dieux les qualités empreintes ;
Comme de l'alphabet les foibles élemens
Dans leurs nombres bornez et vuides de tout sens,
Par des combinaisons et par des assemblages
Forment differens mots, differentes images,
Et peuvent exprimer par mille divers sons
Des Etres d'ici bas la nature et les noms ;
Ainsi de ces liqueurs la diverse teinture
Forme de nos talens l'aimable bigarrure ;
De-là naît des Esprits l'ample diversité,
Du Destin seul dépend cette varieté ;
Il en donne la trempe ou forte, ou bien legere,
Et choisit des liqueurs pour chaque caractere ;
Ses mélanges enfin nuancés et parfaits,
Sont toujours variés par cent differens traits ;
Des Esprits differens la source est découverte,
Un autre dira mieux et la route est ouverte.
D...., Vous lirez ces vers rimés pour vous,
Et des tristes Censeurs vous parerez les coups ;
Aux [illegible] accordez un gracieux suffrage,
Ami, vous leur devez mille fois davantage.

Pierre Defrasnoy.

RE

REFLEXIONS.

Nihil veritas erubescit, nisi solummodò abscondi.

Il y a à la Cour quatre bonnes Meres, qui ont quatre fort mauvais enfans; sçavoir, la Verité, qui engendre la haine; la Prosperité, qui engendre, l'orgueil; la Séverité, qui engendre le péril; et la Familiarité qui engendre le mépris.

Amant veritatem lucentem, non redarguentem.

Le salaire des menteurs est de n'être point crûs quand ils disent la verité. *Mendaci etiam verum dicenti non creditur.* Phédre.

Les raisons simples et foibles de ceux qui deffendent la verité, font souvent un meilleur effet que de plus fortes et plus recherchées, en découvrant à quelles extremitez sont réduits ceux qui veulent la combattre. Il faut avoüer cependant qu'on fait quelquefois tort à la verité par la maniere de la deffendre.

Une trop grande confiance d'avoir trouvé la verité, et la persuasion qu'on en a, empêchent souvent de la trouver en effet.

Il faut proportionner les veritez Saintes à l'intelligence humaine ; il est de la prudence de ne pas exposer le langage divin à l'insulte des prophanes, et au mépris de ceux qui condamnent et blasphêment tout ce qu'ils ignorent, et qui, devenus semblables à des animaux sans raison, corrompent tellement leur esprit, qu'ils ne connoissent rien que par le seul interêt de la Nature.

C'est souvent rendre la verité douteuse et en prophaner la simplicité, que d'employer trop d'éloquence pour l'établir.

Dans les Narrations, un Auteur qui veut être crû, doit moins s'appliquer à dire la verité, qu'à rendre croyable ce qu'il dit.

Les gens de bien ne disent rien de vrai mollement, ni de faux hardiment. *Nequid falsi dicere audeat, nequid veri non audeat.*

Il n'y a rien de si aigu qui ne rebrousse contre le bouclier de la verité.

Veritati præscribere nemo potest, non spatium temporum, non patrocinia personarum, non privilegium nationum. Tertul.

Les Vertus chrétiennes n'étant pas opposées entr'elles, la charité qu'on doit à son prochain ne doit pas arrêter la justice qu'on se doit à soi-même.

L'art de la dépravation ne se doit apprendre nulle part. Les loix de l'honnêteté doivent être scrupuleusement gardées par tout. Il ne faut point imprimer de dangereuses pensées dans les esprits, sous prétexte de rendre le vice plus abominable, ni les remplir de honteuses idées, lorsqu'il n'est question que de les animer à la recherche de la gloire, en leur représentant les plus éminentes vertus.

Quand on ne veut faire que ce qui est permis, il est permis de faire tout ce qu'on veut.

Le comble de la vertu c'est d'élever son esprit au-dessus des promesses et des menaces de la fortune.

On est parvenu à une extrême vertu quand on pardonne tout aux autres,

 comme

comme si on faisoit tous les jours des fautes, et qu'on s'abstint d'en faire, comme si on ne pardonnoit rien à personne.

C'est un grand Art dans certaines occasions, que de sçavoir soutenir la vertu sans offenser ceux qui l'attaquent.

Combien de choses sont l'effet du dégoût, de la bienséance ou de l'amour de la santé, dont on fait honneur à la Vertu.

On n'a que trop de penchant à fonder son opposition à la pratique des vertus chrétiennes sur l'impossibilité d'atteindre à la perfection des Saints; et l'on s'autorise à ne pas les imiter quand leurs actions paroissent trop au-dessus des efforts ordinaires de la Nature.

On ne manque jamais d'occasion de pratiquer la vertu. *Nunquam potest non esse virtuti locus.* Seneq. *Medée.*

Pour juger de la vertu d'un homme, il faudroit lire dans le fond de son cœur pour y découvrir les causes qui le font agir, car ce sont les causes qui font la vertu, et non pas les actions exterieures.

Souvent les plus grandes vertus des Hommes ne sont que le triomphe d'une passion moins criminelle sur une passion plus criminelle ; ensorte que ceux qu'on croit si vertueux, ne different des autres que par le choix de certains deffauts qui sont moins condamnez dans le Monde.

De-même qu'il est plus aisé de prendre la maladie d'un autre, que de lui donner la santé dont nous joüissons, nous avons plus de facilité à contracter les vices d'autrui, qu'à communiquer notre vertu. *Facilius est vitium contrahere quam virtutem impertiri : quem admodum facilius est morbo alieno infici, quàm sanitatem largiri.* S. Greg. de Nazianze.

La pauvreté n'ôte pas les vertus, et les richesses ne les donnent point.

Avec de la vertu, de la capacité et une bonne conduite, on peut être insupportable; les manieres que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de nous en bien ou en mal. Une legere attention à les avoir douces et polies, prévient leurs jugemens. Il ne

f..ut presque rien pour être crû fier, .civil, méprisant, désobligeant. Il f...t encore moins pour être estimé to... ...e con.raire.

C'est une vertu bien legere que ... qui n'a jamais été à l'épreuve.

Il est beaucoup plus aisé de c... ver toute sa vertu, que de reve... elle, dès que nous avons fait u... qui nous en éloigne.

Ceux qui prétendent s'attirer d... ferences par de fausses vertus, se ... quent de ceux de qui ils les préten... et ceux cy, à leur tour, se moc... de ceux-là en leur rendant des re... apparens, au lieu des véritables ... esperent.

La haute vertu imprime dan... les cœurs certains caracteres de v... tion que le temps n'efface jamai... admirera toujours l'action de *C...*, qui renvoya aux *Saliques*, leur ... d'Ecole, foüetté par la Jeunesse ... Ville qu'il avoit voulu livrer; e... ce... de *Fabrice*, qui avertit *Pyrrhus*, s... nemi, que son Medecin offroit d... m... po isonner.

J. Vol.

La plupart des hommes ont moins d'empressement à être vertueux, qu'à le paroître.

Tanto major fama satis est, quàm
Virtutis: quis enim virtutem amplectitur ipsam,
Præmia si tollas? Juven. Sat. 10.

Les vertus mêmes sont quelquefois dangereuses dans un homme sans jugement.

Quand on conseille la vertu aux autres, on augmente les raisons que l'on a de la pratiquer.

Dicta, factis de facientibus erubescunt.

Il est bien plus difficile de se soutenir dans la perfection, que d'y atteindre.

Il y a bien peu de vertu de bon aloy; parmi les plus sinceres il y a toujours un certain exterieur sévere et rebutant, très-utile à la vertu.

Il en est de la veritable vertu comme des bons Parfums, qui n'ont jamais plus d'odeur que quand on les pile ou qu'on les brule. La vertu a besoin d'épreuve. *Marcet sine adversario virtus.* Seneque.

La vertu doit être sans excès, et la

perfection même doit avoir ses bornes. *Oportet sapere usque ad sobrietatem.* S. Paul.

Les richesses sont à la vertu ce que le bagage est à une armée, qui quelquefois l'empêche d'avancer, et d'autres fois la fait aller bien loin. *Bacon.*

L'amour de la gloire et la crainte du blâme, sont presque toujours les vrais motifs de la vertu.

Non basta la Fortuna per ingrandire gl'homini, senon vi concorre la virtùs ed è vana la virtù dove manca la fortuna.

Il vitio non è sicuro, nemeno nel mezzo delle virtù, per che contamina la virtù.

AU R. P. GRESSET, *de la Compagnie de Jesus, Professeur de Réthorique au College de Rouen, Auteur des Poësies qui paroissent sous le nom de* M. G.

O Toi, dont la Musette tendre,
Se fait admirer sur ces bords,
Heureux Berger, ne puis-je apprendre
Le doux pouvoir de tes accords ?

 Quel

Quel charme, Dieux, quelle harmonie
Résulte de tes sons touchans !
Chez toi les Airs du Berger d'Italie
Trouvent encor de nouveaux agrémens.

Venez, Déesses d'Hypocresne,
Venez, que vos regards surpris
Trouvent aux Rives de la Seine,
Théocrite et Virgile en un seul réünis.

Voyez un Berger plein de charmes,
Entouré des Ris et des Jeux :
Voyez l'Amour verser des larmes,
De ne pouvoir se mêler avec eux.

Mais quel est ce profond silence !
Tout est sensible à ses accens ;
Les arbres même en marquent la cadence
Par d'heureux mouvemens.

Fuyez ! ô stupide vulgaire,
Fuyez et respectez ce Berger desormais ;
Ses sons pour vous sont un mystere
Que vous ne comprendrez jamais.

Fuyez. Que vois-je ? Euterpe et Polymnie
Ont déja couronné son front,
Et la Troupe sçavante à l'instant réünie,
Part, disparoît, revole au double Mont,

Berger, joüis d'une Couronne
Que jamais la faveur ne nous fit remporter;
Quand les neuf Sœurs, quand Phébus nous la donne,
En vain voudroit-on nous l'ôter.

Je sçai que contre toi mille sots du Parnasse,
Se sont élevez dans ces Lieux;
Mais après tout, qu'a produit cette audace?
Leurs propres traits se sont tournez contre eux.

L'Abbé Debecdelievre, son Ecolier.

LETTRE de M. Pierre le Roy, *Horloger, à M. de .... pour servir de Réponse à la Lettre de M.* Thiout, *insérée dans le Mercure de France, Décembre* 1733. page 2668.

VOus êtes sans doute surpris, Monsieur, de la Lettre que vous avez lûë dans le Mercure, au sujet de la Pendule que j'ai annoncée dans le même Journal au mois de Septembre dernier. Les commoditez et les avantages que vous y avez trouvé et que M. Thiout n'y veut pas reconnoître, font, sans doute, le sujet des explications plus par-

ticulieres que vous me demandez.

Ma Pendule marque les minutes du tems vrai sur un cercle mobile autour du Cadran, et le mouvement de ce cercle se regle en mettant sous un Index le quantiéme du mois marqué sur ce cercle.

Vous ne vous attendiez pas que M. Thiout feroit au Public, et même aux personnes intelligentes, l'injustice de leur refuser assez de connoissance pour mettre le quantiéme du mois sous un Index, et pour s'approcher du Cadran jusqu'à une distance convenable toutes les fois que l'on veut voir l'heure du tems vrai.

Ma Pendule n'a point d'autre défaut que les autres dans cette partie ; et quoique les minutes du tems vrai ne conviennent point avec celles du tems moyen, le cercle mobile où elles sont marquées étant blanc, et les chifres étant noirs et gros, il est très-facile de les remarquer au moins d'aussi loin qu'on peut voir l'aiguille des minutes : Or depuis qu'il n'y a point de difficulté pour remarquer la minute à laquelle répond l'aiguille, on y peut trouver l'avantage que je m'étois proposé.

Si j'avois mis une détente ordinaire à ma Pendule, elle n'auroit sonné que les heures du tems moyen, et par conse-

quent la sonnerie auroit pû retarder et avancer d'un quart d'heure sur le tems vrai auquel on se regle. Pour éviter cet inconvenient, j'ai imaginé une détente qui ne la fait sonner que quand l'éguille est à 60. minutes du tems vrai.

M. Thiout avoüe que ma détente est ingenieuse ; mais pour en diminuer le merite il dit que M. Enderlin en a imaginé une autre, où il évite les talus qui sont à la mienne, ce qui la rend plus parfaite et plus facile à executer. M. Thiout devoit donner la description de cette détente pour qu'on pût en faire la comparaison et remarquer les avantages de l'une sur l'autre. Pour vous faire sentir, M, combien ma détente est au dessus de celle de M. Enderlin, il faut les décrire toutes deux.

Lorsqu'on fait tourner le Cadran du tems vrai dans ma Pendule, ce Cadran emporte avec lui au-dedans de la cadrature un levier, à l'extrêmité duquel est un cercle concentrique, à la roüe des minutes, et qui peut se mouvoir perpendiculairement au plan du Cadran, dont la circonference répond toujours à la détente de la sonnerie, ensorte que ce cercle ne sçauroit se mouvoir sans faire lever la détente. Ce cercle qu'on peut appeller levée circulaire, a deux plans inclinés de

 champ,

champ, et chaque plan incliné en occupe la moitié ; ensorte que ce cercle ressemble à une rouë de rencontre qui n'auroit que deux dents : l'un des plans inclinés répond toujours à 60. minutes du Cadran mobile, et l'autre à trente minutes.

La rouë des minutes, au lieu de cheville, porte un plan incliné, sur lequel les plans inclinés du cercle concentrique reposent toujours, ainsi la rouë des minutes en tournant, fait mouvoir ce cercle perpendiculairement au plan du Cadran et leve la détente de la sonnerie, quand le plan incliné de la rouë de minutes est arrivé au sommet du plan incliné qui répond à 60. minutes ou à 30. minutes du Cadran mobile, le plan incliné du cercle concentrique qui étoit engagé, se dégage. Ce cercle reprend sa situation naturelle, la détente retombe et permet à la Pendule de sonner.

Vous voyez par ce détail, M. que ma détente a deux avantages sur les détentes mêmes ordinaires. 1°. Il y a toujours un plan incliné de la levée qui répose sur le plan incliné de la chaussée, ainsi la resistance que le mouvement trouve est toujours uniforme, au lieu que dans les Pendules ordinaires la levée ne porte sur la cheville qu'environ un quart d'heu-

re avant l'heure ou la demie, par con-
sequent le mouvement ne trouve p
jours une resistance égale. La
dans l'opération qu'elle fait, n'ag
toujours sous ce même angle, et s
n'est pas ménagée comme dans ma
dule.

2°. Puisque chaque plan incl
ma détente occupe un demi cerc
rouë de minutes employe une demi
re entiere à lever la détente, au li
cette opération se fait dans un
d'heure dans les Pendules ordinai
comme leurs forces sont en raiso
versée des tems employés à surmon
même resistance, ma rouë de min
doit employer pour lever ma dé
que la moitié de la force qui se
employée pour lever les détentes o
res.

M. Thiout n'avoit pas, sans dout
ces reflexions, quand il a mis ma
te au-dessous de celle de M. End
qui, comme on va le faire voir, de
de beaucoup plus de force que les d
tes ordinaires; car pour la détente de M.
Enderlin, il y a au centre de la qu
ture un rochet porté sur une virole fixe
à la platine, au travers de laquelle pa
la tige qui porte la rouë de m

ou rouë dechaussée. Ce rochet à un bras qui est toujours engagé dans la levée de la détente, ensorte qu'il ne sçauroit être mû sans mouvoir cette levée. Le Cadran mobile des minutes porte aussi une autre levée mobile sur une cheville dont le bout répond toujours à 60. minutes du Cadran mobile des minutes, et cette levée porte à son extrêmité un cliquet poussé par un ressort qui peut s'engager dans les dents du rochet dont j'ai parlé.

La chaussée porte deux chevilles, l'une pour l'heure, et l'autre pour la demie. Chaque cheville prend à son tour le bout de cette derniere lévée, la pousse et fait engager le cliquet dans une dent du rochet. Ce cliquet, ou pour mieux dire la levée, (parce que le cliquet ne sert à la levée que de point d'appui dans la dent du rochet,) fait tourner le rochet, qui en tournant fait lever la détente par le moyen de son bras qui est engagé dans la levée; et quand la cheville de la rouë de minutes est dégagée, la détente reprend sa place et la Pendule sonne.

Examinons presentement cette détente, et voyons si elle peut être mise en parallele avec la mienne. D'abord il faut plus de force pour mouvoir la levée qui tient au Cadran mobile que pour le-

ver celle des Pendules ordinaires, parce qu'il faut vaincre la resistance d'un ressort, qui doit non-seulement renvoyer la levée, mais qui doit encore dégager le cliquet qui est engagé et poussé dans le rochet par un ressort. Outre cela il est évident que le mouvement qu'il faut donner au rochet et à la détente de la sonnerie, oppose de nouvelles resistances qui ne se trouvent point ailleurs. La détente de M. Enderlin a donc trois défauts. 1°. L'operation pour lever la détente se fait dans un demi quart d'heure ou environ, et dès-là la resistance que fait la premiere levée à la cheville qui la pousse est plus que double de celle des levées ordinaires. 2°. Cette premiere levée qui porte le cliquet, doit faire tourner le rochet, et ce rochet doit reprendre sa situation. Il faut donc un ressort à ce rochet pour le ramener, et par consequent voilà une resistance nouvelle, qui seule est beaucoup plus considerable que toutes celles qui se trouvent dans ma pendule et dans les Pendules ordinaires : Un examen plus severe feroit encore voir un inconvenient dans la virole sur laquelle tourne le rochet, car cette virole étant grosse, le mouvement du rochet ne sçauroit se faire sans beaucoup de frottement.

3°.

3° A l'endroit où le bras du rochet est engagé avec la levée de la détente, il se fait encore un nouveau frottement que le mouvement de la Pendule doit vaincre.

Enfin, puisque c'est la cheville de la rouë de minute qui doit faire faire toutes ces operations ausquelles elle employe une grande partie de sa force, qu'elle les fait dans un demi quart d'heure ou environ, sous des angles continuellement variés, et qu'elle est libre le reste du tems. Personne ne sera surpris si la Pendule dont M. Thiout vante tant la détente, n'a pas toute la regularité qu'on exige d'une bonne Pendule.

A l'égard de l'execution de ces deux détentes, il est visible que celle de la mienne est beaucoup plus facile que celle de l'autre. Premierement, en ce que ma levée circulaire n'a pas besoin d'autre précision que d'être à peu près concentrée à la rouë de minutes, et d'être partagée en deux parties égales par les deux plans inclinés, au lieu que la détente de M. Enderlin demande que la levée qui porte le cliquet soit parfaitement concentrée, autrement le cliquet pourroit bien manquer. Le rochet, ou du moins le bout de cette levée, étant plus ou moins

proche du centre se dégageroit plus tard ou plûtôt de la cheville, et la Pendule ne sonneroit pas précisement à 60. minutes, ni à 30. minutes. Secondement, il n'y a dans ma Pendule que la levée circulaire à mouvoir pour faire lever la détente de la sonnerie, ainsi il n'y a qu'une piece qui peut demander quelque regularité.

Dans la Pendule de M. *Enderlin*, la levée qui porte le cliquet demande au moins, autant de regularité que ma levée circulaire; le cliquet que porte cette levée demande aussi de la regularité; le bras qui reçoit dans sa fente la cheville de la levée de la sonnerie, demande encore de la sujetion, sans compter le rochet qui doit être bienfait et bien libre sur sa virole. Enfin toutes les pieces à mouvoir consommant une trop grande partie de la force de la Pendule, la pourroient faire arrêter si elle étoit mal faite, ou construite par une main moins habile que celle de M. Enderlin. Je conclus donc, M. que ma détente est beaucoup plus aisée à executer, plus solide, moins fatiguante pour le mouvement, et par consequent préferable à la sienne; et je suis même étonné que M. Enderlin, qui avoit beaucoup de genie, et qui avoit vû ma détente quatre ans avant d'imaginer la sienne,

 l'ait

l'ait faite si défectueuse et si contraire aux principes de la bonne horlogerie.

Ma Pendule marque aussi le quantiéme du mois d'une maniere plus simple qu'on ne le fait ordinairement. M. Thiout me rend justice, en disant qu'il ne croit pas que mon dessein soit d'en imposer, quand j'ai dit que les quantiémes ordinaires se marquoient par le moyen de trois rouës et deux pignons. Il est vrai que c'est une faute qui s'est glissée, mais j'ai voulu dire trois rouleaux, deux rouës et un pignon, au lieu que dans ma Pendule je ne mets que trois chevilles sur le barillet de sonnerie qui fait son tour en trois jours, qui prend chaque jour à minuit une dent de la rouë du quantiéme. J'avois regardé cette façon de faire marquer le jour du mois comme une idée qui peut venir à tout le monde, c'est pourquoi je n'en avois pas donné la description dans la Lettre où j'ai annoncé ma Pendule, et je ne la donne aujourd'hui que pour vous faire voir, Monsieur, que je n'ajoute à ma Pendule qu'une seule rouë pour lui faire marquer le quantiéme au lieu de trois rouleaux, deux rouës et un pignon qui sont enployées dans les Pendules ordinaires pour la même operation.

Le reste pour le Mercure prochain.

SON-

SONNET.

Sur le bonheur de la Solitude.

N'Applique, ambitieux, tes soins et ton étude,
Qu'à briguer quelque Charge, où tu sois respecté ;
Pour moi foulant aux pieds, et rang et dignité,
J'aime à vivre inconnu dans une Solitude,

Là, content de mon sort, rien ne m'y paroît rude ;
J'y pense à mon salut en toute liberté,
Convaincu qu'ici bas tout n'est que vanité ;
J'attens la mort sans peine et sans inquietude.

Cet objet, quoiqu'affreux, ne cause de terreur
Qu'à celui qui charmé de ce monde trompeur
Fait son souverain bien d'une vaine chimere.

Celui qui, retiré, sert Dieu fidelement,
Lui donne tout son cœur, ne cherche qu'à lui plaire,
Loin de craindre la mort, la desire ardemment.

EXTRAIT du Mémoire lû par M. d'Onsenbray, à la rentrée de l'Académie, du 5 May dernier.

M. D'Onsenbray a lû un Memoire touchant la Description et les usages d'une Machine qui marque continuellement sur le papier non seulement les vents qu'il a fait, et à quelle heure chacun a commencé et fini, mais aussi leurs differentes vitesses ou forces relatives. Après avoir exposé briévement les avantages qu'on retireroit de la connoissance des impulsions du vent tant pour la navigation que pour les Moulins; M. d'Onsenbray ajoute, que le plus sûr moyen qui lui ait paru pour parvenir à cette connoissance, étoit d'imaginer des Machines propres à faire toutes les expériences nécessaires sur les vents.

Entre cinq Machines differentes que M. d'Onsenbray a imaginées et fait exécuter pour déterminer les forces absoluës et relatives des vents, et connoître toutes leurs varietez, il s'est contenté d'annoncer les quatre premieres, se réservant d'en donner les Descriptions dans les as-

semblez particulieres de l'Acadér[illegible] pour ne décrire que la cinquiéme M[illegible] comme la plus complette, et à la [illegible] a donné le nom *d'Anemometre à* [illegible]

Entre plusieurs Auteurs qui [illegible] vaillé et écrit sur les vents, M. d'Onsenbray parle de deux Anemometres décrits par M. Wolf et par Georges Leutman, il ajoute que le Chancelier Bacon a fait connoître dans son Histoire des vents les avantages qu'on retireroit d'avoir des observations et des expériences suivies sur les varietez des vents et faites par differens observateurs dans differens pays; Enfin il cite à cette occasion plusieurs autres Auteurs qui ont écrit sur les vents, et entre autres la dissertation du Pere Sarrabat Jesuite, sur les causes et les variations des vents, ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie de Bordeaux en 1730.

L'Anemometre décrit par M. d'Onsenbray est nommé à Pendule, étant composé de deux parties principales qui sont menées par la roüe des heures d'une Pendule placée entre les deux; chaque partie devide sur des bobines une bande de papier.

M. d'Onsenbray distingue trois moteurs pour faire aller toute la Machine; le pre-

mier est la Pendule dont nous venons de parler, le second est l'action du vent sur une girouëtte dont le bas de la tige porte un Cilindre qui a 32 pointes placez en forme d'Helice pour les 32 rumbs ou airs de vent. Ces pointes servent de crayon et marquent par des traits sur le papier de la partie à droite de la Pendule les vents qui ont regné et leur durée. Le troisiéme Moteur est l'action du vent sur les aîles d'un Moulin horisontal dont le nombre des tours se trouve marqué par des points de 400 en 400. tours sur le papier de la partie à gauche de la Machine ; ainsi on connoît sur cette partie les differentes vitesses ou forces relatives des vents par le plus ou le moins de tours du Moulin pendant chaque quart d'heure.

Enfin nous ajouterons seulement encore (car il n'est pas possible de faire sentir tout le Mechanisme de cette Machine sans figure,) que les papiers des deux parties se trouvent divisez par des points de quart d'heure en quart d'heure, pour connoître l'heure des changements de direction et de force du vent.

Ce qu'il y a de plus singulier à cet Anemometre, c'est qu'on n'a pas besoin de se tenir auprès pour observer, et qu'on trouvera marqué sur les papiers tous les

changements qui seront arrivez pendant les 24 heures, soit de direction, soit de vitesse du vent, l'heure de ces changements et la durée de chaque vent; on verra, par exemple, à quelle heure un vent a commencé à souffler, son nom ou sa direction, sa vitesse relative, combien il aura continué, et combien se sera passé de temps sans qu'il y ait eu de vent.

M. d'Onsenbray a tâché dans la construction de son Anemometre de le rendre tel, qu'il instruise de tout ce qu'on peut avoir besoin et envie de sçavoir par raport aux vents; il se placera dans une Chambre ou un Cabinet où il fera ornement, sans qu'on soit obligé de le tenir à l'air, en conduisant comme aux Cadrans à vent ordinaires la tige de la Giroüete et le cordon du Moulin le long du mur pour aller gagner le toît.

RONDEAU.

Voir un Phenix n'est pas chose ordinaire ;
Maint grand Auteur en a pourtant écrit ;
Mais en ce point il paroît tant d'esprit,
Que le Portrait m'en semble imaginaire.

 Pour

Pour moi j'irois de Paris jusqu'au Caire,
Du Monde entier je ferois le circuit
Si je croyois de mes soins pour tout fruit,
Dans ces climâts nouveau Missionaire,
Voir un Phénix.

Mais parlons mieux : sous ce rare animal,
Ces anciens Clercs qui ne pensoient pas mal,
Ont, selon moi, peint une femme sage.

Et c'est raison ; car qui sur Terre a vû
Femme fidelle et chaste en son ménage,
Peut, à bon droit, se vanter d'avoir pû
Voir un Phénix.

ON apprend de Chambery, que Mre Michel-Gabriel de Roussillon de Bernex, Evêque et Prince de Genêve, Suffragant de l'Archevêché de Vienne, auparavant Chanoine Régulier de Saint Augustin, de l'Ordre de saint Antoine, mourut dans son Diocèse en odeur de sainteté le 23. Avril dernier. Le Public verra peut-être avec plaisir quelques circonstances de la Vie et de la Mort de ce pieux Prélat, contenuës dans la Lettre qu'on va lire.

LETTRE de M. N. Gasparini, General de l'Ordre de S. Antoine, à tous les Superieurs et Commandeurs de son Ordre en France, en Italie, en Espagne et en Allemagne, sur la Mort du dernier Evêque de Genêve.

MON REVEREND PERE,

La mort vient d'enlever à l'Eglise un saint et illustre Prélat, et à nous un cher et respectable Confrere, que nous regardons, à juste titre, comme un des plus grands ornemens que notre Ordre ait jamais eû. Vous comprenez, sans doute, que je veux vous parler de Mre Michel-Gabriel de Roussillon de Bernex, Evêque et Prince de Genêve. Il est decedé dans son Diocèse à Annessi, le jour du Vendredy-Saint 23. du mois d'Avril, entre midi et une heure, dans la 77. année de son âge.

Issu d'une des plus anciennes et des plus illustres Maisons de Savoye, il méprisa dans un âge encore tendre toutes les grandeurs auxquelles il pouvoit naturellement aspirer dans le siecle, et chercha dans notre Ordre un azile pour s'y consacrer entierement au service du Sei-

 gneur

gneur. Il y prit l'habit le 17. Novembre de l'année 1672. et fit Profession le 21. du même mois de l'année suivante; il s'y est rendu recommandable par sa pieté, par l'austere régularité de ses mœurs et par son amour pour les Sciences; les progrès qu'il y fit et sa profonde érudition, engagerent les Supérieurs à le charger d'enseigner la Théologie à Toulouse, employ dont il s'acquitta avec autant d'applaudissement que de succès.

Après le décès de M. Antoine Pain la Jasse, un de nos Prédécesseurs, il fut choisi pour faire la Harangue au Chapitre Général qui s'assembla au mois de Mars 1688. pour l'Election de son Successeur. On admira alors et on admirera toujours dans cette Piece la force de son éloquence et cette genereuse liberté qu'inspire la verité et l'amour du bien public. Dans ce Chapitre, où il exerça les pénibles fonctions de Secretaire, et dans le suivant, il fut unanimement élu Superieur de la Maison de notre Ordre à Toulouse. Il la gouverna six ans en cette qualité avec cette sagesse, cette prudence qui regloit toutes ses démarches; il y fit construire ce superbe Edifice, qui fait un des plus beaux ornemens de cette Ville, sans interrompre

pour *cela ses travaux* pour l'Eglise dans le *ministere* de la Chaire et la direction des ames, ni les études qu'il chérissoit singulierement et qu'il fit fleurir dans sa Communauté. Ces fameuses Thèses de Droit Civil et Canonique qu'il fit soutenir avec tant d'éclat et de succès devant le Chapitre General de l'année 1691. montrent qu'il ne se bornoit pas à un seul genre de science, et qu'il ne négligeoit aucune de celles qui pouvoient rendre ses Confreres utiles à l'Eglise.

La réputation de ce grand homme ne pouvoit être long-temps renfermée dans notre Ordre. Elle éclata dans la Cour du Roy de Sardaigne Victor Amedée, de glorieuse memoire; ce grand Prince, juste estimateur du mérite, et dont le vaste génie s'est fait admirer dans toute l'Europe, nomma le Réverend Pere de Bernex à l'Evêché de Genêve, pour lequel il fut sacré le 6. Octobre de l'année 1697. dès lors cet illustre Prélat se proposa pour modele le grand S. François de Sales, son Prédecesseur. L'on peut assurer avec justice qu'il en a été le parfait imitateur par sa dévotion tendre et affectueuse, par son amour empressé pour les Pauvres, par son zele ardent pour la réunion des Héretiques, par le bon ordre qu'il main-

tint dans son Clergé, par ses travaux et ses fatigues immenses dans les visites de son Diocèse, par sa modestie dans ses habits, la frugalité de sa table, sa simplicité vrayement Apostolique, dans ses meubles et dans son train, par sa profonde humilité, enfin par toutes ces vertus épiscopales dignes des Pasteurs des premiers siecles; aussi n'entreprenoit-il rien sans avoir prié long-temps au Tombeau de ce grand Saint, qu'il regardoit toujours comme l'Evêque de Genêve, et dont il disoit n'être que le Vicaire.

Son élevation ne lui fit point perdre l'attachement sincere qu'il avoit pour notre Ordre, il en a souvent donné des témoignages publics, et vous n'ignorez pas avec quelle affection, quelle joye, quelle effusion de cœur, quels tendres sentimens il recevoit ceux d'entre nous qui l'alloient visiter, il les appelloit toujours ses meilleurs amis, ses chers Confreres, et il observoit religieusement de celebrer, suivant nos Statuts, le S. Sacrifice pour ceux dont on lui apprenoit la mort.

Mes occupations ne me permettent pas d'entrer aujourd'hui dans un plus grand détail, je me propose pour l'édification des fidelles, pour l'honneur de

tout l'Ordre Canonique et du nôtre en particulier, de donner au Public l'histoire d'une vie si sainte. J'invite tous ceux de mes Confreres qui ont eû le bonheur d'être ses Disciples et d'admiter de près ses éminentes vertus, de m'envoyer pour cet effet des Memoires détaillez et dans la plus grande exactitude. Je me contenterai de vous dire, pour le présent, qu'il a enfin terminé sa course et ses travaux apostoliques par une mort prétieuse. *Vita discessit, non solum juvenibus, sed et universa genti, memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.* C'est ce que dit l'Ecriture du vénerable Eléasar.

Quoique je ne doute point que le Seigneur n'ait déja couronné les vertus de ce saint Prélat, nous devons pourtant nous empresser de joindre nos suffrages à tous ceux de son Diocèse ; c'est pourquoi je vous donne avis qu'après en avoir conferé avec les RR. PP. Grand-Prieur et Définiteurs et de leur Conseil, mon intention est que vous ordonniez incessamment dans votre Maison pour le repos de son ame, les mêmes suffrages et prieres qui sont prescrites par nos Statuts pour les Abbez Generaux de notre Ordre, et c'est ce que je vais faire

 executer

executer dans cette Abbaye avec le plus de pompe et de solemnité qu'il me sera possible. Je suis avec une parfaite estime, &c.

A S. Antoine en Dauphiné, le 5. May 1734.

P.S. J'apprens dans ce moment que ce saint Prélat est universellement pleuré et regretté de son Clergé et de son Peuple, qu'on a été obligé, pour satisfaire la dévotion publique, de le laisser exposé pendant cinq jours et de lui mettre trois fois de nouveaux habits; la confiance qu'on a en ses vertus, ayant porté le Peuple à se partager les premiers. On m'ajoute même qu'il s'est déja operé plusieurs Miracles par son intercession, mais nous ne prétendons point, en vous instruisant, prévenir le Jugement de l'Eglise. Il a été enterré, ainsi qu'il l'avoit ordonné, dans l'Eglise du premier Monastere de la Visitation de la Ville d'Annessi, où le Corps de S. François de Sales est exposé à la véneration publique.

Les Enigmes du mois de May doivent s'expliquer par l'*Oye* qu'on tire à Paris,

et l'*Horloge*; et les Logogryphes par *Remi*, qui contient Rime, Mer, Ré, Mi; et *Coucou*, et *Porc*.

ENIGME.

J'Ay la tête pesante et dure;
Je suis fort peu subtil; cependant l'Univers
Admire, avec raison, mes ouvrages divers,
Où l'Art surpasse la Nature;
Mais s'il n'est presque rien dont je ne vienne à bout,
Je puis aussi détruire tout.

AUTRE.

LEcteur, il est bon d'avertir
Que cette Enigme est une Enigme double;
Afin que ton effort redouble,
Si pour me deviner tu veux te divertir,
Peut-on s'imaginer plus plaisante Famille ?
Il s'agit de sçavoir qui peut être la Fille,
Le récit n'est point fabuleux,
Qu'on a vûë épouser sa Mere ?
Cette Mere étoit mâle et n'eut jamais de Pere.
Devine, Lecteur, si tu peux.

LOGOGRYPHE

POur deviner ce que je suis,
Lecteur, sur du papier, arrange
1 2 3 4 5 et 6.
Et ne va pas trouver étrange
La façon dont je te conduis,
Elle est bonne: à present, pose, mets
Sous chaque chifre, mais avant que d
Songe que le tout fasse un mot
Qui dénote sur tout, qu'au Sage
Je suis d'un nécessaire usage,
Que c'est par mon secours qu'il déc
si-tôt
Qu'il desire de le connoître,
Si sa caisse est en ordre ou si mieu
l'être.
Si mon nom t'est connu, profites-en,
Car c'est par moi qu'Auteur Logog
S'explique, et c'est par moi qu'à so
l'explique.
Cinq, trois, un, deux et six, un celeb
Dit qu'avec moi sans sagesse on e
Qu'on a sans le sçavoir la science en p
Enfin il dit qu'avec moi l'on est to
Un, deux, trois, six et cinq, je l'ai
ma vie

Bien des fois, mais jamais je n'ai voulu debout
L'entreprendre, je me défie
De mon habileté, je laisse un si beau coup
A quiconque a la peau d'un endroit endurcie;
Quatre, trois, six et cinq, de sot
Est à mon sens le parfait Synonyme.
Ah! s'il étoit permis d'en dire un petit mot,
Que j'en sçai dont les noms enrichiroient ma rime!
Quatre, cinq, trois, un, deux et six,
A souvent vû de deux cœurs attendris
Finir la peine et naître les délices:
Trois, cinq et six, est le plus grand des vices;
Quatre, trois, un, deux, six, je suis utile au jeu;
Un, trois, cinq, six, quand on me met au feu
On fait de moi tout ce que l'on veut faire:
Dans mon tout pris de diverse maniere,
On peut s'étendre encor, car je n'ai pas tout dit,
Mais, serviteur, je vais m'étendre dans mon lit.

V. J. A. L.

AUTRE.

PAr mon emploi j'embellis des ouvrages
Qui servent à divers usages,
Je forme encore en me bouleversant
Un angle et fais paroître l'écriture,
J'arrête même un Bâtiment;

Le Créateur à l'humaine nature,
M'a posé pour cacher le lieu du Jugement;
Contre l'ardeur et la brulure,
Je suis d'un grand soulagement;
En veux-tu sçavoir davantage,
D'un de mes pieds fais l'amputation;
Qu'il m'en reste deux moins qu'il n'en faut en voyage,
Ensuite fais refléxion
A chaque permutation;
Je sers à lever ou descendre;
Je puis contre les chiens t'aider à te deffendre;
On me met dessus un panier,
Dans le Pays de Normandie,
Les terres qu'on amodie,
Par moi se comptent au fermier;
Je nomme des Rois l'origine;
Un animal aquatique et commun,
Dont le milieu, si l'on devine,
Quand il arrive, alors chacun
En dit beaucoup plus qu'il ne pense;
Mais c'en est trop, restons dans le silence,
Puisque tu trouveras enfin
Du fameux Amilcar la veritable fin,
Laquelle changeant de structure,
D'Iris emprunte la figure.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' DU VRAI MERITE DE L'HOMME ; consideré dans tous les âges et dans toutes les conditions, avec les principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu. A Paris, grande Sale du Palais, chez Saugrain 1734. *in* 12. de 514. pages.

DEUX LETTRES DE S. AUGUSTIN, nouvellement trouvées en Allemagne, accompagniées des Notes Critiques, Historiques & Chronologiques, et imprimées dans la même forme, et avec le même soin que la derniere Edition de tous les Ouvrages du Saint Docteur, laquelle est le fruit du travail des Peres Benedictins de la Congrégation de Saint Maur. *Par D. *** Prêtre de la même Congrégation. A Paris, chez la veuve de Raymond Mazieres et Jean-Baptiste Garnier.* Brochure in fol. de 30 pages, sans ce [illegible] ...tre dédicatoire, la Préface et [illegible] Table. *L'Ouvrage est en Latin.*

[illegible] DANS LES COURS DES [illegible]NCES CHRE'TIENS, ou [illegible]

Let-

Lettres et Memoires d'un Envoyé secret de la Porte dans les Cours de l'Europe, où l'on voit les Découvertes qu'il a faites dans toutes les Cours où il s'est trouvé, avec une Dissertation curieuse de leurs Forces, Politique et Religion, par M. *** Nouvelle Edition, augmentée dans le corps de l'Ouvrage, enrichies de Figures et de Planches en Taille-douce, rue Saint Jacques, *chez le Mercier*, 1732. 6 vol. *in* 12. prix 15 liv.

Les Oeuvres de l'Abbé de Saint Real, chez le même 1731. 5 volumes *in* 12.

La Constance des propres Amours, avec le joüet de l'Amour. *A Paris chez Nyon fils, Quay de Conti* 1733. *in* 12.

Les Avantures de Clamade's et de Clarmende, *in* 12. chez le même.

Les Mille et une Heure, Contes Peruviens. *Chez Huart et Clousier*, 2 vol. *in* 12.

Caracteres des Hommes, de leurs mœurs, de leurs opinions et des siecles differens; ou divers Traitez de Morale. Par Mylord *Aslhei Cooper*, Marquis de Shastérburysec. *A Londres*, &c. cinquiéme Edition. Cet Ouvrage est en Anglois et generalement approuvé.

LES POESIES de M.G. 1. vol. *in-12* *A Blois chez Philbert-Joseph Masson* M.DCC.XXXIV. *et à Paris chez Rollin, Quay des Augustins, à S. Athanase*, de 200 pag.

Les Poësies qui entrent dans ce Recueil, quoiqu'imprimées à Blois, ont été composées à Paris, suivant un Avis qui est à la tête du Livre. Il est dédié au Roy par une belle Ode sur la Guerre présente. On trouvera ensuite une Ode à Virgile sur la Poësie Champêtre, et une Idylle sur le siécle Pastoral. Suivant les dix Eglogues de Virgile en vers François. Cet Ouvrage, dit l'Auteur, dans un court Avertissement, est moins une exacte Traduction qu'une Imitation hardie des Eglogues de Virgile, fondé en cela sur ce précepte d'Horace. *Nec verbum verbo curabis reddere.* Le Recueil finit par plusieurs Odes dont la premiere est sur l'Amour de la Patrie. Quelques-unes de ces Piéces avoient déja paru dans le Mercure, et y ont paru avec succès.

EPHEMERIDES DES MOUVEMENS CELESTES, pour les années 1735. jusqu'en 1745. ou l'on trouve les mouvements diurnes des Planétes en longitudes, leurs latitudes, aspects et média-

tions ; celles des Etoiles, leur lever, coucher, apparitions et occultations ; les immersions et émersions du premier Satellite de Jupiter pour les mêmes années. Avec la situation de plusieurs lieux dont la longitude et la latitude ont été observées par plusieurs habiles Astronomes ; et plusieurs problêmes Geographiques. Pour le Méridien de la Ville de Paris. *Par M. Desplaces. Tom. III. chez Jacques Colombat, rue S. Jacques* 1734. in 4.

LETTRE de M.... sur la Continuation des Memoires *du R. P. Niceron.*

J'ai à vous parler ici, Monsieur, du XXIII. et du XXIV. volumes des *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres que* le Sr Briasson, Libraire rue S. Jacques, continuë de publier avec succès. Voici les noms des Scavans dont il est parlé dans le premier de ces deux Volumes.

Rodolphe Agricola, Jean-Louis Guez de Balzac, François Bernier, Jean Bernier, Jerôme Bignon, Henri Blount, Denis de Salvaing de Boissieu, Thomas Brovvne le Médecin, Thomas Brovvne le Théologien, Guillaume Camden, Marc-Antoine Capelli ;

pelli, Thomas Corneille, Robert Creyghton, Cristophe Davenport, Louis Duret, Ubo Emmius, Guillaume Estius, Gabriël Faerno, Nicolas Faret, Pierre Gilles, George-Henri Goetze, Louise Labé, Adam Littleton, Nicolas Lloyd, Olivier Maillard, Jean Maldonat, Pierre-Martyr d'Anghiera, Pierre-Martyr Vermilio, Etienne Pavillon, Alexandre Piccolomini, François Piccolomini, Jean Price, Jules-Cesar Scaliger, Joseph-Juste Scaliger, Jean-Ginés de Sepulveda, Antoine Sherley, Thomas Sherley, et André Thevet.

Entre tous ces Sçavants je n'en trouve aucun de plus distingué et de plus Illustre, que notre célébre Jerôme Bignon, dont l'article par conséquent soit et plus curieux & plus agréable à lire. Vous me sçaurez sans doute bon gré de l'avoir choisi par préférence, et de le voir ici tel qu'on le trouve dans nôtre Auteur.

Jerôme Bignon.

Jerôme Bignon, nâquit à Paris, l'an 1590. de Rolland Bignon, Avocat au Parlement, d'une ancienne Famille originaire d'Anjou, et de Marie Ogier, fille de Christophe Ogier aussi Avocat au Parlement.

Rolland Bignon, qui est mal appellé

Jerôme dans les opuscules de Loysel page 582. né au mois de Fevrier de l'an 1559. fut un des plus Sçavans hommes de son siécle. Il avoit été Disciple de Mrs Roaldés et Maran, fameux Jurisconsultes de l'Université de Toulouze; et lorsque le premier se retira dans celle de Cahors il laissa sa Chaire de Professeur en Droit à Rolland Bignon, qui, comme cette Profession étoit alors très honorable, y enseigna publiquement pendant une année, et dicta d'excellents Paratitles sur les 5 Livres des Décretales; étant ensuite venu à Paris il exerça avec beaucoup de réputation la Profession d'Avocat, à laquelle se bornoient alors plusieurs personnes de naissance et de merite, qui conservoient la modération des anciennes Mœurs, et qui étoient prévenus d'une espece d'aversion contre la validité des charges introduite depuis peu. Après avoir brillé dans le Bareau il devint celébre dans les Consultations, et fut generalement estimé comme un homme d'une rare suffisance, et d'une probité singuliere.

Persuadé qu'il étoit plus redevable à son fils qu'à tout autre il ne voulut confier son éducation qu'à lui-même. Jerôme Bignon n'eût pas besoin d'aller chercher une autre Ecole pour aprendre les Lan-

gues, les Humanitez, l'Eloquence, la Philosophie, les Mathematiques, l'Histoire, la Jurisprudence, & la Theologie. Il aprit sous un si excellent Maître toutes ces Sciences avec une rapidité extraordinaire, et se vit presque à la fin de ses Etudes dans un âge où l'on ne commence gueres qu'à délibérer sur les moyens de faire étudier les Enfans.

Dès l'âge de dix ans il donna au Public un essai de son Erudition qui lui fit dès-lors mériter la qualité d'Auteur. C'est une *Chorographie ou Description de la Terre Sainte*, qui fût une preuve des connoissances qu'il avoit déja acquises dans l'Histoire, la Geographie et l'Ecriture Sainte, il n'en demeura pas là, et on fût encore surpris de voir trois ans après paroître deux autres Ouvrages de sa composition, Ouvrages qui le firent connoître à tout ce qu'il y avoit de personnes habiles et considerables dans la France.

Le Roy Henry IV. ayant entendu parler de lui voulut le voir, et le choisit pour être en qualité d'Enfant d'Honneur auprès du Dauphin qui fut depuis le Roy Louis XIII.

Le jeune Bignon parût à la Cour avec des manieres tout à fait aisées et polies. L'austerité d'une Etude assiduë n'avoit

 point

... les dispositions naturelles ... pour paroître dans le grand ... Tumulte, et les Engagemens de la Cour ne fûrent point capables d'affoiblir l'inclination qu'il se sentoit pour les Sciences.

Il composa en ce tems-là un Traité de l'Excellence des Rois et du Royaume de France, pour prouver que les Rois de France doivent avoir la préséance sur tous les autres Rois, qui lui attira bien des aplaudissements. Il le dédia au Roy Henry IV. qui l'engagea par ordre exprès à pousser plus loin ses recherches sur cette matiere.

Mais la Mort funeste de ce Prince arrivée peu de tems après interrompit ce Projet, et détermina même M. Bignon à se retirer de la Cour. Ce ne fut pas cependant pour long-tems, il y fut bien-tôt rapellé à la sollicitation de Nicolas le Fevre, nouveau Précepteur du Roy Louis XIII. et ne put se défendre d'y demeurer jusqu'à la mort de cet ami. Il travailla dans cet intervale à l'Edition des Formules de Marculphe.

En 1614. il fit un voyage en Italie ; et y visita par tout les plus Illustres d'entre les Sçavants, qu'il convainquit par sa présence de ce que la Renommée leur

 avoit

avoit apris de plus incroyable en sa fa-
veur.

Le Pape Paul V. lui donna des mar-
ques singulieres de son estime ; le Cardi-
nal de Sainte Suzanne, qui n'étoit alors
que Sécretaire des Brefs, établit avec lui
un commerce d'amitié très étroit, et le
célébre Fra-Paolo charmé de sa conver-
sation, l'arrêta quelque tems à Venise
pour en profiter.

Au retour de ce voyage M. Bignon se
donna tout entier aux exercices du *Bar-
reau*, où ses premieres actions eûrent un
grand succès.

Son pere le fit pourvoir en 1620. d'une
Charge d'Avocat General au Grand Con-
seil, dans les fonctions de laquelle il sur-
passa tout ce qu'on pouvoit attendre de
lui, et il s'acquit une si grande réputa-
tion, que le Roy quelque tems après le
nomma Conseiller d'Etat, et enfin Avo-
cat General au Parlement à la place de
M. Servin sur la fin de l'année 1625.

Tout le monde aplaudit à ce choix. Le
Clergé même qui avoit nommé des Dé-
putez pour prier le Roy de faire revivre
en sa faveur l'Ancien Droit, suivant le-
quel un des Avocats Generaux devoit
être Clerc, ayant sçû le choix que le
Roy avoit fait de M. Bignon, ne se

 con-

contenta pas de renoncer à ses prétentions en faveur de cet Illustre Magistrat, mais députa encore vers Sa Majesté pour lui en faire des remercimens, et vers M. Bignon pour l'en féliciter.

En effet jamais cette importante place n'avoit été remplie plus dignement ; car sans parler de ses talents naturels qu'on y vit briller dans toute leur étenduë, il signala en mille occasions sa vigueur à soutenir les interêts du Parlement, son zele inviolable pour la justice et sa fermeté inébranlable contre toutes les attaques de la faveur. Vertus dont ses envieux entreprirent de lui faire des crimes ; après la harangue sincere, quoique respectueuse, qu'il prononça devant le Roy Loüis XIII. séant en son Lit de Justice pour la vérification de quelques Edits. Mais ce Prince justement prévenu en sa faveur, oposa la parfaite connoissance qu'il avoit de ses bonnes intentions aux complots et à l'avidité des gens d'affaires déchaînez contre sa trop grande probité.

En 1641. résolu de ne plus vaquer qu'aux Emplois qu'il occupoit dans le Conseil d'Etat, il céda sa Charge d'Avocat General à M. Briquet son Gendre.

L'année suivante le Cardinal de Richelieu, quoiqu'assez mal intentionné à son

 égard

égard, le fit nommer Grand-Maître de la Bibliothéque du Roy, dans la persuasion que le Public le destinoit par avance à cette Charge, et seroit choqué qu'elle fut remplie par un autre. L'amour que M. Bignon avoit pour les Lettres la lui fit accepter, et son désinteressement lui fit refuser dans la suite celle de Sur-Intendant des Finances.

M. Briquet son Gendre étant mort en 1645. il fut obligé de reprendre sa Charge pour la conserver à son fils, et continua de l'exercer jusqu'à sa mort, quoique de Premier Avocat General, il fut devenu le second.

Il fut outre cela employé à d'autres Affaires importantes pour l'Etat; on sçait combien il eût de part à l'Ordonnance de 1639. et avec combien d'équité il exerça les Commissions de l'Arriereban, des Amortissemens et du Domaine, qui lui furent confiées en differents temps. La Reine Anne d'Autriche l'apella pendant sa Regence aux Conseils les plus importants.

Ce fut lui qui accommoda les differends de Mrs d'Avau et Servien, Plenipotentiaires à Munster, et qui travailla avec Mrs de Brienne et d'Emery au Traité d'Alliance avec la Hollande en

 1649.

1649. Il fut aussi choisi en l'année 1651. pour regler la grande Affaire de la Succession de Mantoüe, et en 1654. pour conclure le Traité avec les Villes Anseatiques. Enfin ce grand Homme qui avoit toujours fait servir la pieté de baze aux autres vertus qu'il avoit constamment pratiqué, finit par une mort précieuse devant Dieu, le cours d'une vie si glorieuse aux yeux des hommes. Il mourut le 7 Avril 1656. d'un Asthme dont il avoit été attaqué dès l'Automne précédent, mais qui ne lui fit point cesser ses fonctions ordinaires. Il étoit alors dans sa 67. année. Il fut enterré à S. Nicolas du Chardonnet, où vous avez vû son Buste de Marbre, fait de la main de Girardon, avec une longue Epitaphe qui commence par ces mots : *Hieronimus Bignon, sui sæculi Amor, Decus, Exemplum, Miraculum &c.*

Il n'avoit jamais voulu permettre qu'on fit son portrait, mais on le tira pendant qu'il portoit la parole à la grand-Chambre ; c'est pour cela que Lochon qui l'a gravé, a mis au bas ces mots. *R. Lochon ad vivum furtim delineavit.*

Voici le Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Chorographie ou Description de la Terre Sainte*. Paris 1600. Cette Description

qu'il publia à l'âge de 10 ans, est plus exacte que toutes celles qui avoient paru auparavant.

2. *Discours de la Ville de Rome, Principales Antiquitez, et singularitez d'icelle.* Paris 1604. *in* 8. Livre peu commun, dit l'Abbé Lenglet, et qui vient d'une personne qui joignoit à un grand goût une extrême exactitude.

3. *Traité Sommaire de l'Election des Papes. Plus le Plan du Conclave.* Paris 1605. *in* 8. Il y a bien de l'érudition dans ce petit Ouvrage.

4. *De l'Excellence des Rois et du Royaume de France*, traitant de la Preséance et des Prérogatives des Rois de France par dessus tous les autres, et des causes d'icelles. Paris 1610. *in* 8. Cet Ouvrage a été fait pour refuter celui que *Diego Valdès* Conseiller de la Chambre Royale de Grenade, avoit publié pour soutenir la Preséance des Rois d'Espagne, sous ce Titre : *de Dignitate Regum Hispaniæ. Granatæ 1602.* in fol.

5. *Marculfi Monachi Formulæ ex Bibliotecâ Regiâ Hier. Bignonius edidit, et Notis illustravit.* Paris 1613. in 8. *Idem Argentorati.* 1655 *in* 4 *Id. Editio auctior. Accessit Liber Legis Salicæ. à. f. R. Pithao, et eâdem Bignonis Notis illustratus.* Paris 1666.

I Vol. in

in 4. Cette seconde Edition
sidérablement augmentée, a
soins de ses Fils. Les Notes d
sont si remplies d'érudition
qu'elles font encore l'admi
Sçavants; cependant il n'a
ans lorsqu'il les donna pour
fois.

6. *Voyage de François Pyrar*
contenant sa navigation aux In
tales, Maldives, Moluques e
Paris 1615. in 8. *Id. nouvelle*
mentée de divers Traitez. Paris
C'est à Jerôme Bignon que n
redevables de la publication d
Les Découvertes de Pyrard,
bon sens, mais incapable de s'
écrit, seroient demeurées ens
l'oubli, si M. Bignon ne l'eût
lui, l'invitant même à sa tab
pris soin de mettre tous les
papier, ce qu'il tiroit à différ
ses de ses entretiens.

Ubbo Emmius, Sçavant Ho
XVI. siécle, fait encore une
figure dans ce 23. vol. des Mer
ceron, et l'article mérite d'être
tention. Il mourut à Groning
cem. 1625. dans sa 79 année.
sé plusieurs bons Ouvrages, c

important est celui qui concerne l'Ancienne Grece, et dont voici le titre *Vetus Gracia illustrata complectens Descriptionem Gracia, res gestas Græcorum, statum Rerumpublicarum Græcarum.* Lugd. Bat. Elzevir. 1626. 3. vol. 8.

Emmius, dit l'Autéur des Memoires, qui vit commencer et peut-être finir cette Edition, mit par écrit le 6 Decembre 1625. trois jours avant sa mort ce qu'il en pensoit. L'Imprimeur, dit-il, a fait deux fautes. 1°. Il a mis mon Ouvrage *in* 8. contre la promesse qu'il m'avoit faite de l'imprimer *in folio*, et a rendu ainsi inutiles des Tables Chorographiques que j'avois dressées avec beaucoup de soin en cette forme, pour y être inserées et dont le Livre a indispensablement besoin. 2°. Il a fait traîner si fort en longueur l'impression, que le chagrin qui m'est survenu par la mort de mon fils * *Egbert*, et ensuite mes infirmitez m'ont empêché de travailler à une ample Préface que j'avois dessein de composer lorsque le Livre seroit prêt à paroître, et dans laquelle j'aurois fait une comparaison entre les anciennes Republiques Grecques et celles d'à-présent, montrant ce qu'il y a

* *Ce Fils mourut à Orleans, et on rapporte l'Epitaphe que son Pere lui fit &c.*

 de

de bon et de mauvais dan
les autres.

L'Ouvrage d'Emmius a ét
les Antiquitez Grecques de
tome 4. page 85. avec d
Anecdotes de sa façon. Le tr
qui contient l'Etat des princ
bliques de la Grece, a été im
rement l'an 1632. à Leyde,
en 2 vol. *in* 24 pour être jo
des petites Républiques.

Quand ce Sçavant Homm
travailloit à l'Histoire de P
de Macédoine et son desse
montrer pour l'usage des Pro
par quels moyens ce Prince
mé la liberté de la Grece.
conduit l'Histoire jusqu'à la
Regne de ce Monarque.

Au reste on doit sçavoir g
ceron d'avoir donné à cet
place dans ces Memoires ;
que malgré tout son mérite il
connu du commun des Gens
sur tout dans les Provinces.
la * *Dissertation Historique s*

* Cette Dissertation est dans
Piéces présentées à l'Académie de M
Prix de l'année 1727. *avec les Dis*
&c: A Marseille chez Jean-Bapti
1727. F

Académie de Marseille, n'avoit sans doute jamais rien vû par lui même de notre *Ubbe Emmius*, puisqu'en le citant il fait du même homme deux Auteurs différents. C'est dans la même citation que *du Boulay* en latin *Bullaus*, Auteur de l Histoire Latine de l'Université de Paris, est nommé *Boüillaud*, par une assez plaisante méprise.

Passons au XXIV. Tome des Memoires. De trente-sept Articles de Sçavans qui le composent, je ne vous nommerai que ceux pour lesquels je prévois que vous vous interesserez, tels sont *Juste Lipse*, *Pierre Belon*, *Pierre Patrix ou Patris de Caën*, *Provençal d'origine*, *Honorat de Beuil de Racan*, *Nicolas Boileau Despreaux* et *Jean Baptiste-Henri du Trousset de Valincourt*. Les autres Articles ont aussi le mérite d'instruire agréablement, et par conséquent leur utilité.

J'avois dessein d'insérer ici celui de Pierre Belon du Mans, le plus grand et le plus curieux voyageur de son temps, mais j'aurois excedé les bornes d'une Lettre. Deux ou trois Remarques que je ferai sur son sujet suffiront ici. Belon étoit grand Physicien, bon Médecin et habile Botaniste, mais il faut convenir qu'il n'étoit ni Geographe ni Antiquaire, ni

bon Critique, cela paroît pa
rentes méprises dans lesquelles
bé à cet égard, et dont j'ai donn
ve ailleurs, dans le Livre de se
tions de plusieurs singularitez et
morables trouvées en Grece, Asi
Egypte; Arabie et autres Pays
redigeés en trois Livres, avec d
imprimé pour la premiere f
1553. *in* 4. C'est cependant un
par l'exactitude de l'Auteur et
pacité dans tout ce qui concerne
naturelle des Pays qu'il a parc
été traduit en latin par Charl
d'Arras et imprimé à Anvers
1. vol. 8.

Belon étoit l'Eleve de *Pie*
attaché au Cardinal d'Armagn
a fait deux beaux Ouvrages sur l
re de Thrace, et sur la Ville de
tinople, * mais on prétend c
peu profité sous un si bon Ma
les autres connoissances qui
quoient. De retour de ses voy
retira à l'Abbaye de S. Germair
dont étoit alors Abbé le Ca
Tournon, à qui il étoit fort ét

* *P. Gilles a aussi écrit sur d'autre*
Article est curieux dans le XXIII.
moires p. 403.

attaché. Suivant les Memoires du P. Niceron, Belon fut assassiné prés de Paris, par un de ses ennemis, l'an 1564. étant âgé d'environ 47. ans.

Outre son Voyage du Levant, sous le nom d'*Observations*, *&c.* nous avons du même Auteur plusieurs autres bons Ouvrages sur differens sujets de l'Histoire Naturelle, qui ont été publiés de son vivant, les uns en Latin, les autres en François.

RITUEL DU DIOCESE DE CLERMONT, renouvellé et augmenté par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime *Jean-Baptiste Massillon*, Evêque de Clermont, et publié par son ordre. *A Clermont, chez Boutaudon, Imprimeur du Roi, et de Monseigneur l'Evêque*, 2. *vol. in*-4.

Ce Rituel est aussi curieux, qu'utile et necessaire aux Curés.

LA MALADIE ANGLOISE, ou Traité des Maladies des Nerfs de toute espece, comme le mal de Rate, les Vapeurs, l'Abattement, les maladies Hypocondriaques et Hysteriques, &c. *Par M. Georges Cheyne, Docteur en Medecine, membre du College des Medecins d'Edimbourg, et de la Societé Royale. A Londres, chez*

I. Vol. *Straban*

Strahan et J. Leake 1733. *in-*
ge est en Anglois.

HISTOIRE d'ESPAGNE, di
Livres, *par le Pere Jean Mar*
Compagnie de Jesus, avec l
tion, *par le R. P. Joseph-Emma*
na, de l'Ordre de la très-Sa
de la Redemption des Capti
Livres, fol. 4. vol. *A la* 1
Pierre Hondt 1733. pages 42
416. sans la Table generale,
chez Mercier, rüe S. Jacques
est en Latin.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQU
née M. DCC. XXIX. Tome
XVIII. 1. vol. 12. *A Amste*
Pierre Humbert M. DCC. XX
On trouve dans le III. Arti
mier de ces deux Tomes, de
dommager de la secheresse et d
terêts qui regne dans la plûpa
tres Articles. On y rend comp
vre Allemand, dont le Titre r
çois, est RELATION *d'un Enfan*
nairement avancé pour son âge
in 4. *A Leipsic*, 1728. Cette
contient aussi d'autres exemple
extraordinaires et distingués pa

voir, et des observations utiles et interessantes sur le même sujet.

Jean-Philippe Baratier, Fils de M. Baratier, Pasteur de la R. P. R. de Schwabach, dans le Marquisat d'Anspach, est le principal sujet de la Relation dont le Pere même est l'Auteur; mais comme il a déja été parlé de cet Enfant dans notre Mercure, nous passerons à un autre qui paroîtra encore plus extraordinaire.

C'est *Chrétien Henri Heinecken*, fils d'un Peintre de Lubeck, lequel nâquit dans cette Ville-là le 6. Fevrier 1721. et mourut le 27. Juin 1725. Dans ce coûrt espace de quatre ans et près de cinq mois, il donna des preuves si extraordinaires de son esprit et de sa memoire, qu'on ne pourroit presque se resoudre à les croire si elles n'étoient pas attestées par un grand nombre de témoins éclairés, qui ont eux-mêmes vû et admiré cet Enfant. Ce fut à dix mois qu'il commença à parler, et cela à l'occasion de diverses figures dont il parut souhaiter l'explication; on la lui donna, et tout d'un coup on remarqua qu'il observoit avec une attention fixe les mouvemens des levres de ceux qui lui parloient, et il vint à bout, non sans effort, de prononcer syllabe après syllabe ce qu'on lui disoit. Ces progrès

 furent

furent depuis ce tems-là tr
puisqu'à un an il sçavoit les
évenemens du Pentateuque; à
l'Histoire de l'Ancien Testa
quatorze celle du Nouveau.

Au mois de Septembre 17
Heinecken avoit acquis une c
si exacte de l'Histoire ancienn
ne, et de la Géographie, qu'i
pertinemment aux question
faisoit sur des sujets diversifié
aussi sa memoire d'une grande
mots Latins, de sorte qu'il pa
ler cette Langue avec facilité,
par cœur en cette Langue les I
Justinien. Quelque tems apr
aussi passablement le François
sa quatriéme année il étoit l
dans la connoissance de la Ger
principales Maisons de l'Euro
on ne vit plus d'ardeur à acque
velles connoissances, et cela m
preuve du genie de cet Enfant
de sa vie rapporte d'ailleurs u
nombre de traits qui marquen
prit et du jugement; l'un et
roissent sur tout dans l'applic
faisoit des Sentences et des P
l'Ecriture Sainte qu'il avoit ap
diverses circonstances où il se

Une bonne partie de sa quatriéme année fut employée au voyage de Danemarck, où il fut admiré de toute la Cour ; il harangua de fort bonne grace le Roi et les Princes du Sang. De retour à Lubeck il y apprit à écrire en fort peu de tems, quoiqu'il eût à peine la force de tenir sa plume. Enfin après avoir langui quelques mois il mourut dans le tems marqué ci-dessus.

C'est une chose remarquable que cet Enfant si extraordinaire, par rapport aux talens de son esprit, fût en même-tems d'une complexion très-délicate. Il est d'autant plus étonnant qu'il sçût tant de choses que des maladies très-fâcheuses qui se suivirent de près, lui auroient dû, ce semble, ôter presque tout moyen de bien apprendre. L'Auteur de sa vie attribue ses infirmités presque continuelles, et sa mort prématurée à sa délicatesse naturelle, et aux passions de sa Nourrice, qui eurent plus d'influences sur lui qu'elles n'en auroient eu sur un autre, parce qu'il ne fut sevré que quelques mois avant sa mort, ayant témoigné beaucoup de repugnance pour toutes sortes d'alimens, excepté le lait, et en particulier celui de cette Nourrice. Cette repugnance fut cause qu'il ne mâchoit qu'avec une extrême difficulté.

Au

Au reste, la maniere sage et chrétienne dont le petit *Heincken* envisagea la mort, est à proportion aussi extraordinaire pour son âge, que le sont les connoissances qu'il avoit acquises pendant sa vie.

Extrait des Nouvelles Litteraires du XVII. Tome.

De Strasbourg. Madame Linck, fille et femme de deux Professeurs en Droit de cette Ville, a publié une Traduction du *Polyeucte de Corneille*, en vers Allemands.

De Nuremberg. On débite une Brochure en forme de Dictionnaire, qui contient la liste de tous les Bains et des Eaux Minerales, sous le titre de *Bibliotheca cum Lexico Hydrologico.*

M. Frederic Bothscholtz a formé le projet de rassembler en deux Volumes *in folio*, tous les Ouvrages qui traitent de la Librairie et de l'Imprimerie. Chacun paroîtra tel qu'il est, et même dans la Langue où il a été imprimé, ou si c'est un Ouvrage Manuscrit, dans celle où il aura été composé.

D'Altorf. M. le Professeur Koëhler, publie toutes les semaines une Feüille qui contient l'explication et le dessein de

 quel-

quelque Medaille. C'est à Nuremberg que s'imprime ce nouvel Ouvrage Periodique en Allemand.

De Goettingen. M. le Docteur *Heumaun*, Inspecteur du College de cette Ville, publiera incessamment l'Ouvrage de Charlemagne contre le second Concile de Nicée, sur l'Edition que *Jean du Tillet* Evêque de Meaux publia à Paris en 1549. sans nom d'Auteur, et sans marquer le lieu de l'impression. Cette Edition étoit devenuë extrêmement rare. M. *Heumaun* joindra ses propres remarques aux corrections de *du Tillet* et de Goldstat, et le tout sera précedé d'une Dissertation dont le dessein est de prouver que ce Traité est de *Charlemagne*, et contient ses veritables sentimens, *tout au moins de la même maniere que la Confession d'Ausbourg doit être attribuée aux Princes qui la signerent.*

De Leipsic. DISSERTATIO *Epistolica ad Eminentissimum atque Reverendissimum Dominum* Christianum Wormium, *Diœceseos Sialandicæ in Danuâ Episcopum, &c. de scriptis quibusdam integris, fragmentisque hactenùs ineditis, quæ in itinere Gallico-Anglico, atque Germanico reperire contigit et nunc in lucem publicam edenda parat, virosque eruditos insimul ad conferendas symbolas*

 humanis-

humanissimè invitat Magnus C
Wicensis V. D. M.

C'est le titre d'une Brochu
feüilles que Gleditsch a imp
voit par ce titre que M. Crus
vant Chapelain de l'Ambassa
en France et connu par la vie d
Mornay qu'il a mis au jour so
Memorabilia Plessiaca, a rama
materiaux dans ces voyages,
dessein de les communiquer
Le détail de ses acquisitions et
jets se trouve dans la Lettre
parle, entr'autres, d'une co
du *Spicilegium Patrum de Gra*
nouvelle Edition de S. *Irené*
mandable par plusieurs Pieces
primées, de cet ancien Docteu
des Remarques nouvelles de Th
ler, d'Edoüard Bernard, de F
Jon ou Junius, de Daniel He
de quelques autres Sçavans. M
nous promet encore une Edit
coup plus ample que les précéd
Annales de *Nicetas Choniate*;
tion d'*Arnobe* contre les Gen
des notes de plusieurs Sçavans,
n'ont point encore vû le jour
Histoire du *Lutheranisme en Fr*

De Dresde. M. Mathieu Da
I. Vol.

pelmaun, Architecte du Roi de Pologne, a publié une Description de divers Bâtimens magnifiques de cette Ville et des environs appartenans à Sa Majesté. La Description est en Allemand et en François, accompagnée de quantité de figures qui font le principal de cet Ouvrage. On y voit aussi le dessein de la grande Cuve qu'on a placée depuis peu à *Koenigstein*, et qui tient environ deux cens Bariques de plus que celle de *Heidelberg*.

De Crossen. M. *Samuel Ledel*, Docteur en Medecine, travaille à une *Histoire de Monstres*. Il a aussi considerablement augmenté la *Centauriologia curiosa*, Ouvrage que feu M. son Pere fit imprimer en 1694. à Francfort sur le Main, et il a dessein d'en publier une nouvelle Edition.

On apprend de Venise, que J. B. *Pasqualini*, a achevé d'imprimer la nouvelle Edition de l'*Histoire Bizantine*, en 22. vol. *in-fol.* et qu'il commence à debiter le 23. vol. de cet ample Recueil.

On écrit de Londres, que Guillaume Bowyer y a imprimé le Supplement aux *Marbres d'Arundel* ou d'*Oxfort*, que M. *Maittaire* a publié depuis peu sous ce titre,

tre : *Appendix ad Marmora Academiæ Oxionensis, sive græca trium Marmorum recens repertorum Inscriptiones, cum Latina Versione et Notis* 1733.

On a fait depuis peu à Londres une Edition complette de Pieces de Theatre de *Shakespear*, avec des Notes de M. *Theobald*, en 7. vol. *in* 8. *en Anglois.*

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1736.

FEu M. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçû le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences, et à l'utilité que le Public en pouvoit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribuez à ceux qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réüssi sur deux differentes sortes de Sujets, qu'il a indiquez dans son Testament, et dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Systême general du Monde, et l'Astronomie Physique.

Ce Prix devroit être de 2000. livres, aux termes du Testament, et se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considerable, et il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation et le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, et sera de 2000. livres.

L'Académie, lorsqu'elle proposa la question sur l'Inclinaison des Plans des Orbites des Pla-

netes, en désiroit la solution plus qu'elle ne l'espéroit; aucun des ouvrages qui lui furent envoyez ne lui parut mériter le Prix de l'année 1731. et elle laissa encore pour deux ans la même matiere proposée aux recherches des Sçavans avec un Prix double. L'Académie voit aujourd'hui le succès de son délai; parmi les Pieces qu'elle a reçûës, elle en a trouvé deux qui méritent le Prix et qui, par des beautez differentes, lui ont paru chacune y avoir un droit égal.

Dans ce cas, où l'égalité ne permet pas de choisir, et semble d'elle-même établir la *loi* de récompenser également des mérites égaux, l'Académie est encore authorisée par l'Arrêt du Parlement qui a expliqué le Testament de M. de Meslay; elle a donc jugé que le Prix double de cette année seroit partagé également entre les deux Auteurs des Pieces dont les numeros sont 19. et 20. * la Devise de celle-cy est,

Felices animæ quibus hæc cognoscere primùm.
Inque domos superas scandere cura fuit.

Et celle de la Piece 19. *Virtutum pretium in ipsis est, et rectè facti merces est, fecisse.*

Cependant l'Académie avant que de prononcer son jugement, avoit résolu de renouveller dans cette occasion un avertissement qu'elle a déja fait autrefois : *Comme elle ne restraint à aucun Sistême les explications qu'elle demande des Phénomenes, le suffrage aussi qu'elle donne à ces explications n'est point une adoption des principes sur lesquels elles sont fondées, ni de toutes les conséquences qu'on en tire.*

Les trois Pieces qui ont le plus approché du

* *Les Numeros marquent seulement l'ordre dans lequel les Pieces ont été reçûës.*

 Prix

·rix, sont la Piece 26. dont la Devise *utem noster in cœlo omnia quæcumque v· ·uit*, la Piece 27. dont la Devise est *En ·riora posterioribus*, et la Piece 28. dont ·est, *inclinavit cœlos, et descendit, et · pedibus ejus.*

M. Jean Bernoulli, Professeur en M· ·tique à Bâle, et M. Daniel Bernoulli, · qui l'a été à Petersbourg, ont remport· de 1734.

L'Académie se conformant aux vûë· intentions du Testateur, propose pour · premier Prix qui tombe dans l'année 1·

Comment se fait la Propagation de la ·

Les Sçavans de toutes les Nations so· à travailler sur ces Sujets, et même les · Etrangers de l'Académie. Elle s'est fa· d'exclure les Académiciens regnicoles d· ·dre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invitez à · François ou en Latin, mais sans aucun· ·tion. Ils pourront écrire en telle Lang· voudront, et l'Académie fera traduire l· ·vrages.

On les prie que leurs Ecrits soient for· sur tout quand il y aura des Calculs d'·

Ils ne mettront point leurs noms à le· ·vrages, mais seulement une Sentence ou · Ils pourront, s'ils veulent, attacher à le· un Billet séparé et cacheté par eux, où · avec cette même Sentence, leur nom, le· litez et leur adresse; et ce Billet ne sera· par l'Académie, qu'en cas que la Piece a· porté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, · ront leurs Ouvrages à Paris au Secretair·

tuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secretaire en donnera en même-temps à celui qui les lui aura remis son Récepissé, où sera marquée la sentence de l'Ouvrage et son numero selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçû.

Les Ouvrages ne seront reçûs que jusqu'au premier Septembre 1735. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1736. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Récepissé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Récepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Récepissé du Secretaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

M. de Laubriere, Evêque de Soissons, dont on connoît l'amour pour les Lettres, ayant établi un Prix pour l'Académie de Soissons, on avertit le Public dans un Programme imprimé, que l'année prochaine 1735. le Lundi d'après le Dimanche de *Quasimodo*, cette Académie adjugera un Prix proposé par ce Prélat, lequel sera une Médaille d'or de la valeur de 300. livres, à une Dissertation Historique d'une demie heure de lecture ou de trois quarts d'heure au plus, sur l'*Etat des anciens Habitans du Soissonnois avant la conquête des Gaules par les Francs, la situation et l'étenduë du Pays qu'ils habitoient, le nom et l'antiquité de leurs Villes et Châteaux, leurs forces et les Armes dont ils se servoient, leurs mœurs, leur Gouvernement et leur Religion.*

Dans l'examen qu'on fera des Ouvr
le Programme, on aura égard, tant
et à l'étenduë des recherches, qu'à l
stile et à la pureté du langage.

Les Auteurs sont avertis de mettre
ou à la suite de leur Ouvrage, les
faits qu'ils auront avancez, et les so
les auront prises.

Les Ouvrages seront adressez fran
à M. le *President de Beyne*, Secretaire
l'Académie de Soissons, et ils ne seroi
jusqu'au premier Février de l'année

Le 12. Avril mourut à Paris Th
de Lagny, Avocat en Parlement,
veteran de l'Académie Royale des
Paris pour la Géométrie, reçû en 16
de la Societé Royale de Londres, et
la Bibliotheque du Roy pour la re
Livres de Mathématique, connu pa
Ouvrages de Mathématiques, dont le
rapportez dans la Liste Chronologiq
démie des Sciences de Paris, p. 374.
l'Histoire de cette Académie.

On a appris de Londres, que le
Thomas Thornhill, le meilleur Pein
toire que l'Angleterre ait produit,
15. du mois dernier à sa Terre dans
de Dorset, âgé d'environ 57. ans.

M. *Campion*, Professeur-Maître
et de Guitare, de l'Académie Royal
que, a mis cy devant au jour la *Regl*
ve, Sistême generalement reçû, non
des Eleves, mais encore des Maîtres,

ris de la prévention de leurs anciennes conjectures, veulent promptement donner une idée génerale de la Musique vocale et instrumentale pour l'accompagnement et la composition en deux lignes ; puisque par son Traité il fait voir clairement que tout le mystere et l'abregé de la Musique est conçu par le ton majeur et le ton mineur ; et que toutes les autres Octaves, comprises dans le Tableau de son Traité, ne sont que des répliques, lesquelles il faut pratiquer sur les Instrumens d'harmonie une à une. C'est par cette étude que l'on parvient à connoître la Note favorite ou sensible de chaque Octave, qui *fait* dans toute sorte de Musique entrer et *sortir de* l'une à l'autre.

Cet Auteur, toujours rempli de sa Regle, dont il donne la pratique en six mois sur le Theorbe et sur la Guitare, par un Systême particulier qu'il a donné dans l'Addition à son Traité, vient de donner son cinquiéme Œuvre, qui est un second Recueil d'Airs, au commencement duquel il a affecté de placer deux petits Airs qui sont les modeles ou les catégories des tons mineur et majeur.

La transposition de ces deux Airs dans les autres Octaves, est absolument necessaire pour l'intelligence generale de l'harmonie, dont la pratique nourrit et dirige l'oreille au point de la rendre immanquable.

Sous le troisiéme Air est compris un point d'Orgue de Basse-continuë, pour apprendre les accords extraordinaires qui se mettent par élegance dans le courant d'une Musique, laquelle ne suit pas toujours la simplicité de la regle de l'Octave renfermée dans les deux premiers Airs. Il y a une ample explication de l'endroit de

 l'Oc-

l'Octave, où ces accords extraordin vent, et de quoi on doit les accom
Ces Oeuvres se vendent chez l'A Fossez Montmartre, à la Croix d Roule, et à la Regle d'or, ruë S. H prix 5. livres.

Le sieur *Hecquet*, Graveur et Ma ger, informé que plusieurs personn fesseurs de College, ou Marchands de Province, sont souvent embarra Sujets de Theses, ne sçachant à qu Paris pour en avoir qui soient co bien conditionnées; il croit devoir avis qu'il est actuellement très-bien très-grand nombre de Planches de de grandeurs et d'une très-belle ex les Sujets propres aux Theses, tirez de l'Ancien et du Nouveau Testame aussi en état de fournir quantité de pour les Dédicaces, accompagnez des plus gracieux.

Il vient de mettre au jour une P genre, qui a été generalement ap Cour et à Paris; c'est une Dédica dont voici la description: le Por Majesté, très-ressemblant, grav Tableau de M. *Vanloo*, par M. *Da* le milieu de la composition. Il est en principales Vertus qui caracterisen que. La *Prévoyance*, reconnoissable pa tre, surmonté d'un œil ouvert, paro du Ciel pour soutenir le Portrait; supporte aussi, et cette Vertu est ac de la *Sagesse* et suivie de l'*Abondan* opposé l'on voit la *Justice*, la *Temp*

Renommée, publiant les grandes actions du Prince; son amour pour les Lettres et les Beaux-Arts, est exprimé par des Livres et des *Instrumens*, qui sont répandus à terre.

Le sieur Hecquet, offre d'envoyer à ceux qui s'adresseront à lui, des épreuves de ces Sujets, avec les prix de chacun; il croit pouvoir se flater que l'on sera content pour le choix et pour l'execution. Il donnera toute l'attention possible aux fournitures qu'on lui demandera. Son adresse est *à l'Image S. Maur, sur la Place de Cambray, proche la Fontaine S. Benoît, à Paris.*

Le sieur Moyreau, qui travaille continuellement à graver l'Œuvre de Wauvermans, vient de mettre au jour la 13^e^ Estampe qu'il a gravée d'après cet excellent Peintre; c'est un Paysage en large, sous le titre de *la petite Chasse du Cerf*, dont le Tableau est dans le Cabinet de la Comtesse de Verruë. Le sieur Moyreau, grave actuellement son Pendant. Toutes ces Estampes se vendent chez l'Auteur, ruë Galande, vis-vis S. Blaise.

Le sieur Bibiena, Italien, demeurant à Paris, ruë des Prouvaires, prés S. Eustache, chez la veuve Saliere, à la Croix blanche, donne avis au Public, qu'il y professe depuis plus d'un an avec succès, la qualité de Maître de Langues; il montre l'Italienne aux François, et la Françoise aux Italiens et aux Etrangers qui veulent apprendre l'une et l'autre, le tout par des principes nouveaux, courts et faciles.

Le sieur *Neilson*, Ecossois, reçû à S. Côme, Expert pour la guérison des Hernies ou Des-

ventés, demeurant au Coq d'or, ruë Dauphine à Paris, traite ces sortes de Maladies d'une façon particuliere et sans que le Malade soit empêché de vacquer à ses affaires.

Il donne aussi son avis et ses Remedes à ceux qui sont dans les Provinces, soulage les Hernies les plus inveterées, rend cette incommodité supportable et en empêche les mauvaises suites.

Il a aussi inventé de nouveaux Bendages pour l'un et l'autre sexe, d'une façon et méchanique toute singuliere et la plus propre pour retenir les Parties et en faciliter la guérison, sans embarras ni incommodité, tant ils sont légers, minces et aisez à porter. Et même sans avoir de Descentes, toutes personnes qui font des exercices violens, comme de courir la poste à cheval ou en Chaise, d'aller à la Chasse, &c. auroient besoin de ces Bandages pour se garantir de pareils accidents. Ceux qui en auront besoin dans les Provinces, pourront envoyer leur mesure. Il faut la prendre précisément au dessus de l'os Pubis, et s'ils ont des Hernies ou Descentes, marquer de quel côté, et s'ils l'ont des deux côtez, indiquer celui qui est le plus malade.

Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.

AIR.

Ciel! quel orage affreux! quel horrible Tonnerre!

L'Onde s'unit aux vents pour ravager la Terre.

Quel péril menaçant! les Cieux fondent en eau.

Prête à nous écraser, dans l'Air la Foudre gronde,
Tremblez, Mortels, tremblez, un Déluge nouveau,
Dans l'éternelle nuit ensevelit le Monde.

Mais je crains peu sa rage, Amis, dans mon Caveau,
Pour le braver, je veux que Bacchus me seconde;
Je veux, quand j'aurai fait de mon ventre un tonneau,
Que l'Aquilon le berce et qu'il flote sur l'Onde.

SPECTACLES.

SUr les plaintes qu'on a faites, de n'avoir fait qu'annoncer la Tragedie d'*Adelaïde* de M. de Voltaire, après avoir promis d'en parler plus au long: nous avons composé l'Extrait qu'on va lire, avec le plus de soin qu'il nous a été possible.

Adelaïde du Guesclin, niéce du Conétable de ce nom, est l'Heroïne de ce Poëme. L'époque de l'action Theatrale, est le tems des guerres de Charles VII. contre les Anglois, et la Ville de Lille est le lieu de la Scene.

Adelaïde commence la Piece avec le

Sire de Coucy, Seigneur Fr
nier a aimé Adelaïde ava
aimée du *Duc de Vendôm*
pour ce Prince du Sang de
porte non-seulement à
amour, mais encore à pa
de son Rival. Quelques Crit
souhairé que son amitié ne
plus loin, et jusqu'à lui fa
armes contre son Maître l
laïde lui fait pressentir qu
roit donner ni son cœur,
Duc de Vendôme, et le p
ner son Ami d'une passio
droit malheureux; Coucy
bon office, sous prétexte
pas affliger Vendôme:

Adelaïde allarmée d'un f
court sur la mort du *Duc*
Frere du Duc de Vendôme,
tre par sa frayeur qu'elle ai
elle l'avoüe même à *Jaïse*
confidente.

Vendôme vient, il parl
Adelaide; elle lui demande
lui a point parlé; le nom d
lui échappe; elle n'en dit p
ge, ou plutôt elle pallie c
par une feinte ingenieuse,
que le bruit de la mort d'un

ne lui permet pas de parler d'Hymen. Heureusement pour elle Coucy vient annoncer à Vendôme que les Troupes du Dauphin s'avancent à grand pas. Vendôme est obligé de partir incertain de son sort.

Adelaïde, ayant appris dans la Scene précedente, que non-seulement son cher Nemours n'est pas mort, mais qu'il est à la tête des Troupes qui s'avancent vers Lille, flotte entre l'esperance et la crainte.

Vendôme et Coucy ouvrent la Scene du II. Acte, et font entendre que les Assiegeans ont été repoussez vigoureusement. Vendôme rend justice à la valeur d'un de leurs Chefs qu'il n'a fait prisonnier qu'après l'avoir blessé; il dit même qu'en le combattant il a senti des mouvemens de pitié qu'il attribuë à l'amour qu'il sent pour Adelaïde, qui ne lui permet plus cette ferocité qu'il avoit autrefois dans les combats.

On amene le Prisonnier blessé, c'est Nemours lui même; Vendôme court l'embrasser; Nemours se refuse à ses caresses; il lui reproche sa rebellion contre son Prince, et son union avec les Ennemis de sa Patrie; Vendôme ne peut entendre ces reproches sans colere, et prie son Frere de les lui épargner; il l'invite à la fête

 qui

qui se prépare pour son Hym
laïde. Nemours lui reproch
comme violent et même effr
me lui répond que la vûë d
objet va suffire pour justifie
de sa passion : Il ordonne qu
nir Adelaïde.

A la vûë d'Adelaïde, la
Nemours se rouvre, Vendô
larmé, il suit ce malheureux
emporte.

Adelaïde se plaint au Ci
ne lui rend son Amant que
faire perdre une seconde fois

Vendôme revient, Adelaïd
de avec empressement des
Nemours; il lui répond qu'i
sang, et lui reparle d'Amo
men. Adelaïde lui répon
qu'elle ne donnera jamais ni
son cœur à un Prince armé
Roi; Vendôme éclate de c
elle. Adelaïde le quitte ave
intrépidité, et en l'assurant
toujours la même. Vendôm
quoi attribuer la resolution
il en soupçonne quelque secr
tion; le silense que Coucy a g
qu'il l'a prié de disposer le c
laïde en sa faveur, lui fait cr

son Rival ; son couroux impetueux embrasse ce premier soupçon, et lui en fait une certitude.

Coucy vient, Vendôme l'appelle perfide ; ce fidele ami a la bonté de se justifier. Il lui apprend qu'il a aimé Adelaïde avant lui, mais qu'il n'a pas balancé à lui immoler son amour, et à se rendre tout entier à la gloire ; il l'invite à suivre son exemple, et à rentrer sous les loix de son veritable Maître; Vendôme lui répond qu'Adelaïde auroit tout obtenu de lui ; Coucy lui représente avec force que ce n'est pas à l'Amour à regler les actions d'un Heros ; Vendôme se retire avec lui, incertain du parti qu'il doit prendre.

Au III. Acte, le Duc de Nemours se plaint à *Dangeste*, son Ecuyer, de l'infidelité prétenduë d'Adelaïde ; la voyant paroître, il l'accable d'injures ; elle y répond avec beaucoup de moderation, se justifie, et lui proteste qu'elle ne sera jamais à son Frere.

Le Duc de Vendôme interrompt un entretien si tendre ; il dit à Adelaïde qu'elle l'emporte enfin, et que puisqu'elle veut absolument qu'il rentre sous l'obéissance du Dauphin, il est prêt à lui sacrifier son ressentiment; Adelaïde n'ayant plus

plus de prétexte pour parer l'Hymen qu'il lui propose, dépoüille enfin tout artifice, et lui déclare qu'elle ne peut être à lui, et qu'elle a donné sa foi à un autre. Vendôme ne pût plus se contenir, il s'exhale en reproches et en menaces; Adelaïde lui dit en le quittant qu'elle le fera rougir de sa persecution.

Vendôme furieux prie Nemours de l'aider à découvrir son Rival; Nemours ne se découvre point; il n'oublie rien pour arracher du cœur de son Frere une passion si funeste; il l'exhorte à se reconcilier avec le Dauphin, et s'offre à partir sur le champ pour aller faire sa paix. Vendôme n'est plus en état de recevoir de conseils, il est tout occupé de sa vengeance; il paroît soupçonner un peu Nemours, et sort dans des sentimens à faire trembler ce Prince pour Adelaïde et pour lui-même; Nemours se détermine à mettre son Amante en sûreté.

Adelaïde commence le IV. Acte avec *Taïse*, sa Confidente, elle fait connoître que tout est disposé pour sa fuite.

Nemours vient, il presse Adelaïde de se dérober à la fureur de son Rival; Adelaïde l'invite à s'y dérober lui-même et à l'accompagner dans sa fuite; Nemours lui fait entendre qu'étant Prisonnier sur

sa parole, il ne peut la suivre sans se deshonorer; elle lui dit tendrement que *la fortune jalouse lui a toujours envié le nom de son Epouse*; Nemours lui dit que la foi qu'il a donnée n'a pas besoin de *l'appareil pompeux qui ne sert qu'à la rendre plus éclatante sans la rendre plus sûre*; il atteste les Manes des Rois ses Ayeux, et l'ombre du Grand du Guesclin, dont la cendre repose avec celle de ses Maîtres; et c'est sur de si Illustres Garans qu'il lui jure une foi immortelle. Adelaïde rassurée par de si augustes sermens, se resout à partir d'un lieu qui peut lui devenir fatal.

Vendôme entre sur le champ, et il ordonne à ses Gardes de saisir Nemours: * c'est alors que Nemours croit n'avoir plus rien à dissimuler; il brave la colere de son Frere, le traite d'infidele à son Roi et à sa Patrie; Vendôme ordonne à ses Gardes de le conduire en lieu de sûreté; Nemours continuë à le braver, et renouvellant son serment à Adelaïde, il dit fierement à leur commun Tyran, qu'il l'en rend témoin malgré lui. Adelaïde en pleurs n'oublie rien pour desarmer son fu-

* *Les Critiques ne trouvent pas bon que Vendôme ne dise rien aux Spectateurs, de ce qu'il a appris dans l'entr'Acte.*

rieux Amant ; il lui répond que la grace de Nemours est à l'Autel, et que si elle balance à l'y suivre, c'est fait de ce trop heureux Rival.

Un Officier lui vient annoncer qu'on le trahit, et que c'est le Duc de Nemours qui est l'Auteur de la trahison ; Coucy vient l'inviter à se défendre, il répond à Coucy qu'il n'est présentement occupé que de sa vengeance contre son Rival, et que dès qu'il l'aura remplie, il ira chercher la mort parmi ses ennemis; Coucy fremit de cette resolution ; Vendôme lui dit qu'il n'attend pas ce service de sa main, et qu'il en trouvera de plus sûres ; Coucy craignant d'être prévenu, lui promet de lui donner des preuves de son zele dont il n'aura plus à douter. Vendôme le reconnoît pour son veritable Ami, et lui dit de l'avertir par un coup de canon de l'execution de sa promesse.

Au V. Acte, Vendôme, tout plein de sa vengeance dont il n'a pas voulu se reposer sur un Ami aussi vertueux que Coucy, demande à un de ses gardes si le Soldat qu'il a choisi pour tuer Nemours est prêt à executer ses ordres ; ce Garde lui répond qu'il n'en doit point douter, et qu'on a vû ce Soldat s'avancer vers

la prison ; Vendôme ordonne qu'on se retire.

C'est ici le premier moment où la nature lui fait sentir des remords, il flotte assez long tems entre la haine et l'amitié. Il se détermine enfin en faveur du sang ; il appelle ses Gardes, un Officier vient ; Vendôme lui ordonne d'aller faire revoquer l'ordre sanglant qu'il a donné contre son Frere ; cet Officier lui fait connoître qu'il craint qu'il n'en soit plus tems, et qu'on vient de transporter un Cadavre de la Prison par l'ordre de Coucy. Vendôme ne doute point que Coucy ne l'ait trop bien servi ; un coup de canon qu'il entend, ou qu'il croit entendre ne lui permet plus de douter de l'assassinat ; il se livre tout entier aux plus vifs remords.

Adelaïde, qui ignore ce qui peut s'être passé, vient le trouver prête à le suivre à l'Autel, puisque la vie de son Amant est à ce prix ; Vendôme ne lui répond que par des gemissemens, et lui dit enfin que Nemours n'est plus. Adelaïde l'accable de reproches et d'injures ; il veut se donner la mort ; Coucy arrive et lui retient le bras ; Vendôme lui reproche d'avoir executé un Arrêt dicté par la jalousie ; Coucy lui répond que le crime n'en auroit pas été moins commis, puisqu'une

 autre

autre main en alloit être chargée. Adelaide fait des reproches très-touchans à Coucy, dont elle n'auroit jamais soupçonné qu'un coup si funeste pût partir. Coucy se justifie enfin envers tous les deux, il déclare que le corps qu'on a vû sortir de la Prison est celui du Soldat qui avoit déja le bras levé pour le poignarder, et qui auroit achevé le crime s'il n'avoit pas été poignardé lui même. Il ordonne qu'on fasse venir Nemours; ce Prince vient, son Frere le reçoit à bras ouverts; il se punit des ordres cruels qu'il avoit donnés, en se privant d'Adelaïde, et se reconcilie avec son Frere, en lui cedant cet objet de son Amour. La Tragedie finit par une ferme resolution que Vendôme fait de faire oublier ses égaremens à force de vertus; il consent à rentrer sous l'obéissance de son Maître. La fin de cette Piece a paru très-touchante. Les principaux Roles qui sont celui de Vendôme, d'Adelaïde, de Nemours, et de Coucy, ont été parfaitement bien remplis, par le sieur du *Frêne*, la Dlle *Gossin*, le sieur *Grandval*, et le sieur le *Grand*.

La Dlle Conel, nouvelle Actrice, dont on a parlé dans le dernier Mercure, a re-

 paru

paru sur la Scene au commencement de ce mois, et a rempli avec succès les Rôles d'*Agnés*, dans l'Ecole des Femmes; d'*Agathe*, dans les Folies Amoureuses; de *Monime*, dans Mithridate; d'*Isabelle*, dans l'Ecole des Maris; d'*Andromaque*, dans la Tragedie de ce nom; d'*Aricie*, dans le Phedre; d'*Agathe*, dans Attendez-moi sous l'Orme; d'*Irene*, dans Andronic, et de *Chimene*, dans le Cid.

On a donné le Lundi 21. de ce mois, la premiere Représention d'*Enée et de Didon*, Tragedie que le Puplic a reçûë avec de très grands applaudissemens; nous en parlerons plus au long.

On doit donner sur le même Théatre une petite Comédie en Prose, en un Acte, intitulée, *La Pupile*, dont nous rendrons compte.

MADRIGAL.

POUR Mlle P....: qui joua le Role de Teglis dans la Tragedie de Pyrrhus et Teglis, *représentée à l'Arsenal.*

QUand sous l'habit de Melpomene,
Attirant tous les cœurs à vous,
L'Amour vous voit verser des larmes sur la Scene;
Il vous croit tendre, et tombe à vos genoux,

Vous entretenir de sa peine ;
Mais bien loin de flater son amoureux tourment,
Voyant qu'on ne veut pas l'écouter seulement ;
Ah ! dit ce petit Dieu, fondant en pleurs lui-même,
Vous feignez de pleurer, charmant objet que j'aime,
Et je pleure sincerement.

Mlle Malcrais de la Vigne.

L'Académie Royale de Musique, continuë toujours avec succès les Représentations du Ballet des *Elemens* ; c'est le même qui fut dansé par le Roi en son Château des Thuilleries au mois de Decembre 1721. Nous avons déja donné un Extrait du Poëme, de la composition de M. Roy, qu'on peut voir dans le Mercure de Janvier 1722. Ce Ballet qui fut remis ensuite au Theatre de l'Opera en Mai 1625. et en Fevrier 1727. est toujours composé d'un Prologue, dont le sujet est le *Cahos*, et de quatre differentes Entrées, l'*Air*, le *Feu*, l'*Eau*, et la *Terre*. Les Dlles Antier, le Maure et Petitpas remplissent parfaitement bien les principaux Rôles, de même que les Sieurs Dun, Chassé, Tribou et Jeliot. Le Ballet composé par le Sr. Blondi, fait beaucoup de plaisir, et les danses en particulier sont très-bien ca-

racterisées, distribuées avec art et parfaitement executées par les meilleurs Sujets de l'Académie. Cet Opera a un fort grand succès, la Musique est de M. Destouches.

Les Comediens Italiens préparent une Comedie nouvelle, sous le titre du *Petit Maître Amoureux*, dont on parlera en son tems.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

ON apprend de Dantzick que la nuit du 7. au 8. Mai, les Moscovites pousserent leurs approches jusqu'à une petite distance du Fort de Wechselmunde, et qu'ils avoient commencé une parallele pour ôter à ce Fort toute communication du côté de la terre ; mais le 8. et les jours suivans on fit un si grand feu sur les travaux qu'on en ruina la plus grande partie, en sorte que leurs Travailleurs et les Troupes qui les soutenoient furent obligés d'abandonner leur entreprise.

Le 8. le Comte de Munich, le General Lesci et le Major General Biron, à la tête d'un détachement de Cosaques, s'avancerent à la portée du fusil, de la Montagne de Hahelsberg, afin de reconnoître le Fort et les autres Ouvrages qui sont construits sur la hauteur, et dont les Assiegeans avoient formé le dessein de s'emparer.

Le General Moscovite ayant trouvé que le côté droit de la Montagne étoit très-escarpé, et presque inaccessible, que d'ailleurs il étoit défendu par un Ouvrage à Corne regulier, avec un Ravelin et une Contrescarpe qui couvroit le principal Rempart et le Ravelin jusqu'au Parapet, et que toutes ces fortifications étoient pallissadées et munies d'un grand nombre de pieces de canon, il se détermina à faire son attaque par le côté gauche, dont les fortifications, qui ne sont que de terre, n'ont ni chemins couverts, ni contrescarpe, et ne sont environnées que d'un Fossé sec.

Les Ennemis firent le lendemain toutes les dispositions necessaires pour executer leur projet, et à 10. heures du soir 3000. hommes que le Comte de Munich avoit commandés pour attaquer l'Ouvrage qu'il avoit jugé le plus facile à emporter, s'assemblerent près de Siganskenberg, où ils prirent leurs facines et leurs échelles, marchant sur trois colones; et pour faciliter la veritable attaque, ils en firent trois en même-tems, l'une du côté de Schiedlitz, l'autre de celui du Bissehapsberg, et la troisiéme de l'autre côté de la Vistule; mais ayant été repoussés de toutes parts, ils réunirent leurs forces du côté qu'ils avoient resolu d'attaquer; et après avoir arraché les premieres Pallissades et avoir passé le Fossé, ils monterent à l'assaut, et se rendirent maîtres d'une Batterie de six pieces de canon; mais les Troupes qui défendoient ce poste, chargerent les Ennemis si à propos et avec tant de valeur, qu'elles les contraignirent bientôt de l'abandonner.

Les Moscovites, malgré ce mauvais succès, se préparoient à donner un second assaut, lorsqu'ils

furent attaqués en flanc par un corps de Troupes que le Roi avoit fait sortir de la Ville. Ils soutinrent pendant quelque tems le feu qu'ils avoient à essuyer de deux côtés, et ils ne prirent le parti de se retirer qu'après que tous les Officiers qui le commandoient eurent été tués.

La perte que les Assiegeans ont faite en cette occasion, et qui monte à 1000. hommes, est d'autant plus considerable que leur entreprise a couté la vie à la plupart de leurs Officiers les plus distingués, par le rang ou par la bravoure, et à tous leurs Ingenieurs.

Des Lettres de Dantzick, sur la fin du mois dernier, marquent qu'une partie des Troupes que le Roi de France y envoye étoit arrivée le 10. à la Rade de cette Ville, et que le même jour on avoit commencé le débarquement, mais on a appris depuis que ces Troupes n'étant pas en assez grand nombre pour aller attaquer les Moscovites, et pour pouvoir penetrer dans la Ville, étoient retournées à la Rade de Coppenhague, où elles avoient trouvé un nouveau corps de Troupes Françoises, que les vents contraires y avoient retenu. D'autres Lettres marquent que toutes ces Troupes étoient parties de Coppenhague le 21. Mai, sous l'escorte de cinq Vaisseaux de Guerre pour se rendre à Dantzick, et que le Comte de Plelo, Ambassadeur du Roi de France, auprès du Roi de Dannemarck, s'étoit embarqué avec ces Troupes.

Le Comte de Munich ayant été averti du premier débarquement, fit marcher la plus grande partie de son Armée pour être en état d'empêcher ces Troupes de penetrer dans la Ville. La nuit suivante les Ennemis travaillerent à perfectionner la parallele qu'ils avoient commencé, dans le des-

in d'ôter au Fort de Wechselmunde toute communication du côté de la terre, et le feu continuel qu'ils eurent à essuyer ne les empêcha pas de continuer leurs travaux ; qui se trouverent le lendemain fort avancés.

Le 11. le Comte de Munich ordonna qu'on augmentât le nombre des Travailleurs employés à interrompre la navigation de la Vistule, et qu'on tendît des cables de distance en distance, afin de fermer le passage aux petits Bâtimens.

Les Assiegeans commencerent le 12. à élever deux redoutes aux extremités de la parallele, qu'ils avoient tracée près du Fort de Wechselmunde, et ils en perfectionnerent deux autres, ausquels ils travailloient depuis plusieurs jours sur le bord de la mer.

Le 13. les Troupes Françoises se rembarquerent pour Coppenhague, comme on vient de le dire.

Les Ennemis emporterent le 14. quelques Ouvrages peu considerables près de Stoltzemberg, et après s'y être établis, ils commencerent une ligne de communication entre ce poste et celui de Schiellitz.

Le Regiment de Bello-Cher, qui vient de Varsovie, arriva le même jour dans leur Camp.

Les Assiegeans acheverent le 17. le retranchement qu'ils ont fait pour enfermer une partie du Fort de Wechselmunde, et qui est couvert de de plusieurs redoutes, et fortifié par divers épaulemens depuis la Vistule jusqu'à la Mer. Ils construisirent aussi une redoute en deçà de la Riviere, vis-à-vis le Winsterschantz, et ils tirerent une ligne pour communiquer de cette redoute au Canal de Botsmantslache. Le soir le Roi fit mettre le feu à quelques maisons qui étoient bâties sur le Stoltzemberg, et qui pouvoient favoriser les approches des ennemis.

On

On apprend par les Lettres du commencem de ce mois, que l'Escadre avec les Troupes Françoises partie de Coppenhague le 21. Mai, étoit arrivée le 23. au matin à la Rade de Dantzick sous l'escorte de 5. Vaisseaux de guerre; que ces Troupes avoient débarqué sans opposition et qu'elles étoient campées au Fahrwasser, sous le canon du Fort de Wechselmunde.

Le Comte de Munich jugeant que ces Troupes ataqueroient les Assiegeans et les retranchemens qu'ils ont faits pour enfermer le Fort, donna ordre au Major General Vrushof de s'avancer vers Nehrung avec trois Regimens de Dragons, et il renforça les postes qui étoient les plus exposés.

Le 27. Mai les Troupes Françoises, après avoir donné les signaux pour avertir *la Garnison de Dantzick*, de favoriser *l'attaque* à laquelle elles se disposoisnt, sortirent de leur *Camp*, et ayant marché sur trois colones, elles attaquerènt les retranchemens des Moscovites. Les François arracherent les Pallissades et *forcerent la* Barriere; mais les Troupes qui défendoient ce retranchement, leur étant fort *superieures en* nombre, ils furent obligés de se retirer dans leur Camp.

Le Major General Vrushofa, aussitôt après leur retraite, marcha avec les trois Regimens de Dragons qu'il commandoit, contre les Troupes qui étoient sorties de la Ville pour attaquer le même retranchement, et qui ayant à combattre plusieurs détachemens que le Comte de Munich avoit fait avançer pour soutenir les Moscovites, prirent le parti de rentrer dans la Ville.

Le Comte de Plelo a été tué à l'attaque de ce retranchement, et les François y ont perdu 60. hommes.

La

Le Corps des Troupes Saxones, que commande le Duc de Saxe Wesseinfels, et qui est composé de 8. Bataillons et 22. Escadrons, arriva le .. et le 26. à Langefurt, où l'Electeur de Saxe envoyé plusieurs pieces de canon, et quelques Ingenieurs destinez à servir dans le Camp des Assiegeans.

Le Roi a quitté le Palais qu'il occupoit, pour aller demeurer dans la maison de M. Ossalinski, Grand Trésorier de la Couronne, située dans le quartier de Lang-Carten, et Sa Majesté qui continuë de jouir d'une parfaite santé, visite regulierement tous les jours les principaux postes, et anime les Troupes par son empressement à se transporter dans tous les lieux où leur presence est necessaire.

Pendant les deux jours qu'a duré une suspension d'armes dont on étoit convenu avec les Ennemis, les Magistrats de Dantzick ont fait nettoyer la Ville, et renouvelier le fumier avec lequel on avoit couvert les maisons. Ils ont eu aussi pendant ce tems plusieurs conferences avec M. de Brand, Ministre du Roi de Prusse, qui étoit venu leur faire quelques propositions de la part de S. M. Prussienne.

Les Ennemis ont ajouté deux redoutes au retranchement, qui enferme la plus grande partie du Fort de Wechselmunde, et ils l'ont fortifié de plusieurs épaulemens défendus par de fortes Palissades.

La batterie sur le Vinsterschantz fait un feu continuel sur la redoute qu'ils ont construite en deçà de la Riviere, vis-à-vis de ce poste, et sur la ligne de communication qu'ils ont tracée depuis cette redoute jusqu'au Canal de Bostmantslache, et l'on a détruit une partie des travaux qu'ils avoient fait de ce côté.

Le 3.

Le 3. de ce mois, le Roi fit sortir de Dantzic un détachement considerable de la Garnison, lequel ayant attaqué les Ouvrages que les Moscovites ont construits vis-à-vis de Hagelsberg, ruina une partie de leurs travaux, encloua deux pieces de canon et un mortier, tua un grand nombre de ceux qui défendoient ces Ouvrages, et fit plusieurs Prisonniers de guerre.

On croit que les Troupes Françoises qui sont toujours campées sous le canon du Fort de Weichselmunde, se disposent à faire une nouvelle tentative pour forcer les retranchemens des Assiegeans, et pour penetrer dans la Ville, dont les Habitans marquent toujours tant de zele pour le Roi et pour les interêts de la Nation, que la pluspart de ceux qui sont en état de porter les Armes, ont demandé la permission de suivre à l'avenir tous les Détachemens qui feroient des sorties.

Le Comte Potocki, Régimentaire de la Couronne, est arrivé au commencement de ce mois dans la Prusse Polonoise, et l'Armée qu'il commande ayant été renforcée par les differens Corps que le Palatin de Lublin, le Palatin de Lubelski, et le Staroste Rudzinski, ont sous leurs ordres, est composé d'environ 40000. hommes. Ce General s'est mis en état, par les postes qu'il occupe, d'empêcher le Corps de Troupes Moscovites, qui est parti de Varsovie, d'arriver au Camp des Ennemis; et comme il n'aura besoin que de la moindre partie de ses forces pour empêcher ces Troupes de se joindre aux Assiegeans, on compte qu'il marchera avec le reste de son Armée pour attaquer les Ennemis.

Le Comte de Munich, allarmé de l'approche des Troupes Polonoises, a donné ordre au Ge-

 neral

neral Lesci, de faire augmenter les retranchements du quartier où il commande, et il a fait revenir à son Camp les Troupes qu'il avoit mises en garnison dans Thorn et dans Elbing.

ALLEMAGNE.

LE Prince Louis de Wirtemberg, qui commande *par interim* l'Armée que l'Empereur a en Italie, a écrit à S.M. Imperiale, que les Troupes Allemandes, lorsquelles avoient passé le Po, étoient disposées dans l'ordrde suivant; la premiere colonne composée de 26. Bataillons, trois de Guido-Staremberg, trois de Harrach, deux de Lirengstein, trois de Firstenbusch, trois de Hildbourghaussen, un de Wallis, deux de Palfi, trois de Daun, un d'Oglivi, trois de Maximilien Staremberg, et deux de Wachtendoncsk; de 28. Escadrons, sept de Saxe Gotha; sept de Mercy, sept de Palfi, et sept de Jorger; et de 20. Compagnies de Grenadiers, ayant à la tête le Baron de Lanthieri, le Prince de Livengstein, les Comtes de Diesbach, et de Saint-Amour, Lieutenants Generaux.

La seconde colonne de 17. Bataillons, un de Welsech, deux de Culmbach, trois de Seckendorf, trois du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, deux de Ligneville, deux de Wallis, et trois de Konigseg; de 24. Escadrons, 7. de Lichteinstein, 6. de Veterani, 6. d'Hamilton, et 5. de Frederic de Wirtemberg, et de 14. Compagnies de Grenadiers, sous les ordres des Comtes de Culmbach et de Valperoso.

Dans le Conseil d'Etat que l'Empereur tint à Vienne le 16. du mois dernier, il fut résolu d'assembler les Milices du Royaume de Bohême et des Provinces de Silesie et de Moravie, et de

faire marcher à l'Armée la dixiéme partie des Habitans de la Basse-Autriche qui sont en état de porter les armes. Le bruit court qu'on a déliberé dans le même Conseil si l'on obligeroit la Noblesse de la Haute Autriche de lever et d'entretenir à ses dépens un Corps de 10000. hommes.

On apprend de Ratisbonne, que la Diete a reglé que les Princes et les Cercles ne fourniroient que les trois cinquiémes des subsides que S. M. Imp. avoit demandé pour l'entretien des Troupes de l'Empire, et que la Caisse Militaire seroit etablie à Francfort.

Les Régimens de Hager, du Prince Alexandre de Wirtemberg, de Veles, de Carolis, de Seer et de Palfi, qui s'étoient mis en marche pour se rendre à l'Armée sur le Rhin, ont reçû ordre de s'arrêter dans les environs de Passaw ; on croit qu'elles y formeront un Camp, et que les Milices qu'on leve dans la Basse-Autriche iront les y joindre.

Sur l'avis qu'on a reçû d'une irruption qu'un corps de Troupes Polonoises, composé d'environ 4000. hommes, a faite en Silesie, où il a ravagé plusieurs terres considerables particulierement celles du Comte de Henkel, S. M. Imp. a pris la résolution d'envoyer un Détachement de Cavalerie et d'Infanterie dans cette Province, et une partie du Régiment de Chauveray est déja partie pour renforcer quelques postes de la Frontiere. On assure que le Camp qu'on y doit former, sera composé du Régiment du Prince Alexandre de Wirtemberg, de ceux de Weles, du Comte Louis de Palfi, de Seer, d'Ogilvi, de Welsech, du Régiment de Grenadiers de Lorraine, d'une partie de celui de Chauvirey, et de 1000 hommes des Milices de Transilvanie ; ces

Troupes doivent être commandées par le Baron de Damnitz, Feld-Maréchal, qui aura sous ses ordres le Comte de Jorger.

Le Conseil de Guerre a ordonné à quelques Régimens qui sont en Italie, d'en revenir, et l'on compte qu'ils seront envoyez sur les Frontieres de l'Electorat de Baviere, avec le nouveau Corps des Milices qu'on leve dans le Tirol.

On a fait prendre les Armes aux Habitans de Vienne qui sont en état de les porter, et on a nommé des Officiers pour les commander et leur apprendre les Exercices Militaires.

L'Empereur a fait publier un Edit, portant que tous les Particuliers qui n'auront pas donné une déclaration de leurs biens avant le temps dans lequel on doit commencer à lever le Dixiéme sur tous les revenus, seront condamnez à payer une Taxe proportionnée à leurs facultez.

Le Marquis de Rubi, Conseiller du Conseil Privé, et que l'Empereur a nommé Feldt-Maréchal de ses Armées, vient d'être déclaré Viceroi de Sicile, à la place du Comte de Sastago.

ITALIE.

ON a appris de Rome, que la nuit du 5. au 6. May, quelques Enfans ayant mis le feu à un amas de paille, les flammes gagnerent un Chantier voisin, et que le vent violent qui regnoit cette nuit, fut cause que malgré le prompt secours qu'on apporta, plus de 80. maisons, du nombre desquelles est le Palais *della Penna*, appartenant au Prince Borghese, furent entierement brulées, et qu'il fallut en abatre plusieurs à coups de Canon pour arrêter l'incendie.

Les difficultez qui empêchoient la Chambre Apostolique d'accepter les sûretez offertes par le

Cardinal Coscia pour les sommes qui lui restent à payer, ont été levées depuis quelques jours, et ce Cardinal, qui, quoique dans le Château Saint Ange, joüit actuellement d'une entiere liberté, se dispose à partir pour Tivoli, aussi-tôt qu'il sera guéri d'une attaque de goute qui l'oblige de garder la chambre.

Le 18. May, M. Ratto, Evêque de Cordoüe, Ministre du Roy d'Espagne à la Cour de Rome, eut Audience de Sa Sainteté, à qui il donna part de la cession que S.M. Cath. a faite de ses droits sur le Royaume de Naples à l'Infant D. Carlos.

Les Religieux du grand Convent des Augustins de Rome, ayant représenté au Pape que Benoît XIII. leur avoit accordé un Bref pour obliger les Chanoines de S Jean de Pavie, de leur remettre le Corps de S. Augustin, Instituteur de leur Ordre, et que ces Chanoines avoient refusé d'y obéir, S. S. a envoyé à Pavie un Commissaire qui est chargé de faire mettre ce Bref à execution.

On écrit de Genes, qu'on y faisoit avec toute la diligence possible, les nouvelles levées que le Gouvernement a ordonné; et qui sont destinées pour l'Isle de Corse, d'où l'on a appris que le Corps de 3000. hommes qu'on y a envoyé pour s'opposer aux progrés des Rebelles, avoit attaqué peu de jours après son débarquement un Détachement considerable de leurs Troupes, qui avoit été contraint de prendre la fuite après avoir perdu beaucoup de monde.

NOUVELLES DE NAPLES ET DE SICILE.

ON a appris de Naples, que le Gouverneur du Château-Neuf, se rendit le 6. du mois de May au matin, et que n'ayant pû obtenir d'ê-

tre traité plus favorablement que les Commandans du Château de l'Œuf, et de celui de S. Elme, il a été fait Prisonnier de guerre, ainsi que la Garnison, qui n'étoit plus composée que de 370. hommes.

Il a été résolu dans le Conseil de Guerre qui se tint le 4. à Aversa, d'envoyer un renfort de 6. Bataillons et de deux Escadrons au Duc de Castro-Pignano, qui n'attend que ce secours pour assieger Otrante, où le Comte Viscomti est toujours enfermé.

On a sçû de Messine, qu'il y étoit arrivé vers la fin du mois dernier, deux des Galeres Imperiales qui s'étoient sauvées du Port de Naples depuis que la Ville étoit sous la domination du Roy d'Espagne.

ENTRÉE solemnelle de Don Carlos à Naples.

LE 10. May, jour que l'Infant Don Carlos, depuis la Prise des trois Châteaux de Naples, avoit fixé pour se rendre dans la Ville, ce Prince accompagné de la plupart des Vicaires Generaux et de la principale Noblesse du Royaume, et escorté de toutes les Troupes de Cavalerie qui servent près de sa Personne, partit d'Aversa à neuf heures du matin, et il vint dîner au Convent des Minimes, situé sur le chemin par lequel on arrive à la porte de Capoüe. L'après midi, ayant été complimenté par les Députez du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat, il monta à cheval avec toute sa suite, et il trouva à quelque distance de Naples le Conseil Collateral, la Cour de la Vicairerie, le Corps de Ville et les autres Tribunaux qui étoient allez au-devant de lui, et qui le conduisirent dans la Ville, où il fit

son Entrée solemnelle au bruit des acclamations réiterées du Peuple et de plusieurs salves de l'Artillerie des Remparts et des Châteaux, et de la Mousqueterie de la Bourgeoisie qui étoit sous les armes.

Il descendit à la Cathédrale, à la porte de laquelle il fut reçû par le Cardinal Archevêque à la tête du Chapitre, et après avoir assisté au *Te Deum*, qui fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique, il alla faire sa Priere devant la Relique du Sang de S. Janvier, Patron du Royaume; et il mit à la Châsse dans laquelle il est conservé une attache de treize Diamants, et de six Rubis d'un grand prix.

L'Infant se rendit ensuite au Palais, où il admit la Noblesse et les Tribunaux à lui baiser la main. Les rues par lesquelles ce Prince passa étoient magnifiquement ornées, et l'on avoit élevé en plusieurs endroits des Arcs de triomphe, chargez de Devises et d'Inscriptions.

Le 15. May, un Courrier dépêché de Madrid apporta à l'Infant Don Carlos le Diplôme par lequel le Roy d'Espagne le déclare Roy de Naples, et enjoint à tous les Seigneurs, Barons et autres Habitans du Royaume, de le reconnoître en cette qualité, et aux Magistrats des Villes qui n'ont pas encore nommé des Députez pour lui prêter serment de fidelité, de lui en envoyer incessamment, sous peine d'être regardez comme rebelles et traitez selon toutes les rigueurs de la guerre.

Ce Diplôme fut affiché et publié le même jour, et tous les Tribunaux en corps allerent rendre hommage à leur nouveau Souverain, qui fit ouvrir les prisons, accorda la grace aux Criminels

et ordonna qu'on distribuât de l'argent au Peuple.

On chanta le *Te Deum*; le soir il y eut des Feux et des Illuminations dans toutes les ruës, et les Habitans donnerent les plus grandes démonstrations de joye.

Le Gouvernement a donné ordre qu'on frappât de la Monnoye d'or et d'argent pour des sommes considerables, au coin du nouveau Roy de Naples.

Sa Majesté, qui étoit allée le 27. May dîner à Baye, y reçut par le Marquis de Castellar, que le Comte de Montemar a dépêché au Roy d'Espagne, la premiere nouvelle de la victoire remportée le 25. à Bitonto dans la Poüille, par les Troupes Espagnoles sur celles de l'Empereur, commandées par le Comte de Viscomti.

Le Roy revint aussi-tôt à Naples, où il trouva un grand concours de Peuple qui cherchoit à lui marquer par ses acclamations, la part qu'il prenoit à cet évenement. S. M fit chanter ce jour là le *Te Deum* dans sa Chapelle, et le lendemain il alla en ceremonie à l'Eglise de S. Janvier, où il fit rendre à Dieu de solemnelles actions de graces de cette victoire, à l'occasion de laquelle il y a eû dans la Ville pendant trois jours des Illuminations et d'autres marques de réjoüissance.

DEFAITE des Troupes Imperiales, commandées par le Comte Viscomti.

SElon les Lettres du Royaume de Naples, ce Corps de Troupes, composé de 7000. hommes d'Infanterie, de 2000. de Cavalerie, et de 400. Hussarts, avoit marché de Bari à Bitonto, où il s'étoit posté dans un Camp aussi avanta-

geux, tant par sa situation, que par les retranchemens qui le défendoient.

Le Comte de Montemar étant arrivé avec les Troupes Espagnoles à la vûë de ce Camp le 24. du mois dernier, attaqua les Ennemis le lendemain matin, il força leurs retranchemens et se rendit maître de leur Camp, dans lequel ils ont été obligez de laisser les Tentes et la plus grande partie des Equipages.

Malgré la vivacité de cette Action, qui a duré trois heures, on ne sçait pas encore si les Imperiaux ont eû grand nombre de Soldats de tuez; mais on a fait dans le Camp 1400. prisonniers, sans compter 1200. hommes d'Infanterie, qui s'étant réfugiez dans les Convents de Bitonto, ont été pris avec leurs Officiers. Le reste de l'Infanterie est bloqué dans differens endroits. La Cavalerie voyant le Camp forcé, a pris la fuite et s'est dispersée, &c. On a appris depuis, le détail suivant de l'Action.

Le Comte de Montemar, qui avoit été envoyé par le Roy pour se mettre à la tête des Troupes détachées pour suivre les Imperiaux, ayant été informé que le Comte de Viscomti avoit déja reçû quelques secours, et qu'il en attendoit encore de nouveaux, prit le parti de marcher aux Ennemis qui avoient quitté Tarente, où ils s'étoient d'abord retirez, et qui s'étoient répandus dans la Poüille pour en tirer des contributions.

Ce General regla sa marche sur les differens mouvemens des Ennemis, et songeant principalement à leur ôter le moyen d'exécuter le dessein dans lequel ils étoient de se ménager une retraite du côté de la Mer, il marcha à Bary où il les croyoit.

Les Imperiaux en étoient partis, et ils s'étoient

 avancez

avancez à Bitonto, où ils étoient campez dans un poste aussi avantageux par sa situation, qu'impraticable pour la Cavalerie.

Le Comte de Montemar, qui n'étoit qu'à neuf mille de Bitonto, détacha quelques Corps de Cavalerie pour aller reconnoître les Ennemis, et sur ce qu'on lui rapporta que leur Infanterie et leur Cavalerie y étoient déja arrivées, il prit le parti de marcher à eux avec toutes ses Troupes. Il les distribua en sept colonnes, commandées, la premiere par le Marquis de Pozoblanoo, la seconde par le Duc de Liria, la troisiéme par le Duc de Castro Pignano, la quatriéme par le Marquis de Bay, la cinquiéme par le Marquis de Châteaufort, la sixiéme par le Comte de Maceda, et la septiéme par le Marquis de la Mina.

Ce Corps de Troupes étoit composé des six Bataillons des Régimens des Gardes Espagnoles et Vallones, des deux Bataillons du Régiment de Lombardie, des deux de celui de la Couronne, des deux Bataillons du Régiment Suisse de Betler, et de 20. Compagnies de Grenadiers de differens Régimens.

Le Comte de Montemar, outre cette Infanterie, avoit sous ses ordres 600. Carabiniers Royaux, 150. Grenadiers Royaux, les 12. Escadrons des Régimens de Bourbon, d'Estramadoure, de Milan, de Malte, de Flandres et d'Andalousie, les 4. Escadrons des Régimens de Dragons de Pavie et de France, les Compagnies des Grenadiers à Cheval des Regimens de Tarragone et de Batavia, 50. Dragons de ces deux Regimens, et un Détachement d'Artillerie de 150. hommes.

Le Comte de Montemar fit marcher toutes ces

 Trou-

Troupes par differens chemins, afin de choisir l'endroit le plus convenable pour attaquer les Ennemis, et il fit avancer quelques Détachemens de Cavalerie qui battirent les Hussarts qu'ils rencontrerent.

Les Imperiaux s'étant résolus à demeurer dans leurs retranchemens, le Comte de Montemar s'en approcha assez près pour reconnoître leurs dispositions sur lesquelles il se détermina à changer la sienne, et à faire passer de la droite à la gauche la plus grande partie de sa Cavalerie.

L'attaque commença par le centre de la colonne, à la tête de laquelle étoit le Comte d'Uceda, et qui étoit composée de trois Bataillons du Régiment des Gardes Vallonnes, des deux Bataillons du Régiment Suisses de Betler, et de huit Compagnies de Grenadiers. Ces Troupes, quoique plus foibles que celles que les Imperiaux leur opposerent dans cet endroit de l'attaque, entrerent dans les retranchemens avec tant de valeur, que les Ennemis, après une longue résistance, furent mis en déroute. Le Comte de Montemar s'en étant apperçû, fit avancer toutes ces Troupes qui mirent en fuite ce qui se présenta devant elles, sans être arrêtées par les murailles et par les fossez qui couvroient le Camp des Ennemis et qui paroissoient le rendre inaccessible.

Le Comte de Montemar ayant penetré dans leur Camp, détacha quelque Cavalerie pour suivre celle des Imperiaux, qui dans le premier moment de l'attaque avoit quitté le Camp, et avoit pris la fuite avec un grand désordre.

Il fit ensuite attaquer differents postes dans lesquels les Imperiaux qui s'y étoient retirez, furent faits prisonniers. Le General Rodeski, General de l'Infanterie, se sauva dans Bitonto

 qui

qui est entouré de murailles, et il s'y deffendit jusqu'à la nuit, mais il fut obligé le lendemain de se rendre.

La Cavalerie se sépara dans sa fuite en plusieurs corps qui étant poursuivis par la Cavalerie Espagnole, furent presque détruits. Le plus considerable, après avoir perdu beaucoup de monde, se refugia dans Bary où le Comte de Montemar ayant marché le 26, le bloqua, et obligea le Prince de Belmonte qui le commandoit de se rendre.

Les Troupes Imperiales consistoient selon l'état qu'on en a trouvé, en 6500 hommes d'Infanterie, 1500 hommes de Cavalerie, et 400 Hussarts, desquels 200 se sont sauvez dans les Montagnes de la Calabre.

On a pris aux Ennemis 15 Drapeaux, 24 Etendarts, et deux paires de Timballes, leurs Tentes, les vivres, les munitions de Guerre et la plus grande partie des équipages.

Les Espagnols n'ont pas eû un grand nombre de Soldats tuez ou blessez, mais ils y ont perdu le Comte de Briard, et le Comte de Bonamour, Capitaines au Regiment des Gardes Valonnes, Don Loüis de Porte, Maréchal de Camp, y a été blessé dangereusement. Il est Capitaine des Grenadiers de ce Regiment, qui, ayant penetré le premier dans les retranchements malgré la vigoureuse résistance des Ennemis, a eû la plus grande part à cette victoire.

Le Détachement de Cavalerie que le Comte de Montemar, après avoir forcé le Camp du Comte Viscomti, avoit envoié à la poursuite des Hussarts, qui dans le premier moment de l'attaque avoient pris la fuite, n'a pû joindre qu'au commencement de ce mois ceux qui

s'étoient sauvez dans la Calabre, et il les a entierement défaits.

Le Comte de Viscomti qui s'étoit retiré à Brindisi, s'y est embarqué dans une Felouque avec une partie de ses Domestiques, mais on ne sçait pas encore quelle route il a prise.

Le Roy a suprimé plusieurs Charges qui avoient été accordées sous le précedent Gouvernement, tant aux Napolitains, qu'à des Espagnols, et dont les apointemens se montoient par an à 900000 Ducats.

Le 27 May, il arriva dans ce Port sous l'escorte de quatre Vaisseaux de Guerre Espagnols, plusieurs Bâtimens chargez d'une partie des Troupes que le Roy d'Espagne envoye pour renforcer celles qui sont dans le Royaume de Naples, et l'on en attend incessamment de Livourne quelques autres qui doivent apporter ici des munitions de Guerre, et une somme considérable d'argent.

Le Comte de Charny, Lieutenant General du Royaume, a déja reçu au nom du Roy l'hommage de la plus grande partie des Deputez des Villes, et des Barons de cet Etat.

Sa Majesté a nommé des Commissaires pour faire conjointement avec le Conseil Collateral l'estimation des dommages que les Troupes Espagnoles ont causez dans les lieux où elles ont passé, et elle a fait expédier des ordres pour qu'ils soient payez avec l'exactitude la plus rigoureuse.

GRANDE BRETAGNE.

ON a appris par une Lettre du Gouverneur de la Jamaïque, datée du 31. Mars dernier qu'un nombre considerable de Negres s'étoit révolté.

volté ; qu'après avoir enlevé dans les Magasins et dans les Vaisseaux qui étoient à la Rade, une grande quantité d'armes et de munitions de guerre, ils s'étoient retirez au Nord de l'Isle du côté de Port Antonio, où ils avoient détruit la plupart des Plantations et commis beaucoup d'autres désordres, et qu'il y avoit peu d'habitations d'où il ne s'échapât tous les jours plusieurs Negres. Le Gouverneur ajoûte qu'il avoit ordonné à tous les Habitans de prendre les armes et de marcher contre les Rebelles ; mais qu'il avoit lieu de craindre, s'il ne recevoit promptement du secours, de ne pouvoir appaiser la Révolte dont les suites sont d'autant plus à redouter, qu'il y a dans cette Isle 80000. Negres, et qu'on n'y compte qu'environ 9000. Blancs.

Le feu prit le 25. du mois dernier chez M Cahtillon, dont la maison fut entierement brûlée, et qui périt lui-même dans les flâmes ; on a arrêté deux hommes et une femme de ses domestiques qu'on soupçonne d'avoir tué et volé leur Maître et d'avoir mis ensuite le feu à sa Maison.

ARME'E D'ITALIE.

LEs Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne, occupoient encore à la fin du mois dernier, les differens postes dans lesquels elles étoient distribuées ; une partie étoit campée sur la gauche du Po depuis Casal Maggior jusqu'à l'Oglio ; l'autre partie le long de cette Riviere et le reste dans les retranchements formez à la tête des Ponts de Sacca, pour assûrer la communication avec le Parmesan.

Le Marquis de Cadrieu, Lieutenant General, a été envoyé à Parme pour mettre cette Place en

sûreté, et le Marquis d'Epinay, Maréchal de Camp, à Plaisance, dans la même vuë.

Les Ennemis ont fait quelques mouvements, et ils ont remonté le Po jusqu'à Torricella à la hauteur de Borgoforte. Ils ont fait avancer en même tems quelques Détachements à Luzara, et jusques sur le Crostolo, mais il y a apparence qu'ils n'ont eû pour objet que de donner de l'inquiétude, et de pouvoir former avec plus de sûreté un Camp retranché de l'autre côté de la Secchia près de son embouchure.

Selon les Lettres du 30 May, ils ont fait avancer au-delà de la Lenza, un Corps de 14000 hommes qui est campé, la droite au Pont de Sorbolo, et la gauche à celui qui est vis-à-vis du Village de Fressina. Ils ont un Détachement de 6000 hommes à Guastalla, un autre Détachement de 7 à 8000 à San Benedetto ; et le surplus de leur Armée est dans le Seraglio.

Le Maréchal Duc de Villars étant obligé par raport à sa santé de retourner en France, et en ayant obtenu la permission du Roy, il partit du Camp de Bozolo le 27 du mois dernier. Le Marquis de Coigny, Lieutenant General, commande les Troupes Françoises depuis le départ du Maréchal de Villars.

ATTAQUES du Château et du Bourg de Colorno &c.

LES Ennemis voulant déguiser leur marche vers la Lenza, envoyérent le 25 du mois passé un Détachement de 200 Dragons ou Hussarts vers le Village de Colorno ; ce Détachement ayant attaqué le Château, une Compagnie de Grenadiers qui y étoit postée le défendit,

et donna le tems au Marquis de Maillebois qui commande le Camp de Sacca, d'arriver à Colorno avec quatre Compagnies de Grenadiers; il mit en déroute le Détachement des Ennemis qui ont eû dans cette occasion 15 Dragons ou Hussarts de tuez ou de blessez.

Le lendemain le Marquis de Ligneville, General Major des Troupes Imperiales, fut détaché avec 800 Grenadiers et un pareil nombre de Cuirassiers ou Hussarts, pour s'emparer de ce poste que le Marquis de Maillebois avoit renforcé de 400 hommes, et dans lequel il avoit laissé le Marquis de Fimarcon, Colonel du Regiment de Bourbon; l'avantgarde du Détachement des Ennemis qui étoit de 100 hommes de Cavalerie fut attaquée dans sa marche par un parti de 30 Dragons et de 30 Hussarts François, commandé par M. Daniel, Capitaine de Hussarts. Il chargea les Ennemis, les battit, fit 20 prisonniers et il les poursuivit jusqu'à la tête de leur Camp, mais y ayant trouvé tout le Détachement il fut obligé de se retirer après avoir perdu 20 Dragons ou Hussarts, et conservé seulement 4 des prisonniers qu'il avoit faits.

Le Détachement des Ennemis s'avança à Colorno, où il resta pendant plus de deux heures autour du Village, et du Château sans pouvoir y pénétrer.

Les Grenadiers qui étoient derriere les murs des terrasses du Jardin firent deux décharges sur les Cuirassiers dont il en est resté 12 sur la place, indépendamment de ceux qui ont été blessez.

Le premier de ce mois, les Ennemis marcherent avec 4000 hommes d'Infanterie, 1200 Cuirassiers ou Hussarts et 6 piéces de canon pour attaquer ce poste.

M. de Contade, fils du Lieutenant *General*, Colonel du Regiment de Flandres, qui étoit détaché dans le Château avec M. Coninghan, Lieutenant Colonel du Regiment Dauphin Infanterie, et 400 hommes, ayant apperçu les Ennemis à l'extremité des allées qui aboutissent au Jardin du Château, il en fit avertir le Marquis de Maillebois, qui commandoit le *Camp* de Sacca.

Les Ennemis marcherent au Château dans lequel M. de Contade se défendit si bien, que malgré trois déchaiges de leur artillerie ils furent plus d'une heure sans pouvoir s'en approcher, et y perdirent beaucoup de monde par le grand feu qu'ils essuyerent.

Le Marquis de Maillebois qui sur le premier avis de l'attaque du Château de Colorno, s'étoit avancé avec 10 Compagnies de Grenadiers et de Piquets de son Camp, jugeant que le Pont qui pouvoit favoriser la retraite de M. de Contade alloit être forcé, et ne se trouvant pas assez fort pour engager une affaire, envoya dire à M. de Contade de le venir joindre, ce qu'il fit avec un très grand ordre, sans avoir eû un seul homme de tué ni de blessé.

M. Darsy, Capitaine au Regiment de Picardie, qui étoit du Détachement, resta avec 30 hommes dans une Tour du Château, il s'y défendit encore depuis la retraite de M. de Contade, et il fit sa capitulation.

Les Ennemis suivirent jusqu'à une portée de mousquet du retranchement de Sacca, le Marquis de Maillebois, qui n'eût que 10 Grenadiers blessez, et qui se retira en si bon ordre, que les Ennemis n'oserent l'attaquer.

Ils ont perdu dans cette occasion 40 hommes,

et 300 à l'attaque du Château de Colorno. On dit que le Marquis de Ligneville et le Comte de Tarno, Generaux Majors, y ont été tuez.

Le 3, les Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne passerent le Po, et vinrent camper entre Sacca et Colorno.

Le lendemain le Marquis de Maillebois à la tête de 20 Compagnies de Grenadiers et de 20 Piquets, et ayant sous ses ordres M. d'Affry et le Marquis de l'Isle, Maréchaux de Camp, M. Thomé Brigadier, le Duc de la Tremoüille, Colonel du Regiment de Champagne, et M. de Soüillac, Lieutenant Colonel du Regiment de Picardie, s'avança à Colorno.

Ces Troupes entrerent par trois differents endroits dans la partie de ce Bourg qui est en deçà de la Parma, elles pénétrérent de maison en maison, elles en chassérent les Ennemis, et elles s'étendirent par la droite et par la gauche le long de la chaussée sur le bord de la Riviere, afin de masquer le Pont de Colorno, et d'occuper plus sûrement le Pont de pierres qui est sur Lorno.

M. Thomé attaqua ce dernier Pont avec son Détachement et il renversa les Ennemis, lesquels en se retirant essuyérent tout le feu des Grenadiers qui étoit au centre avec le Marquis de Maillebois.

Ce fut dans ce moment que toute l'Infanterie des Ennemis, qui s'étoit postée de l'autre côté de la Riviere, commença son feu qui fut très-vif pendant trois heures, tant des maisons et jardins qui étoient de l'autre côté de la Riviere, que des petits épaulements qu'ils avoient le long de la chaussée, mais celui de nos Troupes qui étoient dans les premiers étages des maisons étant superieur, les Ennemis prirent le parti de se re-

 tirer

tirer dans le Château et dans le Jardin qui *étoit* sur la droite, d'où ils continuérent à tirer jusqu'à la nuit.

Pendant ce tems-là le Marquis de Maillebois fit établir deux Ponts sur Lorno à une très petite distance du Château ; l'*Infanterie* et la Cavalerie y passérent et allérent camper vis-à-vis la *Parma* en s'étendant jusques vers *Sant Andrea* et tirant vers Parme.

Le 5 au matin, les Ennemis au nombre de 2000 hommes se présentérent hors de leurs retranchements vis-à-vis les deux Ponts qui étoient sur Lorno, et laissant toujours la Parma entre deux, mais le feu continuel que l'on fit sur eux les ayant forcé de se retirer, 10 Compagnies de Grenadiers, et les Piquets d'Infanterie et de Cavalerie se disposoient à passer la Parma au-dessus de Colorno en remontant, lorsqu'on aprit que les Ennemis abandonnoient Colorno.

Le Marquis de Pezé, Maréchal de Camp, fut détaché aussi-tôt avec M. de Valcourt, commandant une Brigade de Carabiniers, 200 Grenadiers et 500 Chevaux pour suivre les Ennemis dans leur retraite. Il ne put les joindre et il raporta qu'il avoit vû leur derniere colonne prendre le chemin de Sorbolo.

Le Roy de Sardaigne et le Marquis de Coigny entrérent le soir dans Colorno, où les Ennemis ont eû plus de 700 hommes de tuez.

Nous avons perdu en cette action 50 *Soldats*, et il y en a eû 120 de blessez.

Le Comte de Clermont, Colonel du Regiment d'Auvergne, qui sans être commandé étoit allé poster 50 hommes sur la Parma, y reçut un coup de mousquet dont il est mort le 6. M. de Montlaur, Lieutenant d'Artillerie, ayant voulu char-

charger une piéce de canon, en fut brulé, et il mourut deux heures après.

M. Thomé a été blessé à la jambe. M. de Soüillac au genoüil, et le Duc de la Trèmouille a eû une contusion à la cuisse : il y a eû quatre Officiers de tuez et 15 de blessez, du nombre desquels sont trois Officiers d'Artillerie.

On a apris en dernier lieu que les Ennemis après avoir été forcez d'abandonner le Château de Colorno, étoient restez en deçà de la Lenza, que le 13 de ce mois le Comte de Mercy avoit passé cette Riviere avec toute son Infanterie sur le Pont de Sorbolo, que le lendemain au soir il avoit remonté la même Riviere, et qu'il l'avoit repassé à Pontedi Lama pour joindre sa Cavalerie à San Prospero, entre Parme et la Lenza. Ces Lettres ajoutent que le Roy de Sardaigne et le Marquis de Coigny, informez de cette marche des Ennemis, avoient fait avancer leurs Troupes, et qu'ils étoient allez camper le 17, leur droite à un mille de Parme, et la gauche à Sant Andrea.

ARME'E D'ALLEMAGNE.

LE Maréchal Duc de Berwick qui étoit resté depuis le 10 May dans le Camp de Bruchsall, vint camper le 25 à Kislœk, sans que les Ennemis qui avoient à Epingen un Détachement d'Infanterie et de Cavalerie, ayent osé inquiéter l'arrieregarde de l'Armée.

Le Prince Eugene, qui ayant fait avancer quelques Troupes vers Rottembourg le 12, paroissoit vouloir marcher de ce côté-là, est toujours dans le Camp d'Hailbron.

Le Duc de Noailles, que le Maréchal de Berwick

wick avoit fait partir du Camp de Bruchsall le 16 avec le Marquis de Nangis, pour aller avec 1600 hommes d'Infanterie, et 1200 de Cavalerie, reconnoître le pays du côté de Guelzheim et d'Epingen, rejoignit l'Armée à Bruchsall le 20.

M. de Quadt, Lieutenant General, qui avoit été chargé d'aller soumettre le Wirtemberg à la contribution, est revenu de Phortzeim à Graben avec les Troupes qu'il commande, dont il a laissé quelques Détachements à Dourlack et dans d'autres postes.

Le Comte de Belleisle, qui étoit parti le 1 May du Camp de Traërbach, avec 13 Bataillons et 14 Escadrons, arriva à Spire le 26 du même mois.

SIEGE DE PHILISBOURG.

Le Marquis d'Asfeldt qui fut détaché le 23 du mois dernier du Camp de Bruchsall, avec 32 Bataillons et 2 Regiments de Dragons, a investi Philisbourg, et il a établi deux Ponts sur le Rhin, l'un à Gnaudenheim, et l'autre à Oberhauzen. Il fait travailler aux Lignes de circonvallation et à tout ce qui doit précéder le Siége.

Le 24 au soir, le Chevalier de Marcieux s'empara d'une redoute qui n'est qu'à cinq cent toises de la Place; dont les Lignes étant d'une très grande étenduë n'ont pû être finies aussitôt qu'on l'avoit compté.

Le 27 May, on commença à débarquer et à conduire au Camp l'artillerie et les munitions de Guerre qui étoient arrivées de Strasbourg au Pont du Haut-Rhin, et on continua les jours suivans les préparatifs nécessaires pour le Siége.

Le

Le 2 de ce mois, le Maréchal de Berwick quitta le Camp de Kisloch, il marcha avec toute son Armée pour se rendre devant Philisbourg; et il fit entrer la plus grande partie de l'Infanterie dans les Lignes où il y a 14 Brigades, faisant 52 Bataillons.

Le Maréchal de Berwick a un corps de réserve de 29 Bataillons, et de 19 Escadrons.

Une partie de la Cavalerie est campée à la droite, depuis le Haut-Rhin jusqu'au ruisseau de Saltz, et à la gauche, depuis le Bas-Rhin jusqu'au même ruisseau.

Le reste de la Cavalerie a été partagé en deux Corps; le premier est sur le Spireback, sous les ordres du Duc de Noailles, et le second à Graben, sous les ordres de M. de Quadt.

Le 3 de ce mois au soir, le Maréchal de Berwick fit ouvrir la tranchée devant la Place par les quatre Bataillons du Regiment des Gardes Françoises, sous les ordres du Marquis d'Asfeldt, Lieutenant General, et du Marquis de Gassion, Maréchal de Camp; on y a employé 2400 travailleurs, et on n'a pas perdu un seul homme, parce que les assiégez ne s'étant pas apperçus de l'ouverture de la tranchée n'ont point tiré; le 4 au matin on a perfectionné les travaux, et élargi la tranchée.

Le Comte de Belleisle qui avoit été chargé de l'attaque du Fort du Pont de Philisbourg, y fit ouvrir la tranchée le premier de ce mois, et les Troupes du Roy, qui s'étoient logées le 3 au matin sur l'angle saillant du chemin couvert de ce Fort, ayant reconnu que les Ennemis l'avoient abandonné, y entrerent; il n'y a eû que 4 Soldats de tuez et 8 de blessez à l'attaque de ce poste qui sera très utile pour prendre des revers sur la Place.

Le 3 Juin, le Maréchal de Berwick est allé vers les 8 heures du soir, avec le Com de Clermont, le Prince de Conty, le Prin de Dombes et le Comte d'Eu, reconnoî l'endroit dans lequel on devoit former la pre miere attaque de Philisbourg, la tranchée y fu ouverte le soir par le Marquis d'Asfeldt, et Marquis de Gassion avec les 4 Bataillons de Gardes Françoises et 2400 travailleurs.

Le 4, la tranchée fut relevée par le Duc Noailles, Lieutenant General, et le Comte Laval Montmorency, Maréchal de Camp, av le Regiment de Piémont, et ceux d'Ouroy et Haynaut, et 900 travailleurs.

On continua la parallele qui avoit été com mencée la veille, on ouvrit quelques boyaux de communication avec la seconde parallele, et on travailla à établir deux batteries de 5 pieces de canon chacune sur le front de la grande attaque vis-à-vis du Marais de Staremberg.

Le Prince de Tingry, Lieutenant General, et le Comte d'Aubigné, Maréchal de Camp, montérent la tranchée le 5 avec les trois Bataillons du Regiment de Navarre, les deux premiers du Regiment d'Alsace, et 6 Compagnies de Grenadiers.

Pendant la nuit on perfectionna les paralleles sur toute la longueur de la creste du rideau qui fait face au corps de la Place, et on finit les boyaux de communication entre les paralleles, lesquelles s'étendent par la droite jusqu'à la redoute des Capucins, et par la gauche jusqu'au Moulin brulé.

Le 6, la tranchée fut relevée par le Marquis de Guerchy, Lieutenant General, et par le Marquis de Balincourt, Maréchal de Camp, avec

Bataillons du Regiment de Normandie, le siéme de celui d'Alsace ; le Regiment de ntonge, et 300 travailleurs.

On forma pendant la même nuit une noue attaque avec 1200 travailleurs, soutenus trois Bataillons du Regiment de la Marine, on ouvrit une parallele dont la droite fut uée jusqu'au Rhin, et la gauche à la chaussée Capucins, et on poussa les tranchées en face l'avant fossé de l'ouvrage à corne ; on fit près 1500 toises d'ouvrage sans que les Ennemis ent fait un feu capable d'interrompre ces trax.

Les deux batteries qui avoient été établies sur front de la grande attaque, et deux autres de pièces de canon et de six mortiers qui avoient mises dans le Fort du Pont de Philisbourg, commencé à tirer le 7 au matin.

Le même jour, le Marquis de Dreux, Lieuant General, et le Duc de Bethune, Maréal de Camp, montérent la tranchée avec les Bataillons du Regiment Royal des Vaisseaux, Bataillons de celui de Bourbonnois, et les egiments de Languedoc et d'Angoumois.

Les Ennemis au nombre de 100, étant sortis une redoute qui étoit sur l'avant fossé, furent poussez par deux Compagnies de Grenadiers Regiment de Bourbonnois qui s'emparérent la redoute ; on leur a fait 10 prisonniers, du ombre desquels est un Lieutenant, ils ont eû Soldats de tuez, et le reste s'est sauvé par le Marais, où plusieurs ont péri. Nous avons perdu dans cette action un Officier du Regiment de Bulkley, et 2 Grenadiers du Regiment de Bourbonnois.

Le Prince d'Isenghien, Lieutenant General,

 le

le Marquis de Clermont, Maréchal de Ca[illegible] et M. Darros, Brigadier, montérent la t[illegible]chee le 10 de ce mois, avec les Regiments [illegible] Pons, du Perche, de Mortemar, de Soiss[illegible]nois, de Lenck et de Santerre.

On continua pendant la nuit à la droit[illegible] l'attaque du Bas-Rhin, les travaux commen[illegible] la veille pour faire écouler les eaux du Ma[illegible] qui couvre l'ouvrage à corne, et ils furent p[illegible]fectionnez avec tant de succès, qu'il ne r[illegible] dans le Marais qu'un demi pied d'eau sur [illegible] espace de quatre à cinq pieds. On achera da[illegible] la même nuit la paralléle qui s'étend le lo[illegible] du Marais.

Le 11. la Tranchée fut relevée par *le Duc* [illegible] Duras, Lieutenant General, le Chevalier de R[illegible]cozel, Marechal de Camp, le Comte de Bere[illegible]ger, Brigadier, avec le Regiment Royal, ceu[illegible] d'Artois, de Nice, de Beauce et de Conti, et [illegible] Compagnies de Grenadiers. Le Prince de Conti monta la Tranchée à la tête de son Regimen[illegible] On fit avancer une Compagnie de Grena*diers* d[illegible] Regiment de Richelieu, pour reconnoître u[illegible] redoute qui est sur le bord du Rhin, d'où les E[illegible]nemis firent un grand feu. M. de Gasque, C[illegible]pitaine de cette Compagnie, fut blessé, ain[illegible] que sept Grenadiers, et il y en eut deux *de tués*.

Le 12. vers les sept heures du matin le *Ma*rechal de Bervick, accompagné de Milord Edouard son Fils, de Milord Clare, et de *plu*sieurs Officiers, alla visiter les travaux de la Tranchée, il voulut juger par lui-même *de l'état* d'une Sape qui avoit été commencée dans la nuit, et s'étant trop exposé, malgré les representations que son intrepidité l'empêcha d'écouter, il fut tué d'un coup de Canon; le Duc de Duras qui

 étoit

toit à côté du Marechal de Berwick, fut blessé au même tems par un piquet d'un gabion que le boulet avoit percé.

Le même jour 12 le Prince de Robec, Lieutenant General, le Comte de Montboissier, Marechal de Camp, et le Marquis d'Harbouville, Brigadier, releverent la Tranchée avec les Regimens de Lyonnois, de Rouergue, de la Marck, de Vivarois et d'Agenois, et six Compagnies de Grenadiers. Malgré le feu des Ennemis qui fut très-considerable jusqu'à neuf heures du soir, on avança beaucoup les travaux de l'attaque du Bas Rhin. M. de Vivier, Capitaine des Grenadiers dans le Regiment de Lyonnois, le Lieutenant de la même Compagnie, et six Soldats, furent tués pendant la nuit. M. du Vivier, Ingenieur y fut blessé.

Le Prince de Carignan, Lieutenant General, le Baron d'Eltz, Marechal de Camp, et le Comte de Roucy, Brigadier, monterent la Tranchée le 13. avec les Regimens de Gondrin, de Bourgogne, de Toulouze, de Ponthieu et de Berwick, et le même nombre de Grenadiers que le jour precedent. On y poussa les travaux jusqu'à six toises de l'angle saillant de l'avant chemin couvert de l'Ouvrage à Corne, et il n'y eut que deux hommes de tués et deux de blessés.

Le 14. le Marquis de Leuville, Lieutenant General, M. de Terlaye, Marechal de Camp, le Chevalier de S. Valier, Brigadier, monterent la Tranchée avec les Regimens de Touraine, Royal la Marine, de Guyenne, de la Valiere, de Bulkeley, le premier Bataillon de Royal Baviere, et huit Compagnies de Grenadiers.

On travailla à embrasser l'angle saillant de l'avant chemin couvert, et à former une nouvelle

parallele depuis cette sape jusqu'à celle qui de bouche au-delà de l'ancienne flaque d'eau par la chaussée du redant gazonné.

Le 15. la Tranchée ayant été relevée par le Comte de Belleisle, Lieutenant General, le Comte de Polastron, Marechal de Camp, et M. de Princé, Brigadier, avec les Regimens de Noailles, de Vermandois, de Lorraine, de Montmorency, des Landes, et le second Bataillon du Regiment de Baviere, et six Compagnies de Grenadiers, on s'est logé à la gauche de l'attaque *du Bas* Rhin, sur la creste du chemin couvert de l'angle saillant de l'Ouvrage à Corne, et à la droite de la même attaque, on a fait un logement sur l'avant chemin couvert, et on a achevé une parallele qui établit la communication entre ces deux logemens. Il y a eu pendant cette nuit 45. Grenadiers tués ou blessés; M. de Bréval, Ingenieur, deux autres Ingenieurs, et M. de Langle, Capitaine dans le Regiment de Xaintonge, ont été blessés.

Le Marquis de Flavacourt, Lieutenant General M. d'Herouville, Marechal de Camp, et M. de la Ravoye, Brigadier, monterent le 16. la Tranchée.

Les Regimens de Limozin, de Boulonois, et de Hainaut furent commandés pour l'attaque du Bas Rhin, et les Regimens de Saxe et de Routh le furent pour la premiere attaque en face du Marais de Staremberg; M. du Bourg, Capitaine de Grenadiers dans le Regiment de Limozin, fut tué d'un coup de Canon.

Le Corps de Troupes composé de 29. Bataillons et de 21. Escadrons, que le Marechal de Berwick n'avoit point fait entrer dans les Lignes, ests toujours campé à Rhinausen.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 12. de ce mois, veille de la fête de la Pentecôte, le Roi revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint-Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château, où S. M. communia par les mains de l'Abbé de Suze, Aumônier du Roi en quartier. Le Roi toucha ensuite un grand nombre de malades.

L'après midi, Leurs Majestés assisterent aux premieres Vêpres qui furent chantées par la Musique, et ausquelles l'Archevêque de Narbonne, Prelat Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, officia pontificalement.

Le 13. jour de la Pentecôte, fut tenu à Versailles dans le Cabinet du Roi un Chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit, dans lequel furent proposés pour être reçûs Chevaliers de cet Ordre,

Charles Louis-Auguste Fouquet, appellé le Comte de Belleisle, Comte de Gisors, Andely, Vernon, Lihous, &c. qui fut fait en 1705. Mestre de Camp

d'un Regiment de Dragons, ci-devant d'Estrades, à la tête duquel il se trouva à l'attaque des Lignes de Turin, le 7 Septembre 1706. Brigadier le 12 Novembre 1708. Mestre General des Dragons le 5. Juillet 1709. Maréchal de Camp le 8. Mars 1718. Gouverneur de Huningue le 31. Mars 1719. Commandant en chef dans les trois Evêchés de Metz, Toul et Verdun, Lieutenant General des Armées du Roi, le 23. Decembre 1731. et Gouverneur de la Ville et Citadelle de Metz et du Pays Messin, au mois de Mars 1733. Il a été chargé au commencement de la Campagne de faire le Siege du Château de Traërbach, qu'il a pris après 7. jours de Tranchée ouverte. Il est Fils de Louis Fouquet, Marquis de Bellisle, Baron de Villars, Seigneur de Pomay, et de feuë Dame Catherine Agnés de Levi, Charlus, morte le 12. Juin 1729. et petit-fils de Nicolas Fouquet, Vicomte de Vaux et de Melun, Marquis de Belleisle, Procureur General au Parlement de Paris, et Surintendant des Finances.

Et Jean Hercules de Rosset de Rocozel de Ceilles, Marquis de Perignan, Gouverneur premierement de Lodéve, puis de Sommieres au mois d'Avril 1729. et ensuite d'Aiguesmortes au mois de Sep-

 tembre

tembre de la même année. Il est fils de feu Bernardin de Rosset de Rocozel, Seigneur de Ceilles, de Rocozel, de Bouloc et de la Vernede, et de feuë D. Marie de Fleury, Sœur d'André-Hercules de Fleury, Cardinal, ancien Evêque de Frejus, Ministre d'Etat, Grand-Aumônier de la Reine, &c.

Le Comte de Sennectere, qui a été nommé au mois dernier Ambassadeur du Roi, auprès du Roi de Sardaigne, est Jean-Charles de Sennectere, Comte de Saint Victour, Marêchal de Camp de la Promotion du 20. Fevrier dernier, et qui avoit été nommé en cette qualité dans l'Armée d'Allemagne. *Voyez le Mercure de Mai dernier, p. 1016.*

Le Marquis de Vaugrenant, du surnom de Villers la-Faye que le Comte de Sennectere va remplacer, a été nommé à l'Ambassade d'Espagne. Il est parlé de lui à l'occasion de la mort de la Dame son Epouse, dans le Mercure de Decembre 1733. vol. 2. p. 2933.

Le Roi a accordé au Marquis de Clermont Tonnere, Marechal de Camp, et Commissaire General de la Cavalerie, le Gouvernement de Mont-Dauphin.

S. M. a donné le Regiment de Cavalerie, dont le Prince de Lixin étoit Mestre de Camp, au Baron de Lordat, Mestre de Camp, et Lieutenant Colonel de ce Regiment.

Le 15. de ce mois le Roi a fait Marechaux de France, le Marquis d'Asfeld qui commande l'Armée de S. M. en Allemagne, et le Duc de Noailles.

Claude François Bidal, Marquis d'Asfeld et d'Aliçante au Royaume de Valance, Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur du Château-Trompette à Bourdeaux, et Directeur General des Fortifications de France. Etant Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons, il fut fait Brigadier le 28. 1694. et nommé en même tems pour servir en cette qualité dans l'Armée de Flandres. Il fut fait Marechal de Camp le 23. Decembre 1702. et Chevalier de l'Ordre de Saint Louis le 20. Janvier 1703. fut nommé au mois de Decembre suivant pour aller servir en Espagne, fut fait Lieutenant General le 26. Octobre 1704. se trouva au Siege de Barcelonne en 1706. obtint le Grand Cordon de l'Ordre

de Saint Louis, avec la pension de 4000. livres le 19. Septembre 1707. ayant fait la même année la Campagne en Espagne, où il continua de servir les années suivantes. Etant de retour en France, il fit en 1713. la Campagne en Allemagne, commanda le 20. Septembre une des attaques du Camp retranché des Imperiaux près de Fribourg, servit ensuite au Siege de cette Place, dont le Commandement lui fut donné après sa reduction. L'année suivante il servit sous le Marechal de Berwick, au Siege de Barcelonne, et après la prise de cette Place il fut établi Commandant en Catalogne. Il fut chargé en 1715. de l'expedition de l'Isle de Mayorque, qu'il fit rentrer le 3. Juillet sous l'obéïssance du Roi d'Espagne, sans tirer un coup de canon, n'ayant debarqué dans cette Isle que le 15. Juin precedent.

Le Roi Catholique, pour recompenser ses services, le fit Marquis d'Alicante, et lui donna le Colier de la Toison d'Or. A son retour en France, il fut fait au mois de Novembre de la même année Directeur General des Fortifications, et Conseiller aux Conseils de Guerre et de Marine nouvellement établis. Il fut choisi au mois d'Avril 1719. pour comman-

der en chef dans la Guyenne, pendant l'absence du Marechal de Berwick, et la Guerre ayant été déclarée à l'Empereur en 1733. il fut nommé pour aller faire la Campagne dans l'Armée d'Italie, et servir aux Sieges de la Forteresse de Gherra d'Adda sous Pizighitone, et du Château de Milan. Il fut rappellé d'Italie au commencement de la presente année pour se rendre à l'Armée d'Allemagne, dont il a pris le Commandement en chef après la mort du Marechal de Berwick.

Adrien Maurice, Duc de Noailles, Pair de France, Comte d'Ayen et de la Mothe-Tilly, Marquis de Montelar et de Maintenon, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des Ordres du Roi et de l'Ordre de la Toison d'Or, premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté, du 29. Mai 1706. ci-devant Commandant en chef en Catalogne, Gouverneur et Capitaine General des Comtés et Vigueries de Roussillon, Conflans et Cerdaigne, Gouverneur des Ville, Château et Citadelle de Perpignan, Gouverneur et Capitaine des Chasses de Saint Germain en Laye et de ses dépendances, né le 29. Septembre 1678. On ne rapporte point ici ses services,

 parce

parce qu'on peut les voir dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne à l'article des Pairs de France, tom. 4. p. 793. où ils sont détaillez depuis 1692. qu'il commença à porter les armes.

Le Roy a fait Maréchaux de ses Camps et Armées, le Comte de Clermont, le Prince de Conty, le Prince de Dombes et le Comte d'Eu.

Sa Majesté a accordé au Marquis de l'Isle, Maréchal de Camp, la place d'Inspecteur d'Infanterie, vacante par la mort du Comte de Clermont d'Amboise.

Le Roy a nommé Colonel du Regiment d'Auvergne M. de Contade, et le Regiment de Flandres qu'il avoit, a été donné par S. M. à M. de Coninghan, Lieutenant Colonel du Regiment Dauphin, Infanterie.

Le 20 de ce mois, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, et S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 24, Fête du S. Sacrement, le Roy, accompagné de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise de la Paroisse, où Sa Majesté entendit la Grand'Messe après avoir assisté à la Procession qui vint, sui-

vant l'usage à la Chapelle du Château. La Reine entendit la Messe dans sa Tribune, aprés avoir vû passer la Procession. Monseigneur le Dauphin, et Mesdames de France la virent passer d'un des Apartements du Château.

Le 10. May il y eut Concert dans le Salon de la Reine; M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter le Prologue et le premier Acte de l'Opéra d'*Omphale*, qui fut continué le 12. et le 17. la Dlle Antier fit le rôle d'*Argine*, le Sr d'Angerville celui d'*Hercule*, la Dlle Lenner et le Sr Petillot ceux d'*Omphale* et d'*Iphis*.

Le 19, le 24 et le 26, la Reine entendit le Ballet des *Elemens*, executé par les mêmes sujets, on ajouta le Prologue des *Stratagêmes de l'Amour* à l'Acte de la *Terre*, pour former le troisiéme Concert.

Le 31, on chanta le Prologue et le premier Acte de *Semiramis*, qu'on continua le 9 et le 16 Juin. Le premier rôle fut chanté par la Dlle Antier avec aplaudissement, de même que celui d'*Amestris*, par la Dlle Pelissier; les autres rôles furent très-bien rendus par les Srs d'Angerville et Petillot.

Le 21 de ce mois on concerta l'Opéra

de *Marthesie*, dont le Poëme est de feu M. de la Mothe, et la Musique de M. Destouches. La Dlle Duhamel fit le rôle de *Cybelle* au Prologue, et le Sr d'Angerville et la Dlle Pelissier chantérent ceux du Roy des *Scythes* et de *Talestris*, et celui de la Prêtresse du Soleil fut rendu par la Dlle Lenner à la satisfaction de la Reine et de toute la Cour. Le soin qu'a pris M. Destouches de réfondre quelques morceaux de cet Opéra, et d'y ajouter quelques Airs nouveaux, rendit ce Concert très-varié et très-brillant.

Le 3 Juin Fête de l'Ascension, le 13 Dimanche de la Pentecôte, et le jour de la Fête-Dieu, il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries. M. Mouret y a fait exécuter differents Motets de M. de la Lande et d'autres Maîtres Modernes, un, entre autres; de l'Abbé du Luc, Beneficier de l'Eglise de Paris, qui est un très beau morceau de Musique. Les Dlles Erremens, Petitpas et le Sr Jeliot ont chanté differens petits Motets à une et à deux voix avec beaucoup de justesse et de précision, de même que le Sr Berard, Chanteur de la Comédie Italienne, qui a chanté deux fois un air Italien avec beaucoup d'aplaudissemens.

Tous ces Concerts ont toujours été terminez par un Motet à grand Chœur de M. de la Lande, et précedez de plusieurs Piéces de Simphonie exécutées en perfection par les Sieurs le Clair et Blavet.

On écrit de Vernon que le Mercredy 9 de ce mois, M. Mordant y fut reçû Lieutenant General du Bailliage à la place de feu M. son pere, mort en 1733. Ce jeune Magistrat n'a que 21 ans, et on peut assurer qu'il marche déja sur les traces de ses Ancêtres, qui depuis plus de 100 ans ont occupé successivement cette premiere place. Il prononça un Discours Latin d'une demie heure qui fut très-gouté. Il avoit été presenté par M. de Queuremont, Avocat fameux, qui parla avec éloquence sur le choix d'un Etat. M. de Bordeaux, Procureur du Roy, parla aussi d'une maniere convenable à la dignité de son Ministere.

MORTS, NAISSANCES.

LE Roy ayant pris le deüil pour la mort de Mademoiselle de Beaujolois le 26 May, Sa Majesté le quitta le 6 de ce mois.

On a fait à Paris differens Services Solemnels pour le repos de l'ame de cette Princesse. Le premier fut celebré le 7 de ce mois à l'Abbaye de Tresnel, et les jours suivans au Val-de-Grace, à la Paroisse de S. Eustache, à l'Abbaye de Sainte Geneviéve, à S. Honoré, à l'Eglise des Quinze-Vingt, et en dernier lieu à l'Abbaye de Chelles, dont une Princesse d'Orleans est Abbesse. Toutes les Eglises où ces Services ont été célebrés ont été tenduës en blanc et illuminées extraordinairement. Tous les Officiers de S. A. R. ceux de M. le Duc d'Orleans, et de la Princesse deffunte y ont assisté, avec quantité de personnes de distinction de la Cour et de la Ville.

EPITAPHE

Qui que tu sois, arrête, et vois quel est ton sort,
La Parque nous ravit une auguste Princesse;
BEAUJOLOIS meurt, hélas! rangs, biens, attraits, jeunesse,
Tout, jusqu'à la vertu, doit tribut à la mort.

J. G, Duchasteau, Avocat au Parlement.

Le 16 Mai 1734. Dame Geneviéve Hérault, veuve depuis le 12 Mars 1719. de Henri Bourdon, Conseiller du Roi, Correcteur ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, mourut, laissant une fille unique, nommée Barbe Geneviéve Bourdon, mariée au mois de Juin 1712. avec Armand-Louis Parent, Conseiller au Parlement de Paris, depuis le 16 Mars 1720.

Le même jour, Gui-Etienne-Alexandre de

Faoucq, Chevalier, Marquis de Garnetot, en Normandie, Mestre de Camp de Cavalerie, et Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Legers de Bretagne, mourut à Strasbourg, dans la 37 année de son âge. Il étoit fils de Gui de Faoucq, Seigneur de Garnetot, et de Marie-Loüise du Houlley, sa femme, et il avoit été marié le 30 Juin 1721. avec Charlotte-Sophie de Sonning, fille de feu André Nicolas de Sonning, Receveur General des Finances de la Generalité de Paris, et de Loüise-Charlotte de Launay, sa veuve. Il en a eu des Enfans.

Le 21, Frere Elisabeth-René de Froulay de Tessé, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, et Lieutenant de Vaisseaux du Roi, deuxiéme fils de René Mans de Froulay, Comte de Tessé, Vicomte de Beaumont et de Frénay, Marquis de Lavardin et de Lessart, Grand d'Espagne, Lieutenant General au Gouvernement du Pays du Maine, Perche et Comté de Laval, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, et premier Ecuyer de la Reine, et de feüe Dame Marie-Elisabeth-Claude Pétronille Bouchu, morte le 9 Decembre 1733. mourut au Château de Vernie au Maine, dans la 23 année de son âge, étant né à Paris, le 17 Août 1711.

Le 22, M. de la Roque, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Enseigne de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi, et Brigadier de ses Armées, de la Promotion du 20 Fevrier dernier, mourut de maladie au Camp de Bruchsall en Allemagne.

Le 30 Mai, Pierre-Madelene de Beauvau, Marquis du Rivau, appellé le Comte de Beau-

vau, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General des Armées de S. M. Directeur General de la Cavalerie, et Gouverneur de la Ville de Doüay, y mourut dans la 72. année de son âge. Il fut successivement Guidon des Gendarmes Anglois au mois de Mars 1680. Enseigne de cette Compagnie le 7 Septembre 1687. Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes Flamans le premier Novembre 1693. créé Brigadier de Cavalerie le 23 Decembre 1702. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis en 1704. Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Legers de Bourgogne, le 10 Avril 1706. Inspecteur General de Cavalerie la même année, Maréchal de Camp le 20 Mars 1709. Lieutenant General des Armées du Roi le 8 Mars 1718. nommé Commandant en Chef en Dauphiné au mois d'Avril 1719. et Directeur General de la Cavalerie au mois de Mai suivant. Il fut un des 4 Seigneurs, qui accompagnerent et reconduisirent la Sainte Ampoule au Sacre du Roi, le 25 Octobre 1722. fut reçu Chevalier des Ordres du Roi, le 3 Juin 1724. et fut en 1725. l'un des deux Ambassadeurs extraordinaires pour le Mariage de S. M. à Strasbourg. Enfin le Gouvernement de Doüay lui fut donné au mois de Mars 1732. Le Comte de Beauvau, frere aîné de René-François de Beauvau du Rivau, Archevêque de Narbonne, Commandeur des Ordres du Roi, étoit fils de Jacques de Beauvau, Marquis du Rivau, Capitaine Colonel des 100 Suisses de la Garde de Gaston, Duc d'Orleans, Maréchal des Camps et Armées du Roi, mort le 5 Juillet 1702. âgé de 76 ans, et de Diane-Marie du Campet de Saugeon, sa femme, morte le 30 Juin de la même année 1702. âgée de 82

 ans,

ans, et il avoit été marié le 28 Avril 1711. avec Marie-Therese de Beauvau, sa cousine du 3 au 4 degré, fille de Gabriël-Henri de Beauvau, Marquis de Montgogier, Comte de Crissé, Capitaine des Gardes du Corps de feu Philippe, fils de France Duc d'Orleans, et de feuë Marie-Angelique de S. André, sa premiere femme. Il en a laissé Marie-Anne-Elisabeth de Beauvau, fille unique, née le 31 Janvier 1712. mariée le 4 Mai 1730. avec Loüis-Paul de Rochechouart, Duc de Mortemar, Pair de France, appellé le Duc de Rochechouart, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, et Colonel d'un Regiment d'Infanterie, dont elle est restée veuve sans enfans le 4 Decembre 1731.

Jacques-Henri de Lorraine, Prince de Lixin, Marquis de Craon et d'Ambleville, Grand Maître de Lorraine, Chevalier des Ordres du Roi, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie pour son service, et Brigadier de ses Armées de la promotion du 20 Fevrier dernier, a été tué le 2 du présent mois de Juin à la tête du Pont de Philisbourg, dans la 37 année de son âge, étant né le 24 Mars 1698. étoit frere puîné de Charles Loüis de Lorraine, Prince de Pons, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, et Brigadier des Armées de S M. de la même promotion du 20 Fevrier dernier, et fils de feu Charles de Lorraine, Comte de Marsan, aussi Chevalier des Ordres du Roi mort le 13 Novembre 1708. et de feuë D. Catherine-Therese de Matignon, sa deuxiéme femme, morte le 7 Decembre 1699. laquelle étoit veuve en premieres nôces de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay, Ministre et Sécretaire d'Etat,

 Com-

Commandeur des Ordres du Roi, mort le 3. Novembre 1690. Le Prince de Lixin avoit été Chevalier de Malthe, porté le titre de Chevalier de Lorraine. Il quitta la Croix et se maria le 19. Août 1721, avec Marguerite-Gabriele de Beauveau, fille de Marc de eBauveau; marquis de Craon, et d'Haroüel, Baron d'Antray de S. Georges et de Turkestin, Conseiller d'Etat, et Grand Ecuyer du Duc de Lorraine, créé Prince de l'Empire, et de Dame Marguerite de Ligneville, Dame d'honneur de la Duchesse de Lorraine. Le feu Duc de Lorraine dernier mort lui donna en faveur de ce mariage le titee de Prince de Lixin, et retablit pour lui la Charge de Grand-Maitre de sa maison; il n'a point laissé d'enfans.

Le 3. Juin 1734. Jacob Marquis de Montalambert, Ecuyer de la Princesse de Conti, mourut à Paris, au petit Hôtel de Conti, âgé de 37. ans.

Le même jour Dame Jeanne-Therese-Antoinette Pelletier femme de Louis-Anne Seguier, Conseiller au Parlement de Paris, qu'elle avoit épousé le 26. Fevrier 1726. et fille unique d'Antoine-Denis Pelletier, Auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes de Paris, et de Dame Suzanne le Noir, mourut après une longue maladie à Paris, dans une âge peu avancé, laissant des enfans.

Le 4 Dame Marie-Louise-Charlotte Desvieux, Epouse de Charles de Montholon, Conseiller au Parlement de Paris, mourut d'une maladie de poitrine, n'étant mariée que depuis le 21. Fevrier dernier, ainsi qu'il a été rapporté dans le Mercure du mois de Mars, p. 619. elle étoit âgée de 17. ans 2. mois et demi.

François de Cormis, fils de Noble Antoine de Cormis, Syndic de la Provence, et de Dame Françoise du Perier, Doyen des Avocats au Parlement de Provence, recommandable par sa pieté, par sa vie penitente, son desinteressement, son amour pour les pauvres, et par une profonde capacité dans sa profession, mourut à Aix le 4. Juin 1734. après avoir été la veille, jour de l'Ascension, entendre la Messe, et communier. Il étoit âgé de 95. ans, étant né le 25. Juillet 1639. Il étoit le dernier survivant de sa Classe à la Tontine, dont le produit qui étoit dans ces derniers tems de 57. mille livres, a toujours été affecté en entier pour les Hôpitaux et pour les Pauvres. Il a institué ses Heritiers par son Testament les Hôpitaux de la Misericorde et de la Charité de la Ville d'Aix.

Le Comte de Clermont d'Amboise, Colonel du Régiment d'Auvergne, Inspecteur general d'Infanterie, et Brigadier des Armées du Roy, de la promotion du 20. Février dernier, qui mourut au Camp de Sanguina, dans le Parmesan, le 6. Juin 1734. d'un coup de mousquet qu'il avoit reçû le 4. précedent à Colorno, en allant, sans avoir été commandé, poster 50. hommes sur la Parma, il étoit âgé d'environ 45. ans, et il se nommoit Georges-Jacques de Clermont, Seigneur, Marquis de S. Aignan, de Verdigny, &c. Il étoit fils de feu Georges-Henry de Clermont, Seigneur de S. Aignan, Verdigny, &c. Maréchal de Camp des Armées du Roy, mort à Mantoüe au mois d'Avril 1702. d'une blessure qu'il avoit reçûe dans une sortie pendant le blocus de cette Place, et de D. Marie-Magdeleine Birault de Chizay, et il avoit été marié le 14. Janvier 1728. avec Louise-Diane-Françoise de Cler-

Clermont, de même Maison que lui, fille de Pierre Gaspard, Marquis de Clermont Gallerande, Seigneur de Loudon, de Mera, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de Camp de ses Armées, de la promotion du 20. Février dernier, Bailly de Dole, et premier Ecuyer du Duc d'Orleans, et de D. Gabrielle-Françoise d'O, Dame d'Atours de la Duchesse Doüairiere d'Orleans.

Le 7. Jean-Baptiste-Louis Couturier, Prêtre, Chanoine honoraire de l'Eglise Royale, Collegiale et Paroissiale de S. Germain l'Auxerrois, Prédicateur ordinaire du Roy, mourut à Paris, âgé d'environ 55. ans, après s'être acquis beaucoup de réputation par ses talens pour la Chaire, ayant prêché plusieurs fois à la Cour et rempli les meilleures Chaires de Paris, toujours avec un grand concours. Il avoit été nommé par l'Archevêque de Paris, au mois de Novembre 1730. à la Cure de la Paroisse de S. Sauveur, mais il ne parut dans cette Eglise que pour en prendre possession, s'étant démis incontinent après de cette Cure.

Le 10. Pierre Felicien de Bofflin, Marquis d'Argenson, Seigneur de Pezigneux, Gentilhomme de Dauphiné, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roy, de la promotion du premier Février 1719. et Gouverneur de Gap, mourut à Paris âgé de 54. ans. Le Gouvernement de Gap en Dauphiné a été donné au fils aîné du deffunt.

Le 11. Henry-Hubert d'Estampes, Marquis de Valençay, Seigneur du Guepeau, mourut à Paris, âgé de 49. ans, 6. mois 11. jours, et fut inhumé le lendemain au soir aux Carmes-Dé-

Chaussez. *Il étoit fils de feu Jean-Hippolite d'Estampes* Marquis de Valençey, mort au mois de Mars 1697. et de Dame Gabrielle-Louise Masse du Bousquet, et il avoit été marié le 30. Septembre 1715. avec Marie-Philiberte Amelot, sœur de Jean-Jacques Amelot, Seigneur de Chaillou, Conseiller d'Etat ordinaire et Intendant des Finances, *l'un des 40. de l'Académie Françoise, et fille de Denis-Jean Amelot, Seigneur de Chaillou* et de Chastillon sur Indre, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, et de feue Philiberte Barillon d'Amoncourt. Il en laisse des enfans.

Le 15. D. Marie-Magdelaine Robin de la Peschellerie, Epouse de Jean-Marie de Vougny, Seigneur de Folleny, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secretaire de S. M. et Secretaire ordinaire du Conseil d'Etat, Direction et Finances, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Avril 1733. mourut âgée de 23. à 24. ans, après être accouchée le 12. précedent d'un fils, qu'elle a laissé vivant. Elle étoit fille unique de M. Robin de la Peschellerie, reçû Secretaire du Roy en 1732.

Le 26. May 1734. les Cerémonies du Baptême furent suppléées par M. Cesar le Blanc, Evêque d'Avranches, dans l'Eglise de S. Eustache à Paris, à Bruno-Emanuel-Marie-Esprit de Vassy, né le 25. Mars 1717. au Château de Bressey en Normandie, et ondoyé le même jour, par permission de l'Evêque d'Avranches, fils de M. François-Marie de Vassy, Chevalier, Seigneur, Marquis de Bressey, de Pirou, &c. et de D. Helene Pelagie Geraldin, son Epouse. Les Parein et Maraine ont été M. Claude-Constance-Esprit Juvenal d'Harville des Ursins, Marquis de Trainel,

nel, âgé de 11. ans, et Dlle Claude-Constance-Esprit Juvenale d'Harville des Ursins de Trainel, Frere et Sœur, Enfans de feu Esprit-Juvenal d'Harville des Ursins, Marquis de Trainel, Seigneur de Doüe, Colonel du Régiment de Dragons d'Orleans, mort le 11. Juillet 1726. et de D. Louise-Magdeleine le Blanc, sa Veuve, Niece de l'Evêque d'Avranches.

La Marquise de la Vieuville accoucha le Dimanche 6. Juin, d'un garçon, qui a été tenu sur les Fonts de Baptême par le Comte de la Vieuville, et par la Marquise de Caux; il a été nommé Charles-Jean-Baptiste-Julle.

ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION du Roy, pour le Droit de *Septennium* des Professeurs ez Arts de l'Université de Rheims, du 24. Mars 1734. Régistrée au Parlement le 5. Avril.

ARREST de la Chambre des Comptes, du 26 Mars, en Interpretation de la Déclaration du premier Juillet 1710 concernant la reddition des comptes des Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, et les débets des parties des Rentes viageres non reclamées.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 28. Mars, qui ordonne la suppression d'un Ecrit intitulé, *Mandement de M. l'Evêque d'Auxerre, &c.* par lequel S. M. ordonne que ledit Imprimé ayant pour titre, *Mandement de M. l'Evêque d'Auxerre, à l'occasion du Miracle opeŗé dans la*

Ville de Seignelay de ce Diocèse, le 6. Janvier 1733. jour de l'Epiphanie, M. DCC. XXXIV. sera et demeurera supprimé, comme contraire à l'Arrêt du 5. Septembre 1731. et contenant des principes capables de révolter les esprits contre l'authorité légitime; et de troubler la tranquillité publique. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être supprimer. Fait deffenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire.

EDIT DU ROI, donné en Mars 1734. concernant les Chanoines Reguliers de S. Augustin, de l'Ordre de S. Antoine; au sujet des Benefices à charge d'ames, ou exigeans résidence. Par lequel il est dit que les Religieux dudit Ordre de S. Antoine, actuellement pourvûs ou qui se feront pourvoir à l'avenir des Cures, Vicairiés perpetuelles ou Prieurés-Cures qui dépendent dudit Ordre de S. Antoine, ou qui peuvent être possedés en general par tous Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin, puissent sans aucune monition précedente et sans forme ni figure de procès, être revoqués et rappellés de leurs Benefices et envoyés en des Maisons de leur Ordre par le Chapitre general; ou par l'Abbé Superieur general, et le Définitoire d'icelui, pour fautes par eux commises et scandale connu à l'Evêque et audit Abbé Superieur General, ou même pour le seul bien et avantage de l'Ordre, s'il y échet, du consentement toutefois des Archevêques ou Evêques, dans les Diocèses desquels les

Benefices sont situés et non autrement, et ce nonobstant la disposition generale de la Déclaration du mois de Janvier 1686. portant que toutes les Cures seront à l'avenir desservies par des Curés ou Vicaires perpetuels en titre, laquelle disposition ne pourra empêcher la revocabilité desdits Religieux pourvûs des Benefices ci-dessus marqués. A l'effet dequoi avons dérogé et dérogeons par ces présentes à ladite Déclaration pour ce regard seulement; Voulons en outre et nous plaît qu'aucun Religieux ou Chanoine Regulier dudit Ordre de S. Antoine ne puisse accepter la provision d'une Cure, Vicairie perpetuelle ou Prieuré Cure, ni d'aucun autre Benefice exigeant résidence, qu'il n'ait fait apparoir à l'Evêque de l'attestation de vie et mœurs, et du consentement par écrit de l'Abbé Superieur general, et du Definitoire dudit Ordre de S. Antoine, faute dequoi le Religieux pourvû demeurera déchû de tout droit ausdits Benefices: Faisons défenses à nos Juges d'avoir égard à ses provisions; et permettons aux Patrons et Collateurs desdits Benefices d'y pourvoir. Si donnons, &c.

ARREST, concernant la Tontine établie par Edit du mois de Novembre 1733. par lequel S. M. ordonné que la premiere classe de ladite Tontine, sera et demeurera composée de douze subdivisons; la deuxiéme, de quinze subdivisions; la troisiéme, de vingt-cinq subdivisions; la quatriéme, de trente-une subdivisions; la cinquiéme, de quarante-sept subdivisions; la sixiéme, de quaranse-une subdivisions; et la septiéme, de trente-neuf subdivisions; toutes lesdites subdivisions de cinq mille livres de rentes chacune, et produisant ensemble un million cinquante mille

France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1237
Cordons Bleus nommez, *ibid.*
Maréchaux de France, 1240
Morts, Naissances, 1246
Epitaphe de Mademoiselle, 1247
Arrêts Notables, 1255

Errata de May.

PAge 846. ligne 23. *à Hunis*, lisez, *à Chuuis*. P. 1007. l. 23. Fenieres, *l.* Ferrieres. P. 1014 l. 3. la Montrevel, *effacez* la. P. 1019. l. 17. Ifanterie, *l.* Infanterie. P. 1020. l. 31. 1714. *l.* 1724. P. 1022. l. 22. du mois, *l.* du même mois. P. 1023. l. 29. 1733. *l.* 1723. P. 1024. l. 29. Gaumont, *l.* Ganmont. P. 1025. l. antepenult. ancien Avocat, *l.* anciens Avocats. *Ajoûtez entre ces 2. Mots, et et ès*, de Simon Charles le Roy, Avocat au Parlement, et ès Conseils, &c. P. 1028 l. 10. Boffiers, *l.* Boufflers. P. 1030. l. 33. Croisy, *l.* Choisy. P. 1032. l. 24. Norvingue, *l.* Nerwinde. P. 1035. l. 20. adjugeant, *l.* adjudant. P. 1036 l. 8. Escolleville, *l.* Escosseville. P. 1037. l. 13. heritiers, *l.* heritieres. P. 1039. l. 14. Benoît, *l.* Benoîte. Lig. 32. Cambray, *l.* Chambray. P. 1040 l. 18. *l. aussi* Chambray. P. 1042. Traiter, l. 9. *l.* troquer.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1072. ligne 9. j'ai, *lisez*, je. P. 1092. l. 8. avoüe, *l.* avoüent. P. 1097. l. 12. des, *l.* de. P. 1105. l. 27. jux. *l.* juxta. P. 1127. l. 18. utile. *l.* inutile. P. 1202. l. 8. le, *ôtez ce mot. Ibid.* l. 12. de, *ôtez ce mot.* P. 1209. l. 15. leur, *l.* sa.

L'Air noté doit regarder la Page 1191